Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

114e année

5 juin 1982
No 23

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

114e année
5 juin 1982
No 23

Sommaire

Associations coopératives, Loi sur les 5279
Avis divers 5283
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 5285
Code de procédure civile 5289
Compagnies, Loi sur les 5241-5290
Compagnies étrangères, Loi sur les 5264
Curatelle publique, Loi sur la 5293
Demande(s) à la Législature 5293
Liquidation des compagnies, Loi sur la 5296
Ministères, Avis concernant les 5296
Proclamation(s) 5306
Protection du territoire agricole, Loi sur la 5308
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la 5313
Régie des marchés agricoles du Québec 5320
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les 5265
Soumissions, Demandes de 5320
Syndicats professionnels, Loi sur les 5325
Vente(s) à la folle enchère 5325
Vente(s) par shérif 5327
Vente(s) pour taxes 5348

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1982

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

Conditions générales :
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre du ministre des Finances.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

Tarif des annonces et abonnements :

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 $ par année.

2° Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 $ l'exemplaire.

3° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2°, se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire.

4° Tarif de publication

a) Le tarif de publication est de 0,60 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

b) Malgré le paragraphe *a*, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 $ la ligne agate.

5° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

6° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à :

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone : (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
LOCATION PORT-JOLI INC. 1359-7547	74 10 18	3111, rue Bernard-Pilon, Beloeil
SERVICE COMMUNAUTAIRE DE MEUBLES DE LA RIVE-SUD 1635-6958	79 04 24	180, boulevard Churchill, Greenfield-Park

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LE CONSEIL DES MEDIA COMMUNAUTAIRES DE LAVAL, INC. 1473-0410	77 01 12	9
GARDERIE LE CAMÉLIA 1842-5660	81 01 28	7
LES IMMEUBLES MULTIPLE LTÉE 1351-5762	73 12 11	5
LES OLYMPIQUES DE ROSEMONT INC. 1349-0875	72 01 10	5
RICHELIEU-VAUDREUIL FARMS, INC. 1166-1121	49 04 30	5
THÉÂTRE DE LA RALLONGE INC. 1478-9762	77 06 27	4

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporation suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ASSOCIATION DE LOISIRS DE L'ÎLE-AUX-GRUES INC. 1627-7402	78 06 26	82 06 12
AUBERGE S.L.L.L. INC. 1509-7405	78 01 06	82 06 12
BEAUTY MANUFACTURING CORPORATION 1117-2467	59 11 18	82 06 19
LES INVESTISSEMENTS CINET INC. 1480-3936	75 10 15	82 06 05
LAGACÉ, PAQUIN, DESROSIERS INC. 1252-6349	65 08 19	82 06 19
MAISON DE CONVALESCENCE ST-FERDINAND LTÉE 1249-0900	64 08 27	82 06 12
THE I. CHARLES MENDELSOHN CO. 1126-1179	56 06 05	82 06 12
A. MILLER INC. 1125-8308	52 12 05	82 06 19
RUTH INVESTMENT CORP. 1283-1772	71 12 30	82 06 19
SICOMEC INC. 1465-0212	76 02 25	82 06 19
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA 1251-3669	37 05 20	82 06 05
SOUDEURS P.B. INC. 1332-4603	73 07 11	82 06 19

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
CONSTRUCTION ROMIR INC. 1842-4697	81 01 15	1, place Ville-Marie, bureau 750, Montréal
CONSTRUCTION ROMIR INC. 1842-4697	81 01 15	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal
LES DAMES DE CHARITE DE LA PAROISSE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION A MONTREAL 1307-1212	70 07 06	4081, rue St-Hubert, Montréal
RICHELIEU-VAUDREUIL FARMS, INC. 1166-1121	49 04 30	5660, rue Decelles, bureau 100, Montréal

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège sociale
FRUITS ET LÉGUMES LAUZON INC. 1857-7395	82 05 17	Route 148, Masson

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
CENTRE DE FRACTIONNEMENT SANGUIN ARMAND-FRAPPIER 1844-2533	81 03 13	82 05 18	Des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LE CLUB DAWSON POUR GARÇONS ET FILLES 1240-5742	52 06 14	82 05 11	Des objets
LE CLUB DE CROQUET DE ST-ISIDORE INC. 1250-3785	59 07 03	82 05 06	De la valeur des biens immobiliers
FONDATION DU LABORATOIRE DE RECHERCHE DE LA BANQUE D'YEUX DU QUÉBEC, INC. 1480-3506	75 10 10	82 05 14	De la dénomination sociale: FONDATION DE LA BANQUE D'YEUX DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC EYE BANK FONDATION INC.*
FONDATION MERCURE 1842-8011	81 02 06	82 05 14	Des objets
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE STE-LUCIE DE DONCASTER 1319-5318	60 07 20	82 04 30	Des objets
LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE LA PETITE-NATION 1638-2145	79 08 14	82 04 13	De la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS DE LA PETITE-NATION, ARTS ET SPECTACLES
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE POINTE BLEUE 1467-5268	76 05 27	82 02 04	De la valeur des biens immobiliers
SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DES HAUTES-RIVIÈRES (S.S.J.B.) INCORPORÉE 1303-5910	52 04 01	82 05 11	De la valeur des biens immobiliers
STANSTEAD HISTORICAL SOCIETY 1265-8597	43 08 17	82 05 05	1) De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE STANSTEAD *STANSTEAD HISTORICAL SOCIETY*; 2) de la valeur des biens immobiliers

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

Attribution d'office d'une dénomination sociale

Le directeur donne avis qu'il a attribué d'office à la compagnie mentionnée ci-dessous la dénomination sociale suivante :

Ancienne dénomination sociale	Nouvelle dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification
GROUPE LAFLAMME INC. 1844-4315	CRÉATIONS F.L. LAFLAMME INC.	81 03 18	82 05 19

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ALIMENTS ÉPIBEC INC. ..... *EPIBEC FOODS INC.* 1857-8591	82 05 07	Laval
AMEUBLEMENT AU VIEUX ROUET INC. 1857-8419	82 05 07	Terrebonne
AMUSEMENTS RIVE-SUD INC. 1857-4277	82 04 26	Longueuil
ATELIER RUSTIQUE INC. 1858-0001	82 05 11	Saint-Maurice
AUTO BIONIQUE INC. 1857-6553	82 05 03	Chicoutimi
J. BATKO INC. 1857-8732	82 05 10	Québec
CARROSSERIE CHARRON INC. 1858-0365	82 05 13	Hauterive
CENTRE D'ACCUEIL DES DRAVEURS LTÉE 1857-6983	82 05 05	Hull
CHAUSSURES J.J. INC. 1857-8930	82 05 11	Saguenay
CLUB LE ROCHU INC. 1857-8682	82 05 10	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
COMBUSTION J.-P. CYR INC. *J.-P. CYR COMBUSTION INC.* 1857-8559	82 05 07	Montréal
LES CONSTRUCTIONS GUIVAL INC. 1857-8955	82 05 11	Terrebonne
CORBEIL & BOUDREAU INC. 1857-8914	82 05 11	Gaspé
CULTINOR INC. 1857-8765	82 05 10	Longueuil
GUY D'ANJOU INC. 1857-2958	82 04 23	Québec
DÉBOSSELAGE SAGUENAY LTÉE 1857-8997	82 05 11	Chicoutimi
DÉPANNEUR DE LA POINTE ST-CHARLES INC. 1857-8815	82 05 10	Montréal
MAURICE DESCHÊNES INC. 1857-5092	82 05 11	Québec
DISTRIBUTION YVES MILLER INC. 1857-5068	82 05 11	Québec
JEAN-PAUL DURAND PAYSAGISTE DIVISION AMÉNAGEMENT INC. 1857-5027	82 05 07	Québec
ÉCOLE DE COUTURE JOUBERT & LEMOINE INC. 1858-0167	82 05 12	Richelieu
ENG PO INC. 1858-0274	82 05 13	Montréal
LES ENTREPRISES COMMERCIALES COOPER INC. 1858-0027	82 05 11	Abitibi
LES ENTREPRISES DE GESTION DORIC INC. 1857-8633	82 05 10	Laval
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ OHMEGA INC. 1857-6579	82 05 03	Gaspé
L'ENTRETIEN CHEVALIER (RÉGION DE L'OUTAOUAIS) LTÉE 1857-8328	82 05 06	Hull
ÉRABLIÈRE AU PAIN DE SUCRE INC. 1858-0340	82 05 13	Iberville
ERRIX INC. 1858-0225	82 05 11	Iberville
EXPORTATIONS SIMON YOYOTTE (QUÉBEC) INC. 1857-4632	82 04 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FATIMA STATION-SERVICE INC. 1857-8757	82 05 10	Gaspé
FERME DU CHASSEUR INC. 1857-5050	82 05 11	Québec
LA FERME VANA INC. 1857-8823	82 05 10	Labelle
LES FRANCHISES M.M. HUBERDEAU INC. 1858-0233	82 05 11	Montréal
FRUITS & LÉGUMES LES JARDINS RONIC INC. 1857-8674	82 05 10	Terrebonne
GAGNON FRÈRES (IMMEUBLES) INC. 1857-3394	82 04 23	Chicoutimi
GAGNON FRÈRES (MEUBLES) INC. 1857-3402	82 04 23	Chicoutimi
GARAGE D.G.G. INC. 1857-8278	82 05 06	Beauharnois
GARAGE M. & R. BEAULIEU INC. 1857-8898	82 05 11	Montréal
GARAGE MAURICE LEBLANC INC. 1857-8468	82 05 07	Arthabaska
GARAGE RIVA INC. 1857-8450	82 05 07	Québec
R. GEMME & FILS LTÉE 1857-8922	82 05 11	Richelieu
GESTION B. & T. INC. 1857-8989	82 05 11	Saint-Maurice
GESTION C.P.C. INC. 1857-8393	82 05 06	Québec
GESTION CAMILLE CAUCHON INC. 1857-8872	82 05 10	Québec
GESTION DE. VO. INC. 1857-8542	82 05 07	Québec
GESTION PANET INC. 1857-8385	82 05 06	Montmagny
GESTION ROLORD INC. 1857-8716	82 05 10	Montréal
LES GESTIONS F. CYR INC. 1857-8526	82 05 07	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GASTON ET JEAN-ROCK GIRARD INC. 1857-8302	82 05 06	Roberval
LE GUIDON D'OR INC. 1857-8740	82 05 10	Gaspé
A.D. HUBERDEAU MEUBLES INC. 1858-0118	82 05 12	Montréal
LES IMMEUBLES BOSWELL INC. 1857-8617	82 05 07	Québec
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LUC GONTHIER INC. 1858-0142	82 05 12	Longueuil
INTER-SÉLECT INC. 1857-8773	82 05 10	Kamouraska
INTERSTICE INC. 1858-0217	82 05 12	Trois-Rivières
LES INVESTISSEMENTS ROBERT INC. 1857-8948	82 05 11	Montréal
ISOLATION CARRIER INC. 1857-8609	82 05 07	Québec
J. D. SPORTS INC. 1857-8856	82 05 10	Joliette
JACADI LES TERRASSES INC. 1858-0159	82 05 12	Montréal
JEAN SPORTS INC. 1857-8658	82 05 10	Montréal
JYDOMA INC. 1858-0092	82 05 12	Bedford
GILLES LACHAINE RÉFRIGÉRATION INC. 1858-0076	82 05 12	Montréal
DAMASE LÉVESQUE INC. 1857-8807	82 05 10	Saint-Maurice
M.I.A. LA MAISON INTERNATIONALE DE L'ART INC. 1857-8245	82 05 06	Montréal
MAISON TOFU INC. 1857-8724	82 05 10	Montréal
MANUFACTURE LE ROI DES HABITS POINTE AUX TREMBLES (1982) INC. 1857-8351	82 05 06	Montréal
MANUFACTURE LE ROI DES HABITS REPENTIGNY (1982) INC. 1857-8377	82 05 06	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
J.P. MARCELLE INC. 1857-5043	82 05 10	Trois-Rivières
MARCHÉ DESBIENS INC. 1857-8708	82 05 10	Kamouraska
MARCHÉ M. GAUDET INC. 1857-8864	82 05 10	Joliette
MESSAGERIE PONEY EXPRESS INC. 1857-5076	82 05 11	Québec
1857-1190 QUÉBEC INC. 1857-1190	82 05 11	Montréal
1857-5084 QUÉBEC INC. 1857-5084	82 05 11	Arthabaska
1857-5142 QUÉBEC INC. 1857-5142	82 05 13	Québec
1857-6926 QUÉBEC INC. 1857-6926	82 05 05	Laval
1857-8641 QUÉBEC INC. 1857-8641	82 05 10	Joliette
1857-8880 QUÉBEC INC. 1857-8880	82 05 11	Laval
1858-0035 QUÉBEC INC. 1858-0035	82 05 11	Saint-Hyacinthe
1858-0126 QUÉBEC INC. 1858-0126	82 05 12	Montréal
1858-0134 QUÉBEC INC. 1858-0134	82 05 12	Montréal
1858-0183 QUÉBEC INC. 1858-0183	82 05 12	Laval
1858-0191 QUÉBEC INC. 1858-0191	82 05 12	Montréal
1858-0332 QUÉBEC INC. 1858-0332	82 05 13	Beauharnois
MOTEL & RESTAURANT DU GOLF INC. 1858-0084	82 05 12	Bedford
OPTIQUE LAPCO INC. 1857-8435	82 05 07	Laval
LES PAVAGES L.R.S. INC. 1858-0324	82 05 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
PÊCHERIES E.L. DUNN INC. 1857-8369	82 05 06	Gaspé
PELLETIER & BOURGAULT INC. 1858-0209	82 05 12	Montmagny
JEAN-MARIE PELLETIER ET FILS INC. 1857-8500	82 05 07	Rimouski
PIANO BAR CHEZ PIERRE INC. 1857-8575	82 05 07	Hull
PIÈCES D'AUTOS DEBO INC. 1857-8849	82 05 10	Terrebonne
LES PLACEMENTS JOCELYN VÉZINA INC. 1857-5126	82 05 13	Québec
LES PLACEMENTS TAS-DE-SOUS INC. 1857-5134	82 05 13	Québec
LES PLACEMENTS VAL BOURG INC. 1857-6934	82 05 05	Montréal
LES PRODUCTIONS PAUL HÉBERT INC. 1858-0043	82 05 11	Québec
PRODUCTIONS QUINZE INC. 1857-8401	82 05 06	Saint-Hyacinthe
RE/MAX TMS INC. 1857-6710	82 05 04	Terrebonne
LES RÉNOVATIONS VILLE-MARIE LTÉE 1857-8443	82 05 07	Laval
RESTAURANT AGADIR INC. 1858-0050	82 05 11	Québec
RESTAURANT DUNG NA INC. *DUNG NA RESTAURANT INC.* 1858-0316	82 05 13	Montréal
LE RESTAURANT I.P.A. INC. 1857-8690	82 05 10	Roberval
SALON FERNAND TELLIER INC. 1858-0258	82 05 12	Montréal
SANI-J.O.H.N. INC. 1857-5035	82 05 07	Québec
LES SERRES ST-FRANÇOIS INC. 1857-6256	82 04 30	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
SERVICE DE RÉPARATIONS D'APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS BRUNO INC. 1857-8799	82 05 10	Longueuil
SERVI-CENTRE BAIE-COMEAU INC. 1857-8971	82 05 11	Hauterive
SOCIÉTÉ DE GESTION JIMA INC. *JIMA MANAGEMENT SOCIETY INC.* 1858-0308	82 05 13	Montréal
SOCIÉTÉ DE TOURISME DE L'ÎLE D'ANTICOSTI INC. 1858-0068	82 05 12	Saint-Hyacinthe
SPORT RANCHERO INC. 1858-0282	82 05 13	Montréal
STATION DE SERVICE J. GABRIEL INC. 1857-8666	82 05 10	Montréal
STUDIO DU VIEUX PORT INC. 1857-8831	82 05 10	Montréal
LES SYSTÈMES TÉLÉVIDÉO DU CANADA INC. *TELEVIDEO SYSTEMS OF CANADA INC.* 1857-4269	82 04 26	Québec
MARCEL TARDIF & FILS INC. 1857-8484	82 05 07	Québec
LES TERRAINS MON PAYS INC. 1857-8781	82 05 10	Longueuil
TEXTI-DÉCOR INC. 1857-8567	82 05 07	Québec
TRANSMISSION L'ARCHEVÊQUE INC. 1857-8427	82 05 07	Terrebonne
TRANSPORT MALIAR INC. 1857-8625	82 05 10	Bonaventure
LES TRANSPORTS DENIS DUMAS INC. 1857-5100	82 05 12	Québec
LES TRANSPORTS J.F.R. INC. 1857-5118	82 05 12	Roberval
TROPHÉES CHAMPLAIN INC. *CHAMPLAIN TROPHIES INC.* 1857-8906	82 05 11	Montréal
UNICYCLE (1982) INC. 1857-8344	82 05 06	Beauce
LES VÊTEMENTS DIMITRIS INC. 1857-8534	82 05 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES VIANDES BOVITENDRES INC. 1858-0100	82 05 12	Longueuil
LE VIEUX MANOIR DE PINCOURT INC. 1857-8518	82 05 07	Beauharnois

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ABATTOIR VIAU INC. 1628-1693	78 07 10	82 05 07	
ALLYN ENTERPRISES LTD. 1231-4597	57 02 15	82 05 10	LES ENTREPRISES ALLYN LTÉE *ALLYN ENTERPRISES LTD.*
ALUMINIUM ROYAL TREMBLAY INC. 1507-9320	77 10 21	82 05 06	
ARTISANAT G. & G. INC. 1503-2071	76 04 26	82 05 13	
ASSURANCES POTVIN & ASSOCIÉS INC. 1369-8824	74 10 22	82 05 11	BRASSERIE DU CENTRE SPORTIF DE MONTRÉAL INC.
JEAN PAUL BÉLIVEAU INC. 1476-4294	77 04 12	82 05 07	
CASSEBEC INC. 1330-6972	73 04 30	82 05 12	
CEMI INC. 1104-0813	61 11 09	82 05 07	
CENTRE MÉDICAL SALABERRY INC. 1503-1495	76 04 22	82 05 06	
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION CRIS (QUÉBEC) LTÉE 1505-3531	76 10 19	82 05 10	
LA COMPAGNIE SONNY TIRE INC. 1128-3959	57 03 07	82 05 06	
LA COMPAGNIE ZIMMCOR 1123-7112	51 07 18	82 05 06	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
COMPTOIR CLAUDE LEMONDE INC. 1627-4698	78 06 14	82 05 07	
CONSTRUCTIONS DUMAIS & GRAVEL LTÉE 1333-1525	72 10 13	82 05 07	
H.A. EGAN & FILS INC. 1506-5287	77 08 29	82 04 29	
LES ENTREPRISES ATFA INC. 1359-2688	74 09 23	82 04 30	
LES ENTREPRISES EN ÉLECTRICITÉ GAVIN INC. 1117-9611	67 02 09	82 05 10	LES ENTREPRISES EN ÉLECTRICITÉ GAVIN INC. *GAVIN ELECTRIC INC.*
LES ENTREPRISES PAUL BOUCHARD INC. 1338-8756	73 09 05	82 05 04	
ENTREPRISES RONALD GILBERT INC. 1262-9986	69 05 06	82 05 10	
ÉQUIPEMENT BIBEAU INC. ..... *BIBEAU EQUIPMENT INC.* 1475-2885	77 03 16	82 05 14	ÉQUIPEMENT BIBEAU INC.
FERME DUCHARME & BARIL INC. 1637-2674	79 06 26	82 05 07	FERME GERMAIN DUCHARME INC.
A. ET L. FILLION INC. 1476-6018	77 04 15	82 05 06	
FORTIN & FRÈRES CONSTRUCTION LTÉE 1131-8235	51 07 03	82 05 06	
FRENIÈRE & FILS INC. 1199-7855	70 06 18	82 05 12	
FRUITS ET LÉGUMES TASCHEREAU INC. 1628-6650	78 07 31	82 05 13	
GARAGE LANGLAIS ET DESFORGES INC. 1624-2034	78 03 08	82 05 10	GARAGE PIERRE-PAUL DESFORGES INC
GASCON ET TÉTREAULT INC. 1262-0563	67 11 02	82 05 12	
GESTION SIAC INC. 1627-1520	78 07 18	82 05 12	
JACQUES GIRARD INC. 1154-4764	59 09 24	82 05 13	MOQUETTES INTERNATIONALES J.P.D. INC.
HÔTEL DU ROND POINT LTÉE 1163-6768	58 01 17	82 05 10	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LUCIEN HUOT, INCORPORÉE 1140-9281	63 07 06	82 05 07	
LES IMMEUBLES GAVIN INC. 1323-3929	62 02 19	82 05 10	LES IMMEUBLES GAVIN INC. *GAVIN REALTY CORP. INC.*
IMMEUBLES I. & C. EKLOVE LTÉE 1372-1055	75 04 16	82 05 06	
LES INDUSTRIES AMISCO LTÉE 1186-2224	54 02 09	82 05 07	
KERRIN, EGAN, FREEMAN, INC. 1255-9258	44 11 23	82 05 06	
GILLES LAPLANTE ET FILS INC. 1355-8390	74 04 16	82 05 12	FLEXIFIL INC.
LAROUCHE & ANGERS INC. 1502-7576	76 03 26	82 05 11	
LES MACHINES À COUDRE G.R. INC. 1351-3361	73 12 11	82 05 13	
MAILHOT HYDRAULIQUE INC. 1148-5281	65 01 19	82 05 13	
MATELAS LION D'OR (1978) INC. 1628-4614	78 07 21	82 05 10	
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LABELLE LTÉE 1152-0343	62 12 18	82 04 30	
MOTEL JACQUES-CARTIER (1974) INC. 1367-2043	74 03 14	82 05 11	GESTION R. & L. LECLAIR INC.
PANOREX INC. 1278-8048	69 04 22	82 05 06	
PÉPINIÈRE DESROSIERS LTÉE 1366-6151	75 08 19	82 05 07	SERVICE D'ENTRETIEN DESROSIERS INC.
LES PLACEMENTS SCROOGE INC. 1283-6854	65 03 04	82 05 12	
LES PLACEMENTS YVAN MILLETTE INC. 1341-8975	73 09 28	82 05 07	
LES PRODUITS MANUFACTURÉS LION D'OR INC. 1211-5713	71 08 19	82 05 10	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
PRODUITS NORMEC INC. 1636-4499	79 05 24	82 05 11	
PYRO-AIR LTÉE 1118-4744	68 09 11	82 05 12	
RENOVEX INC. 1214-4929	71 03 11	82 05 11	
RESTAURANT ALMAR (CENTRE D'ACHATS) INC. 1290-2151	53 08 03	82 05 10	
RESTAURANT ALMAR INC. 1119-8819	48 03 24	82 05 10	
YVON ST-ANDRÉ INC. 1147-3733	68 02 01	82 05 13	
SARMA INC. 1348-1577	72 06 20	82 05 10	
SERVICE D'ADMINISTRATION RONIC INC. 1506-7150	77 09 02	82 05 04	
SERVICE D'ENTRETIEN MICHEL LALIBERTÉ INC. 1625-4633	78 04 17	82 05 12	
SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUES S.T.I. INC. 1505-1873	76 09 30	82 05 10	
LA SOCIÉTÉ DE GESTION B.J.P. INC. 1631-7828	78 11 27	82 05 07	LES ENTREPRISES DE GESTION S.J. INC.
SOCIÉTÉ DE GESTION GERMAIN INC. 1262-7154	68 09 13	82 04 30	
STRUCTURES FORTAU INC. 1364-5825	75 07 09	82 05 12	
UNITED ASBESTOS INC. 1333-9569	73 06 28	82 05 06	MINES D'AMIANTE UNITED INC. *UNITED ASBESTOS INC.*
LES VÊTEMENTS NORDIQUES QUÉBEC INC. 1630-2747	78 10 05	82 04 27	
O. YANAR LTÉE 1626-0986	78 05 03	82 05 07	

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
LES INVESTISSEMENTS NAKIS INC. *NAKIS HOLDINGS INC.* 1858-0779	LES INVESTISSEMENTS NAKIS INC. LES INVESTISSEMENTS KISAN INC.	82 05 17	Montréal
STANMONT INC. 1858-0696	LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITÉE STANMONT INC.	82 05 15	Montréal

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES AGENCES B.F.R. INC. 1848-2943	81 07 08	82 05 07	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10.
LE BON GARS DU FREIN INC. 1847-6614	81 06 19	82 05 11	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DE PRODUCTIONS L V INC.
CASSEBEC INC. 1330-6972	73 04 30	82 05 12	De la dénomination sociale: ÉCONO-PNEUS INC.
LA COMPAGNIE PANELFOLD DU CANADA INC. 1853-7605	81 12 30	82 05 06	Du capital-actions
COMPRESSEURS QUÉBEC LIMITÉE 1122-1041	67 03 10	82 05 11	1) De la dénomination sociale: 1122-1041 QUÉBEC INC.; 2) du district: Montréal.
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE C.G.I. INC. 1472-3985	76 12 16	82 05 13	Du district: Montréal
LES CYCLOMOTEURS DE MONTRÉAL INC. 1366-6003	75 08 18	82 05 07	1) De la dénomination sociale: VÉLO SPORT (1982) INC.; 2) du capital-actions.
DESRIAULT INC. 1282-6392	55 12 27	82 05 12	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
DROUIN, PAINCHAUD ET ASSOCIÉS INC. 1647-0197	80 08 08	82 05 11	De la dénomination sociale: DROUIN, PAINCHAUD, LONGCHAMPS ET ASSOCIÉS INC.
LES ÉQUIPEMENTS MANUTECH (MONTRÉAL) INC. 1841-9549	80 12 29	82 05 11	Du district: Montréal
FERME E.M.G. INC. 1844-9017	81 03 31	82 05 11	Du capital-actions
LA FERME FRANÇOIS MONTPETIT INC. 1639-2516	79 10 04	82 05 10	Du capital-actions
FERME J.R.D. INC. 1853-2556	81 12 14	82 05 10	Du capital-actions
FERME R.D.J. INC. 1846-1327	81 05 07	82 05 10	Du district: Saint-Hyacinthe
GESTION G.F. INC. 1843-5180	81 02 26	82 05 07	1) De la dénomination sociale: CONVERSION AU PROPANE DE BEAUCE INC.; 2) du capital-actions.
LA GIBOYEUSE INC. 1841-8863	80 12 22	82 05 06	Du capital-actions
GROUPE DESSAU LTÉE 1252-4880	70 07 06	82 05 13	1) De la dénomination sociale: GROUPE DESSAU LTÉE *DESSAU GROUP LTD.*; 2) du district: Laval; 3) des dispositions.
HERBICIDE NATIONAL INC. 1634-0630	79 02 23	82 05 07	De la dénomination sociale: LES HÉLICOPTÈRES BELOEIL INC.
LES IMMEUBLES ALEX BLOUIN INC. ... 1646-9025	80 07 31	82 05 10	De la dénomination sociale: ALEX BLOUIN INC.
LES IMMEUBLES AQUITAINE INC. 1477-8971	77 05 20	82 05 12	Du capital-actions
GARY LONGCHAMPS INC. 1161-4039	62 10 02	82 05 07	De la dénomination sociale: 1161-4039 QUÉBEC INC.
LUMIPOLE INC. 1848-8866	81 07 30	82 05 07	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10.
1847-8289 QUÉBEC INC. 1847-8289	81 07 13	82 04 26	1) De la dénomination sociale: GESTION SAMUCO INC.; 2) du district: Montréal; 3) du capital-actions.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1852-5071 QUÉBEC INC. 1852-5071	81 11 19	82 05 10	De la dénomination sociale: LES RÉSIDENCES BERGAMIN INC.
1853-1285 QUÉBEC INC. 1853-1285	81 12 08	82 05 12	Du district: Saint-Maurice
1856-5853 QUÉBEC INC. 1856-5853	82 04 01	82 05 07	De la dénomination sociale: GESTION ST-GILLES INC.
1857-0549 QUÉBEC INC. 1857-0549	82 04 16	82 05 12	1) De la dénomination sociale: NEMROTOUR INC.; 2) du district: Longueuil
1857-0663 QUÉBEC INC. 1857-0663	82 04 16	82 05 04	De la dénomination sociale: SERVICARTE INC.
PLASTIQUES M. & R. INC. 1223-8507	72 01 18	82 05 07	Du capital-actions
PRESTIGE 2000 LTÉE 1852-1856	81 11 12	82 05 06	Des dispositions
RENAULT CANARDIÈRE INC. 1213-9853	71 10 20	82 05 12	De la dénomination sociale: AUTOMOBILES DENIS MICHEL INC.
RODECO INC. 1857-2891	82 04 23	82 05 10	Du capital-actions
ROLL RESTAURANT INC. 1134-6624	69 07 09	82 05 12	De la dénomination sociale: GESTION PAULE INC.
SIDFOR INC. 1647-5253	80 09 11	82 05 07	Du capital-actions
LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT 143 INC. 1853-4891	81 12 17	82 05 06	De la dénomination sociale: ASSURANCES GEROGES LAVOIE & ASSOCIÉS INC.
VIDÉO CRAFT INC. 1550-0820	51 09 22	82 05 07	Du capital-actions

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
ASSURANCES GEORGES LAVOIE & ASSOCIÉS INC. 1853-4891	Modification	82 05 06	82 05 14
PLACEMENTS LÉONARD VEILLEUX INC. 1145-0954	Continuation	82 04 16	82 05 20

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LES AMIS DU BASEBALL DE BEAUPORT INC. 1857-3808	82 05 04	119, avenue Perrier, Beauport
LES AMIS DU LIVRE DE LA PAIX (SECTION QUÉBEC) INC. 1857-3949	82 05 05	269, de Jumonville, Boucherville
ASSOCIATION ALPHA-LAURENTIDES 1856-9830	82 04 22	2, rue St-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts
ASSOCIATION CULTURELLE BELLUNESI (FAMIGLIA) 1857-5597	82 05 07	1217, rue Champlain, Longueuil
L'ASSOCIATION D'AIDE AUX RÉFUGIÉS ÉRYTHRÉENS DU QUÉBEC 1857-3915	82 05 05	Montréal métropolitain
ASSOCIATION DE CURLING BORD DU LAC INC. 1857-1737	82 04 28	250, avenue Lanthier, Pointe-Claire
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DU HAUT-RICHELIEU 1857-1471	82 04 26	217, rue Montcalm, Saint-Jean-sur-Richelieu
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DU SUD-OUEST (5 ÉTOILES) 1857-3923	82 05 05	115, 39e Avenue, Sainte-Barbe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE BROME MISSISQUOI 1857-5837	82 05 10	80, place Caroline, Cowansville
L'ASSOCIATION DE SKI NORDIQUE DES LAURENTIDES 1854-1938	82 01 20	1822A, Sherbrooke ouest, Montréal
ASSOCIATION DE VAN VANJOU INC. 1857-5324	82 05 05	4679, Pierre-Tétreault, Montréal
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE LOISIRS, RÉGION CÔTE-NORD 1856-3171	82 03 24	70, Michel-Hémon, Baie-Comeau
ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CHARCUTERIE DU QUÉBEC 1857-3873	82 05 04	Communauté urbaine de Montréal
ASSOCIATION DES POMPIERS DE KUUJJUAQ *KUUJJUAQ FIREFIGHTERS ASSOCIATION* 1856-3643	82 03 26	Kuujjuaq
ASSOCIATION DES RETRAITÉS MUNICIPAUX DE SAINT-LAURENT 1857-3790	82 05 04	1795, rue Barré, Saint-Laurent
ASSOCIATION MOTO-TOURISME RÉGION DE TERREBONNE 1857-5290	82 05 05	90, 31e Avenue nord, Bois-des-Filion
ASSOCIATION OUTAOUAISE DE CURLING INC. 1856-9368	82 04 19	1, rue St-Michel, Montebello
L'ASSOCIATION POUR LA REVALORISATION DE LA PERSONNE ÂGÉE DU HAUT-RICHELIEU 1851-0529	82 04 07	435, rue Lebeau, Saint-Jean-sur-Richelieu
ASSOCIATION QUÉBEC OUTRE-FRONTIÈRES 1857-1067	82 04 26	3681B, rue Jeanne-Mance, Montréal
ASSOCIATION RÉGIONALE DES ÉDUCATEURS PHYSIQUES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (A.R.E.P.A.T.) 1856-7206	82 04 08	1380, avenue Quebco, Malartic
BABILLART 1856-7974	82 04 14	Black-Lake
CENTRE COMMUNAUTAIRE STE-CLOTILDE INC. 1857-1133	82 05 04	Sainte-Clothilde
CENTRE DE DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE DES CITOYENS AGÉS DE MONTRÉAL *SENIOR CITIZENS AUDIO-VISUAL DOCUMENTATION CENTRE OF MONTRÉAL* 1856-9574	82 04 21	1800, boulevard Dorchester ouest, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CENTRE DES FEMMES DE L'ESTRIE LTÉE 1856-7768	82 04 13	Sherbrooke
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉFLEXION SUR HAÏTI 1854-4569	82 04 20	1487, Legendre est, Montréal
CENTRE RÉCRÉATIF DE THORNE INC. 1856-9319	82 05 10	Ladysmith
LE CLUB À TOUT FAIRE INC. 1857-5639	82 05 07	Baie-Saint-Paul
CLUB DE CONDITIONNEMENT MUSCULAIRE LOUIS CYR (LACHINE) 1857-5795	82 05 10	683, 19e Avenue, app. 3, Lachine
LE CLUB DE RAQUETTEURS L'OLYMPIQUE DE HULL INC. 1855-3354	82 02 25	44, rue Lesage, Hull
CLUB DE TENNIS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD INC. 1857-3709	82 05 03	Salaberry-de-Valleyfield
LE CLUB DES COUREURS SUR ROUTE DE LONGUEUIL 1857-5316	82 05 05	Longueuil
CLUB 1360 INC. 1856-9921	82 04 23	281, boulevard René-Lepage, Rimouski
CLUB OPTIMISTE DE ST-LÉON-LE-GRAND INC. 1857-3964	82 05 05	277, rang Barthélemy, Saint-Léon-le-Grand
LE CLUB OPTIMISTE DE YAMACHICHE INC. 1855-9419	82 03 15	401, rue Sainte-Anne, Yamachiche
CLUB SPORTIF DE SOCCER ÉTINCELLE 1857-1034	82 04 23	2505, rue Fleury est, bureau 1, Montréal
CLUB VOYAGES VACANCES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. 1857-1885	82 04 29	592, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage
COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE NOTRE-DAME DE LA PAIX 1857-5357	82 05 06	3730, rue de Labadie, Trois-Rivières
COMITÉ CULTUREL DU CENTRE NORD DE MONTRÉAL INC. 1857-5332	82 05 05	Montréal
COMITÉ DE HOCKEY MINEUR DU SECTEUR LAURENDEAU 1857-5571	82 05 07	5900, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
LE COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE AU TÉMISCAMINGUE 1856-9509	82 04 20	39, rue Ste-Anne, Ville-Marie

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
COMITÉ DE LOCATAIRES DU QUARTIER DÉSORMEAUX INC. 1857-3857	82 05 04	2900, Truteau, app. 304, Longueuil
COMITÉ DE PÊCHEURS DE LA TABATIÈRE 1855-6589	82 03 10	La Tabatière
COMITÉ DES LOISIRS STE-CLAIRE DE CHICOUTIMI 1856-9723	82 04 21	421, Courcelette, Chicoutimi-Nord
COMITÉ ÉDUCATION POPULAIRE DE BELLETERRE 1855-5649	82 03 05	Belleterre
COMITÉ SURVIE DE PRICE INC. 1856-0482	82 03 18	Price
CONFRATERNITÉ SPIRITUELLE DES FILS DE DIEU SUR LA PLANÈTE DE LA CROIX (C.S.F.D.) LTÉE 1855-8478	82 04 13	290, Lawrence, app. 238, Greenfield-Park
LE CONSEIL DES PRODUCTEURS VACHE-VEAU DU QUÉBEC INC. 1857-5456	82 05 06	515, Viger, Montréal
LA CORPORATION DE LA SALLE EXPO-THÉÂTRE 1853-8686	82 01 07	Ville-Marie
CORPORATION DE L'ÎLE DES MOULINS 1855-8296	82 03 15	Terrebonne
CORPORATION DES FÊTES DE AN-BOURG INC. 1857-1166	82 05 05	4810, Desmarteau, Montréal
DANSE ACTUELLE MARTINE ÉPOQUE 1857-3832	82 05 04	986, Fabre, Longueuil
LE 10 KILOMÈTRES DES QUÉBÉCOIS INC. 1857-1497	82 04 27	1700, rue Longueuil, Saint-Bruno
ENTRAIDE CHARLESBOURG 1856-9913	82 04 23	480, 67e Rue est, Charlesbourg
ÉQUIPE DE BALLE MOLLE JUNIOR DU LAC ST-CHARLES 1857-1422	82 05 11	1623, 1re Avenue, Lac-Saint-Charles
ESPOIR 200 1857-1778	82 04 28	6, rue Gilles-Vigneault, Saint-Charles-Borromée
LE FESTIVAL DE LA BOULE D'ESTCOURT 1857-3618	82 05 03	Quartier Estcourt, Pohénégamook
FONDATION « BONNE CHANCE SIDNEY » 1857-1158	82 05 05	2170, Mékinac, Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LA FONDATION DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC 1856-0078	82 03 17	45, rue Jarry est, Montréal
FONDATION DES JEUNES DU PLATEAU MONT-ROYAL .. 1855-8064	82 03 11	Montréal
FONDS D'AIDE À L'ATHLÈTE MATANAIS 1857-5712	82 05 10	Matane
GALA SPORTIF DE TOURAINE INC. 1857-3931	82 05 05	16, rue Vendôme, Gatineau
GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION SUR LES FEMMES ET LEUR SANTÉ (GRAFS) 1855-3719	82 03 01	13926, Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles
GROUPEMENT POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DE TROIS-RIVIÈRES ET TROIS-RIVIÈRES OUEST INC. 1856-5648	82 03 31	2136, rue St-Philippe, Trois-Rivières
HABITATION POPULAIRE DE LA TUQUE 1856-5929	82 04 01	341, Saint-Joseph, La Tuque
JEUNESSE ACTION NOTRE-DAME DE SOREL INC. 1857-3741	82 05 03	Sorel
LIGUE DE HOCKEY 4 ÉTOILES (1982) INC. 1854-6168	82 04 20	134, montée des Bouleaux, Delson
LIGUE DES CITOYENS DE ST-SÉVERIN DE PROULXVILLE 1856-0490	82 03 18	40, boulevard St-Louis, Proulxville
LIGUE RÉGIONALE DE BALLE RAPIDE MANICOUAGAN INC. 1856-9632	82 04 21	19, Alfred-Poulin, Baie-Comeau
LES PRODUCTIONS BÉTHANIE 1853-8785	82 01 07	325, rue Brière, Saint-Jérôme
LES PUBLICATIONS LOISIRS-PRESSE INC. 1855-6381	82 03 08	1415, rue Jarry est, Montréal
QUE-MAU 1857-5274	82 05 05	25, Laurentienne, Saint-Étienne-de-Lauzon
RADIO-COMMUNAUTAIRE DE MATAGAMI INC. 1856-9798	82 04 21	Matagami
REGROUPEMENT DES INTERDITS DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC INC. 1857-5860	82 05 11	1915, avenue Méthot (Giffard), Beauport
LA RESPECTABLE LOGE: LE MONT SINAÏ 1857-3899	82 05 05	6431, Renoir, Montréal-Nord

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
SERVICE DE CONTRÔLE ET DE SECOURS AUX ANIMAUX (QUÉBEC) 1857-5621	82 05 07	2305, de Galilée, Duberger
LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES FEMMES ORTHODOXES GRECQUES DE LAVAL « ST-NICHOLAS » *GREEK ORTHODOX LADIES PHILOPTOCHOS SOCIETY OF LAVAL « ST-NICHOLAS »* 1856-7339	82 04 13	3780, du Souvenir, Laval
LES SPORTIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES INC. 1857-3881	82 05 05	146, rue Boyer, Dorion

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

19258-o

Compagnies étrangères — Loi sur les

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante :

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** CIT TOURS INC. 1246-7858	82 05 14

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

19258-o

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé à la corporation suivante :

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
* PKB. SCANIA SOCIÉTÉ DE SURVEILLANCE LTÉE 2128-2488	82 05 14	Benoît M. Provost, avocat, 630, boulevard Dorchester ouest, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

19258-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 4, 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1334-8206	ADMAIN (DIVISION PLOMBERIE) INC.	50, place Crémazie ouest, bureau 1025, Montréal	74 01 31	1978 à 1981 incl.
1335-8734	AGENCE DE GESTION EN TECHNIQUES DE L'EAU (A.G.T.E.) LTÉE	3104, avenue Robitaille, Longueuil	72 03 16	1978 à 1981 incl.
1355-7442	AGENCE DE VOYAGES SOL-AIR INC. ...	66, rue Albert, Sherbrooke	74 04 09	1978 à 1981 incl.
1252-6364	AGENCE D'ÉVALUATION SALABERRY INC.	7636, rue St-Denis, Montréal	66 12 02	1977 à 1981 incl.
1468-6091	AGENCE JEAN CARDA INC.	Sherbrooke	76 07 22	1978 à 1981 incl.
1356-4737	LES AGENCES ROBERT MASSE & FILS INC.	689, rue Cabana, Granby	74 05 10	1977 à 1981 incl.
1287-7395	LES AGENCES WERTHEIMER LTÉE ..... *WERTHEIMER AGENCIES LTD.*	1, place Ville-Marie, Montréal	65 05 31	1977 à 1981 incl.
1336-1472	ALGION INC.	Montréal	72 12 21	1977 à 1981 incl.
1336-0664	LES ALIGNEMENTS LAVOIE LTÉE	Alma (Lac-St-Jean-Est)	73 02 14	1977 à 1981 incl.
1290-0908	ALIMENTATION CENTRALE LIMITÉE ... *CENTRAL FOOD PRODUCTS LIMITED*	48, rue Lapointe, Kénogami	61 04 10	1977 à 1981 incl.
1231-3524	ALLIANCE PETROLEUM LTD.	851, boulevard Ouest, Louiseville (Maskinongé)	66 11 30	1977 à 1981 incl.
1463-4307	AMBULANCE A. GODBOUT INC.	Sherbrooke	75 12 04	1977 à 1981 incl.
1334-7851	AMÉNAGEMENT GARDIEN INC. ..... *GUARDIAN DEVELOPMENT INC.*	4823, Sherbrooke ouest, ch. 101, Montréal	73 05 22	1977 à 1981 incl.
1463-9892	LES AMUSEMENTS ROBY INC. ..... *ROBY AMUSEMENT INC.*	Armagh (Bellechasse)	76 01 07	1977 à 1981 incl.
1198-6742	ANSWEL DISTRIBUTIONS INC.	420, rue Jean-Talon est, Montréal	70 06 08	1977, 1978, 1979 et 1981
1233-6103	ARCO LTD.	Sherbrooke	62 03 29	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1234-3943	ASBESTOS FINANCE INC.	Asbestos (Richmond)	65 07 07	1977 à 1981 incl.
1348-2658	ASGAUVA INC.	146, rue Rhéaume est, Rouyn (Témiscamingue)	72 08 10	1979, 1980 et 1981
1464-8414	ASSOCIATION DES SPORTIFS DU SAGUENAY INC.	Chicoutimi	76 02 18	1978 à 1981 incl.
1287-7791	ASSOCIATION MUNICIPALE DE WESTMOUNT *WESTMOUNT MUNICIPAL ASSOCIATION*	Victoria Hall, Westmount	70 07 06	1978, 1979 et 1981
1354-9282	ATELIER DE DÉBOSSELAGE RÉAL MARCOUX LIMITÉE *RÉAL MARCOUX BODY SHOP LIMITED*	Sherbrooke	74 03 15	1977 à 1981 incl.
1470-1338	ATELIER LAMBTON INC.	1576, rue King ouest, bureau 209, Sherbrooke	76 09 14	1977 à 1981 incl.
1170-5795	LES ATELIERS MORISSETTE INC.	Causapscal (Matapédia)	67 04 24	1978 à 1981 incl.
1186-1127	AUBERGE DE LA COLLINE INC.	St-Nicolas (Lévis)	65 12 28	1978, 1980 et 1981
1461-5496	AUTOBUS BÉRUBÉ INC.	178, rue St-Sacrement, Matane	75 08 22	1977 à 1981 incl.
1245-0680	LES AUTOMOBILES DE LA RIVIÈRE ST-CHARLES INC.	25, rue Dorchester sud, Québec	38 11 03	1978 à 1981 incl.
1236-2596	BAR-O-LAY INC.	56, rue Charlotte, Sorel	54 12 14	1977 à 1981 incl.
1335-8718	BAR-SALON LE SORCIER INC.	Montréal	72 12 22	1977 à 1981 incl.
1288-4177	RENÉ BEAULIEU INC.	8, chemin Stratford, Hampstead	70 05 21	1978 à 1981 incl.
1289-0752	BERNARD JACQUES & ASSOCIÉS INC.	79, rue Lareault, Repentigny (L'Assomption)	69 09 17	1977 à 1981 incl.
1240-3374	BOURBEAU LAKE MINES LIMITED (No personal liability)	Noranda (Témiscamingue)	45 10 30	1977 à 1981 incl.
1465-4933	BOUTIQUE LA DOUCHE INC.	928, place Belocil, app. 6, Ste-Foy	76 03 15	1977 à 1981 incl.
1474-3181	BOUTIQUE LA GIROUETTE LTÉE	St-Benoît-Labre (Beauce)	77 02 17	1978 à 1981 incl.
1461-9597	BOUTIQUE L'ÎLOT INC.	149, rue Wellington nord, Sherbrooke	75 09 16	1978 à 1981 incl.
1210-7199	BOUTIQUE MARCELLE DION INC.	445, place Galerneau, Charlesbourg	71 07 12	1977 à 1981 incl.
1330-8846	BOUTIQUE MASKOUTAINE DU SPORT INC.	2640, La Fontaine, St-Hyacinthe	73 05 18	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1295-4681	BOWLING METEOR LIMITÉE	7270, Hutchison, Montréal	58 07 07	1977 à 1981 incl.
1240-6773	J. BRAININ INSURANCE BROKERAGE LTD.	1364, avenue Greene, Westmount	57 12 16	1978 à 1981 incl.
1504-6147	BRASSERIE DES CANTONS DE L'EST INC.	Bromont (Brome)	76 08 16	1977 à 1981 incl.
1465-3653	BRASSERIE ESTAD INC.	Boul. St-Paul, Chicoutimi	76 03 10	1977 à 1981 incl.
1240-8639	BRENTRAY INVESTMENT INC.	Montréal	60 01 12	1977 à 1981 incl.
1131-6783	J. J. BRISSON & FILS INC.	518, rue St-Viateur, Joliette	69 05 14	1977 à 1981 incl.
1241-4504	BRUBEC LTÉE *BRUBEC LTD.*	1, place Ville-Marie, bureau 700, Montréal	65 01 08	1978 à 1981 incl.
1208-9876	BUANDERIE TRANS-GASPÉSIENNE INC.	Bonaventure	70 05 12	1977 à 1981 incl.
1241-6947	BUDGET TRANSFER & STORAGE LTD.	239, boul. Deguire, bureau 220, St-Laurent	71 03 25	1978, 1980 et 1981
1295-5845	CALAIS DEVELOPMENT INC.	1, place Ville-Marie, bureau 3635, Montréal	72 05 19	1977 à 1981 incl.
1242-7829	CANSE & FRÈRE LIMITÉE *CANSE & FRÈRE LIMITED*	Montréal	53 10 30	1978 à 1981 incl.
1197-5018	ALEX CANTIN CIE LTÉE	239, rue Bienvenue, ville de Laval	70 02 19	1977 à 1981 incl.
1164-2246	CANTIN & FRÈRES LIMITÉE	238, rue St-Dominique, Jonquière	59 07 31	1977 à 1981 incl.
1295-6652	CARRIÈRE ST-EDWIDGE INC.	Ste-Edwidge-de-Clifton (Compton)	65 01 22	1977 à 1981 incl.
1243-7463	CASTILE INC.	9545, boul. St-Laurent, Montréal	68 10 25	1980 et 1981
1244-2208	CEDI CONSTRUCTION INC.	1937, rue Centre, Montréal	65 12 06	1978, 1979 et 1981
1253-0994	CENTRE D'INFORMATIQUE LAVAL LTÉE	875, 4e Avenue, Québec	69 04 03	1977 à 1981 incl.
1461-2600	CENTRE DU MOTEUR CHIBOUGAMAU INC.	935, rue Moisan, Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec)	75 08 06	1977 à 1981 incl.
1293-5581	CENTRE PROFESSIONNEL DE MODERNISATION MÉCANIQUE INC. *MECHANICAL MODERNIZATION PROFESSIONAL CENTER INC.*	Montréal	71 03 11	1977 à 1981 incl.
1247-2965	CENTRE TENUE DE LIVRES — C.T.L. INC.	1525, croissant Donnacona, ville de Laval	67 12 21	1980 et 1981

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1245-0201	CHAMPLAIN CREDIT CORPORATION	4877, rue Grosvenor, Montréal	62 04 05	1978 à 1981 incl.
1463-3887	LES CHÂSSIS J.P.D. INC.	Ste-Rosalie (Bagot)	75 12 01	1977 à 1981 incl.
1338-6776	CHAUSSURES PATOCHE LTÉE	Galerie Rond Point, Lévis ..	72 06 28	1977 à 1981 incl.
1359-5897	CHEPTEL RIVE-SUD INC. ..... *SOUTH SHORE LIVESTOCK INC.*	Ste-Croix (Lotbinière)	74 10 08	1977 à 1981 incl.
1288-5257	CHERRIER HOLDING CO. LTD.	7484, rue St-Hubert, Montréal	60 12 12	1977 à 1981 incl.
1308-3357	CIMENT D.L.L. INC. ..... *D.L.L. CEMENT INC.*	Rang Double, Mont-St-Grégoire (Iberville)	63 03 21	1977 à 1981 incl.
1277-4451	CLUB AUTO-NEIGE LES SABRES INC. ...	Sabrevois (Iberville)	72 01 17	1978 à 1981 incl.
1325-3109	CLUB DE MOTOS-NEIGE ST-BONAVENTURE (YAMASKA) INC.	St-Bonaventure (Yamaska)	72 11 21	1977 à 1981 incl.
1253-5837	CLUB DES TOURELLES ENRG.	St-Joachim-de-Tourelle (Gaspé-Ouest)	72 02 11	1977 à 1981 incl.
1246-0077	CLUB INDIANAPOLIS DE CHIBOUGAMAU, INC.	334, rue Wilson, Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec)	70 03 11	1977 à 1981 incl.
1232-2657	CLUB RICHELIEU AMOS INC.	Amos (Abitibi)	57 07 26	1977 à 1981 incl.
1334-5699	LE CLUB SOCIAL HELLÉNIQUE ..... DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC HELLENIC SOCIAL CLUB INC.*	Montréal	73 02 22	1978, 1979 et 1981
1340-3571	CLUB SPORTIF LA GOÉLETTE INC.	6344, boul. Ste-Anne, L'Ange-Gardien (Montmorency)	73 09 27	1978 à 1981 incl.
1247-5760	CODAK CONSTRUCTION CO. LTD.	Montréal	60 08 11	1977 à 1981 incl.
1247-8749	COLMAR INVESTMENT CORP.	5165, rue Sherbrooke ouest, Montréal	59 04 29	1978 à 1981 incl.
1334-2548	COMPAGNIE DE COMMERCE TRIOMPHE LTÉE *TRIUMPH TRADING CO. LTD*	Montréal	73 03 08	1977 à 1981 incl.
1330-5594	LA COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS RÉGENCE ÉCOSSAISE LTÉE *SCOTTISH REGENCY HOLDINGS LTD.*	Montréal	73 05 07	1977 à 1981 incl.
1334-4270	LES CONSEILLERS EN CONSTRUCTION CHAMPLAIN LTÉE	4333, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	73 03 08	1978 à 1981 incl.
1356-3515	CONSTRUCTION DEPLOUR INC.	2763, rue Morgan, Ste-Foy	74 05 03	1979, 1980 et 1981
1364-0347	CONSTRUCTION DOUGLAS TAYLOR INC. *DOUGLAS TAYLOR CONSTRUCTION INC.*	789, rue Principale Cowansville (Missisquoi)	75 06 09	1978 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1464-0965	CONSTRUCTION DURAB INC. ..... *DURAB CONSTRUCTION INC.*	500, chemin Joliette, Lanoraie-d'Autray (Berthier)	76 02 11	1978, 1979 et 1981
1317-6110	CONSTRUCTION PILIER (QUÉBEC) LIMITÉE *PILLAR CONSTRUCTION (QUÉBEC) LIMITED*	Hull	67 10 30	1978 à 1981 incl.
1249-0546	CONTREPLAQUÉS POPULAIRES LIMITÉE	Thetford-Mines	61 06 08	1977 à 1981 incl.
1288-7493	LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT FIDES *FIDES DEVELOPMENT CORPORATION*	Montréal	57 06 15	1978 à 1981 incl.
1294-6232	CORPORATION DE VALEURS AFNA INC.	Montréal	64 11 04	1977 à 1981 incl.
1334-8818	LA CORPORATION UNIDEL ..... *UNIDEL CORPORATION*	3465, ch. Côte-des-Neiges, bureau 903, Montréal	73 07 13	1977 à 1981 incl.
1160-3818	ÉMILE CÔTÉ INC.	Sherbrooke	65 08 12	1977 à 1981 incl.
1170-1059	ALBERT COUTURIER INC.	221, rue Papineau, Sept-Îles (Saguenay)	68 06 27	1978 à 1981 incl.
1339-7021	CRÉATIONS MYLENE INC.	Place Tanguay, Rond-Point, Lévis	73 09 19	1978 à 1981 incl.
1462-0744	CRÊPERIE RUPELLA INC.	5555 3e Avenue ouest, Charlesbourg	75 09 19	1977 à 1981 incl.
1341-9627	DÉCOR LE NID LTÉE	Les Galeries Charlesbourg, 1re Avenue, Charlesbourg	73 10 30	1977 à 1981 incl.
1251-6654	DEGAR ENTERPRISES INCORPORATED	625, avenue Président-Kennedy, bureau 903, Montréal	57 08 26	1979, 1980 et 1981
1164-3939	DELAND MEUBLES LTÉE	559, rue St-Dominique, Jonquière	61 12 27	1977 à 1981 incl.
1289-3327	LES DÉVELOPPEMENTS GIFFARD LTÉE.	518, rue Fleury, Québec	66 02 02	1978 à 1981 incl.
1357-3456	LES DISTRIBUTIONS DU DISQUE SAGUENAY INC.	719, avenue Murdock, Chicoutimi	74 06 21	1978 à 1981 incl.
1462-7426	LES DISTRIBUTIONS TANIA INC. ..... *TANIA DISTRIBUTIONS INC.*	220, rue des Saules ouest, Québec	75 10 23	1977 à 1981 incl.
1291-9718	DOMINION RESTAURANT INC.	7250, boul. Montréal-Toronto, Montréal	58 07 08	1977 à 1981 incl.
1292-0039	DORCHESTER WOOLLENS LTD.	Montréal	59 03 12	1977 à 1981 incl.
1288-6511	DORION DEVELOPMENT LTD.	200, rue St-Jacques, bureau 600, Montréal	57 09 20	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1312-5885	DRAINO LTÉE	Rimouski	62 05 01	1977 à 1981 incl.
1356-8530	DRUMBEC INC.	Québec	74 05 27	1978 à 1981 incl.
1328-2009	R. DUBOIS & FILS INC.	310, rue des Frênes ouest, Québec	62 10 02	1978 à 1981 incl.
1301-0780	DU-FORT EXCAVATION INC.	67, rue Lasalle, Baie-Comeau	62 05 29	1977 à 1981 incl.
1295-7569	LES ÉDITIONS DU SON C.D. INC.	440, place Jacques-Cartier, Montréal	72 05 18	1977 à 1981 incl.
1465-9775	EMBELLISSEMENT SAGUENÉEN LTÉE	537, rue Normandie, Jonquière	76 03 31	1977 à 1981 incl.
1462-6816	LES ENTREPRISES ANDRÉ PATENAUDE LTÉE	820, boul. d'Iberville, Iberville	75 10 16	1978 à 1981 incl.
1360-5845	LES ENTREPRISES ARABEC LTÉE	390, rue Gevers, Blainville (Terrebonne)	75 02 12	1977 à 1981 incl.
1473-8926	LES ENTREPRISES AUBERT & FRÈRES INC.	Ham-Nord (Wolfe)	77 05 18	1978 à 1981 incl.
1236-7413	LES ENTREPRISES B. C. L. INC.	Sorel	63 02 15	1977 à 1981 incl.
1329-9474	LES ENTREPRISES B.J.D. INC.	324, rue St-Joseph, La Tuque (Champlain)	73 04 16	1978 à 1981 incl.
1330-9463	LES ENTREPRISES BLANCHE INC.	Montréal	73 06 11	1977 à 1981 incl.
1364-2301	LES ENTREPRISES CIMACO INC.	Alma (Lac-St-Jean-Est)	75 06 18	1977 à 1981 incl.
1235-6069	LES ENTREPRISES DE GESTION AZIMUT INC.	1256, boul. St-Cyrille ouest, Québec	70 03 25	1979, 1980 et 1981
1249-3268	LES ENTREPRISES FERLAND ET CORMIER INC.	Contrecoeur (Verchères)	71 12 29	1977 à 1981 incl.
1156-1024	LES ENTREPRISES FRANÇOIS TREMBLAY INC.	Québec	66 04 13	1977 à 1981 incl.
1363-0090	LES ENTREPRISES GISÈLE FRÉCHETTE TESSIER INC.	Québec	75 04 17	1978 à 1981 incl.
1370-2204	ENTREPRISES GUAYVAL INC.	263, rue Haute-Rivière, Châteauguay-Centre	74 10 30	1977 à 1981 incl.
1131-7336	LES ENTREPRISES GUY THÉROUX INC.	Crabtree (Joliette)	63 07 12	1977 à 1981 incl.
1256-8846	LES ENTREPRISES IONA INC. *IONA ENTERPRISES INC.*	133, rue Rouville, Dollard-des-Ormeaux	72 02 11	1978 à 1981 incl.
1361-4573	LES ENTREPRISES J. ET P. BERNIER INC.	31, rue Maranda, St-Pamphile (L'Islet)	75 01 28	1978 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1326-5541	LES ENTREPRISES JACQUES & GILBERT INC.	1, côte du Passage, Lévis ...	71 10 27	1977 à 1981 incl.
1369-4054	ENTREPRISES L.F. INC.	52, rue Sacré-Coeur, Charlemagne (L'Assomption)	74 10 01	1977 à 1981 incl.
1250-4569	LES ENTREPRISES R.C.S. INC. ..... *R.C.S. ENTERPRISES INC.*	12310, boul. O'Brien, Montréal	60 11 18	1978 à 1981 incl.
1334-1813	LES ENTREPRISES RONREG LTÉE ..... *RONREG ENTERPRISES LTD.*	12100, boul. Pierrefonds, bureau 316, Pierrefonds	73 01 24	1977, 1978, 1979 et 1981
1285-8650	LES ENTREPRISES TELAR INC.	79, rue Court, Coaticook (Stanstead)	71 03 17	1977 à 1981 incl.
1286-1266	LES ENTREPRISES THIBEAULT & TREMBLAY INC.	Chicoutimi	70 09 03	1977 à 1981 incl.
1330-6758	ENTRETIEN D'ÉDIFICES FLOORBRITE (1973) INC. *FLOORBRITE BUILDING MAINTENANCE (1973) INC.*	485, rue McGill, Montréal	73 06 12	1978 à 1981 incl.
1361-1645	ÉPICERIE L. TREMBLAY ET FRÈRES INC. E	575, boul. Jean-Noël-Tremblay, Chicoutimi	75 03 10	1977 à 1981 incl.
1464-2698	ÉQUIPEMENT Q.B.C. INC.	St-Georges (Beauce)	76 01 22	1977 à 1981 incl.
1348-5628	EXCAVATION ST-PIERRE et FRÈRES INC.	17, rue des Cormorans, Sept-Îles (Saguenay)	72 08 15	1977 à 1981 incl.
1340-3795	FÉDÉRATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUÉBEC INC.	4211 D, rue Messier, Montréal	73 06 05	1978 à 1981 incl.
1331-0347	LA FERME SAGBEC INC.	439, rue Nolin, Québec	73 04 26	1977 à 1981 incl.
1292-4577	FONDATION MONDIALE DES PROFESSIONNELS *WORLDWIDE FOUNDATION FOR PROFESSIONALS*	Montréal	72 06 09	1977, 1978 et 1981
1330-9588	LE FONDS WRIGHT LTÉE ..... *WRIGHT FUND LTD.*	1230, avenue McGregor, bureau 906, Montréal	73 01 26	1977 à 1981 incl.
1360-9995	LES FORAGES DES MONTS INC.	101, rue de la Savane, Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)	74 12 27	1978 à 1981 incl.
1260-7354	FORTIN & RONDEAU INC.	St-Jean	68 02 22	1977 à 1981 incl.
1218-8546	AU FOUR MAGIQUE INC.	Alma (Lac-St-Jean-Est)	70 11 20	1977 à 1981 incl.
1471-3440	FOYERS DE L'ESTRIE INC.	1555, rue Dunant, Sherbrooke	76 11 08	1977 à 1981 incl.
1360-8179	GADGETERIA INC.	1100, avenue Bougainville, Québec	74 12 13	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1358-1483	LA GALERIE DU CADEAU E. CÔTÉ INC.	35, rue Dorval, Lévis	74 07 26	1978 et 1981
1290-6608	GARNEAU & ASSOCIÉS INC. *GARNEAU & ASSOCIATES INC.*	800, carré Victoria, bureau 623, Montréal	65 04 23	1977 à 1981 incl.
1267-9288	GESTION JAMAR INC. *JAMAR HOLDINGS INC.*	1375, place Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières	69 10 09	1977, 1978, 1979 et 1981
1154-4483	CHARLES A. GIGUÈRE INC.	Québec	48 03 03	1977 à 1981 incl.
1263-1008	MARC GINGRAS INC.	1971, rue Denault, Sherbrooke	66 11 14	1977 à 1981 incl.
1263-1628	GIROFILM INC.	Ste-Foy	72 01 11	1977 à 1981 incl.
1292-6929	S. GOLDBERG REALTIES INC.	Montréal	62 11 05	1977 à 1981 incl.
1335-7595	LES GRAVIERS ST-COLOMBAN INC.	74, rue St-François, Ste-Scholastique (Deux-Montagnes)	72 09 05	1978 à 1981 incl.
1170-1158	HÔTEL CENTRAL SEPT-ÎLES INC.	Sept-Îles (Saguenay)	53 03 19	1977 à 1981 incl.
1177-5293	HÔTEL CHÂTEAU GAI (CHIBOUGAMAU) INCORPORÉ *CHATEAU GAY HOTEL (CHIBOUGAMAU) INCORPORATED*	Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec)	57 02 15	1980 et 1981
1250-9030	HÔTEL DALHOUSIE UNION INC.	St-Télesphore	50 12 18	1977 à 1981 incl.
1466-6853	HÔTEL LE FENIL INC.	St-Honoré (Beauce)	76 04 30	1977 à 1981 incl.
1223-0520	HÔTEL NEW MAGOG (1971) INC.	612, rue Sherbrooke, Magog (Stanstead)	71 11 24	1977 à 1981 incl.
1288-8558	MAURICE HOULE & ASSOCIÉS INC. *MAURICE HOULE & ASSOCIATES INC.*	110, rue Willowdale, Outremont	67 12 13	1977 à 1981 incl.
1467-1820	LES IMMEUBLES BOURGNEUF INC.	Québec	76 05 19	1977 à 1981 incl.
1335-8304	LES IMMEUBLES DELORIMIER INC.	Bureau 1850, place du Canada, Montréal	73 01 22	1977 à 1981 incl.
1468-4286	LES IMMEUBLES GUY LESPÉRANCE INC.	1325, rue Ferland ouest, Alma (Lac-St-Jean-Est)	76 07 14	1977 à 1981 incl.
1320-1983	IMMEUBLES HACO INC.	3e Rue, Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec)	67 02 01	1977 à 1981 incl.
1267-0188	L'IMMOBILIÈRE MISSISQUOI INC. *THE MISSISQUOI ESTATES INC.*	Canton de Sutton	63 04 26	1977 à 1981 incl.
1349-7078	IMPORTATIONS ANDRÉ-JÉRÔME INC.	1246, avenue Jean-Dequen, Ste-Foy	72 11 15	1978 à 1981 incl.
1464-3332	IMPRIMERIE DU NOUVEAU-QUÉBEC INC.	612, rue Giasson, Sept-Îles (Saguenay)	76 01 21	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1189-5976	LES INDUSTRIES DE ST-ANDRÉ LTÉE ...	St-André-du-Lac-St-Jean (Lac-St-Jean-Ouest)	65 04 26	1977 à 1981 incl.
1335-8759	LES INDUSTRIES DU PLASTIQUE B & O LTÉE *B & O PLASTIC INDUSTRIES LTD.*	9790, rue Meunier, Montréal	73 02 26	1977 à 1981 incl.
1336-0656	INDUSTRIES SIMCOE INC. ..... *SIMCOE INDUSTRIES INC.*	Montréal	72 11 17	1978 à 1981 incl.
1334-6648	LES INDUSTRIES SONBAR LTÉE ..... *SONBAR INDUSTRIES LTD.*	Bromont (Brome)	73 03 16	1977 à 1981 incl.
1267-3638	LES INSTALLATIONS DE TAPIS DE SHERBROOKE INC.	1428, rue Béliveau, Sherbrooke	71 09 24	1978 à 1981 incl.
1463-8233	INVESTIGATION & SÉCURITÉ MANIK INC.	1071, rue Barbe, St-Jovite (Terrebonne)	75 12 19	1978 à 1981 incl.
1252-5572	JULIEN DETECTIVE SERVICE INC.	50, place Crémazie ouest, bureau 202, Montréal	68 09 16	1977 à 1981 incl.
1248-8383	KEYSTONE MORTGAGE CONSULTANTS LTD.	Montréal	64 05 01	1977 à 1981 incl.
1248-9290	LES LABORATOIRES DE LENTILLES CORNÉENNES GORMAC INC. *GORMAC CONTACT LENSES LABORATORIES INC.*	1255, rue University, bureau 400, Montréal	72 01 07	1978 à 1981 incl.
1172-5843	LACOUVEE REAL ESTATE LTD.	Gaspé (Gaspé-Est)	61 04 18	1977 à 1981 incl.
1163-2338	LAFRANCE & GAUDREAU INC.	Cowansville (Missisquoi)	68 12 31	1977 à 1981 incl.
1290-2037	J.E. L'ALLIER & FILS LTÉE	Montréal	59 05 22	1977 à 1981 incl.
1288-6479	J. DONAT LANGELIER CIE INC. ..... *J. DONAT LANGELIER CO. INC.*	909, Dorchester ouest, Montréal	46 07 04	1977 à 1981 incl.
1263-6932	GONTRAN LATOUR & FILS INC.	444, rue Parent, Saint-Jérôme (Terrebonne)	71 09 30	1978 à 1981 incl.
1332-8331	YVES LAVOIE INC.	Centre commercial Bourg-Royal, Charlesbourg	73 03 16	1977 à 1981 incl.
1462-1692	LIBRAIRIE JEMMO INC.	Thetford-Mines	75 09 24	1977 à 1981 incl.
1335-8593	LOCATIONS DE CAMIONS CANNONBALL (QUÉBEC) LTÉE *CANNONBALL TRUCK RENTALS & LEASING (QUÉBEC) LTD.*	Dorval	73 02 12	1977 à 1981 incl.
1345-4681	LOREL AMUSEMENTS INC.	Montréal	44 11 29	1977 à 1981 incl.
1292-2357	LOULEN ENTERPRISES LTD.	420, rue McGill, Montréal	61 10 30	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1360-3816	LUMINAIRE HAUTERIVE INC.	2712, boulevard Laflèche, Hauterive	74 11 22	1978 à 1981 incl.
1363-2708	MAÇONNERIE LYRY INC.	Route rurale 1, Ascot-Corner (Sherbrooke)	75 05 28	1977 à 1981 incl.
1337-6512	MAÇONNERIE TESSIER INC.	24, avenue Montour, Pointe-du-Lac (St-Maurice)	73 07 17	1977 à 1981 incl.
1202-2273	G. MALLETTE INC.	30, rue Principale ouest, Farnham (Missisquoi)	70 09 02	1978 à 1981 incl.
1180-1917	MARCHÉ LE BOUVILLON INC.	2222, rue King est, Sherbrooke	69 08 29	1977 à 1981 incl.
1276-0625	LE MARCHÉ MISTASSINI LTÉE	100, rue de l'Église, Mistassini (Lac-St-Jean-Ouest)	62 04 17	1977 à 1981 incl.
1356-1691	MARILI LTÉE	Clermont (Charlevoix-Est)	74 04 30	1978 à 1981 incl.
1287-5589	MARINA DE LA RIVE LTÉE	Montréal	66 10 19	1977 à 1981 incl.
1360-7767	MARTINEAU & GENOIS LTÉE	1641, avenue Duclaux, Ancienne-Lorette	74 12 12	1977 à 1981 incl.
1473-3711	LES MATÉRIAUX JEAN MOREAU INC.	1552, rue Dupont, St-Lambert-de-Lauzon (Lévis)	77 01 21	1977 à 1981 incl.
1473-8942	MATICO INC.	1530, rue St-Paul, Ancienne-Lorette	77 02 04	1978 à 1981 incl.
1462-1239	MENUISERIE RENÉ PELLETIER INC.	1577, route de l'Église, St-Jean-Chrysostome (Lévis)	75 09 19	1977 à 1981 incl.
1275-3000	MERCERIE TALBOT INC.	885, rue St-Joseph est, Québec	61 03 17	1977 à 1981 incl.
1474-7026	MEUNERIE ABENAQUIS INC.	Ste-Claire (Dorchester)	77 07 19	Initial, 1978 à 1981 incl.
1272-9687	MINES LUCERO LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) *LUCERO MINES LTD. (No personal liability)*	321, rue St-Paul, Québec	69 11 10	1978 à 1981 incl.
1330-6469	LES MINES QUEMEX LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle) *QUEMEX MINES LIMITED (No personal liability)*	500, place d'Armes, bureau 1200, Montréal	73 03 12	1977 à 1981 incl.
1362-2055	MOC INC.	72, rue Martel, Loretteville	75 03 05	1978 à 1981 incl.
1294-9608	MONET ART GALLERY INC.	Montréal	72 05 19	1977 à 1981 incl.
1288-5851	MONTRÉAL DENTA INC.	1298A, rue St-Zotique est, Montréal	68 08 28	1978 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1471-4919	LES MOTELS MODULAIRES CANADIANA INC.	Bernières (Lévis)	76 11 12	1977 à 1981 incl.
1172-8771	MOTO KOMETIK INC.	St-Jean-Port-Joli (L'Islet) ...	69 04 21	1977 à 1981 incl.
1334-7943	LES NÉOPHYTES DU NECTAR ET DE L'AMBROISIE INC.	Montréal	73 07 16	1978 à 1981 incl.
1241-2169	OXFORD MORTGAGE BROKERS INC.	Montréal	59 01 21	1977 à 1981 incl.
1288-9283	JEAN-MARIE PAQUETTE ET ASSOCIÉS INC.	3440, rue Ontario est, Montréal	71 11 29	1977 à 1981 incl.
1296-1694	PARK-CREST HOUSING CORP.	Montréal	56 05 28	1977 à 1981 incl.
1466-4494	PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE TRANS-CONTINENTAL INC. *TRANS-CONTINENTAL AIR PHOTO INC.*	889, rue Cloutier, Trois-Rivières	76 04 22	1977 à 1981 incl.
1288-4656	LES PLACEMENTS CAPRI INC. ..... *CAPRI INVESTMENTS INC.*	153, rue Filion, ville de Laval	63 03 11	1977 à 1981 incl.
1330-5768	LES PLACEMENTS CINECAP LTÉE ..... *CINECAP INVESTMENTS LTD.*	800, place Victoria, bureau 612, Montréal	73 05 14	1977 à 1981 incl.
1336-1068	LES PLACEMENTS FLEX LTÉE ..... *FLEX INVESTMENTS LTD.*	Montréal	73 02 27	1977 à 1981 incl.
1289-3434	LES PLACEMENTS G ET L INC.	64, rue Mariale, ville de Laval	59 08 05	1977 à 1981 incl.
1330-6600	PLACEMENTS P.A.L. LTÉE	Montréal	73 05 07	1977 à 1981 incl.
1246-6207	LES PLACEMENTS VINGT-CINQ INC.	Sherbrooke	62 10 18	1977 à 1981 incl.
1247-7238	PLACIMAD INC.	540, rue Belvédère Sud, Sherbrooke	69 08 06	1977 à 1981 incl.
1280-1817	PLANI-CLINIQUE INC.	1035, boul. Pie-XII, Ste-Foy	70 08 20	1977 à 1981 incl.
1356-9181	LES PLÂTRAGES DE L'ESTRIE INC.	273, 10e Avenue Nord, Sherbrooke	74 06 03	1977 à 1981 incl.
1334-8065	POLYSPEC INC.	Terrasse-Vaudreuil	73 07 20	1978 à 1981 incl.
1330-8283	LES PORTEFEUILLES ASSOCIÉS DE MONTRÉAL INC.	Montréal	73 04 10	1977 à 1981 incl.
1330-9844	PRISMO (CANADA) LTÉE *PRISMO (CANADA) LTD.*	1227, rue Sherbrooke ouest, bureau 11, Montréal	73 06 05	1977 à 1981 incl.
1334-5533	LES PRODUCTIONS CINÉPAMA INC.	866, rue Hartland, Outremont	73 01 18	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1289-5447	PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBEC INC. *QUÉBEC FOOD PRODUCTS INC.*	Montréal	71 06 16	1977 à 1981 incl.
1369-1670	PROJETS PAPYREX INC.	1700, rue Allard, Brossard (Laprairie)	74 07 31	1978 à 1981 incl.
1330-5859	PROMOTIONS SANVEL INC.	2182, place Étienne-Brûlé, Montréal	73 04 27	1977 à 1981 incl.
1334-7273	QUELON INC.	122 A, boul. des Prairies, ville de Laval	73 06 13	1978 à 1981 incl.
1249-7228	RAWDON HEIGHTS GOLF & COUNTRY CLUB INC.	8245, avenue Bloomfield, Montréal	60 07 05	1977 à 1981 incl.
1262-1264	RESTAURANT LA GASTONNIÈRE INC.	1704, rue Royale, Trois-Rivières	68 04 23	1977 à 1981 incl.
1199-2450	RESTAURANT MODERNE INC.	362, 5e Rue, Shawinigan	70 06 19	1977 à 1981 incl.
1330-6832	RESTAUREX INC.	5070, boul. Couture, St-Léonard	73 04 12	1977 à 1981 incl.
1470-2344	REVUE L'ÉCHO DU SOURD INC.	167, 19e Avenue, St-Eustache (Deux-Montagnes)	76 09 17	1978, 1980 et 1981
1332-8976	HERVÉ RICHARD INC.	222, 2e Avenue, Dolbeau (Lac-St-Jean-Ouest)	73 02 06	1978 à 1981 incl.
1254-5794	RIVER DRIVE HOUSING & LAND CORP.	3637, boul. Crémazie est, Montréal	58 08 06	1978 à 1981 incl.
1293-9344	RIVERSIDE PLAZA INC.	523, rue Carroll, LaSalle	62 11 22	1977 à 1981 incl.
1283-0188	ROUSSEL & FILS LTÉE	St-Omer (Bonaventure)	70 04 14	1977 à 1981 incl.
1294-1563	SACCONO CONSTRUCTION LTD.	Montréal	58 08 11	1977 à 1981 incl.
1264-6154	ST-GUILLAUME SPEEDWAY INC.	St-Guillaume (Yamaska)	60 04 08	1978 à 1981 incl.
1162-1646	ST-PIERRE & CARRIÈRE LTÉE	Route rurale no 1, Shipton	67 04 03	1978 à 1981 incl.
1467-4634	SECUROTEK INC.	Drummondville	76 05 20	1978 à 1981 incl.
1334-8180	SELEGAL INC.	0727, rue Charlevoix, Montréal	73 07 10	1977 à 1981 incl.
1334-7810	SERVICE ET ENTRETIEN LAYNES INC. *LAYNES WORK AND SERVICE INC.*	118, rue Maden, Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)	73 03 15	1977 à 1981 incl.
1293-9799	SNOWDON, SAUVÉ LTD.	5890, avenue Monkland, Montréal	64 03 09	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1365-0569	LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DU RICHELIEU INC.	Rang de la Basse, St-Ours (Richelieu)	75 04 18	1977 à 1981 incl.
1289-9274	SOCIÉTÉ DE COMMUNICATIONS APPLIQUÉES (SOCAP), LIMITÉE *APPLIED COMMUNICATIONS CORPORATION (SOCAP), LIMITED*	Montréal	67 10 06	1977 à 1981 incl.
1327-8064	LA SOCIÉTÉ DE GESTION MONTCALM INC.	88, rue Fraser, Lévis	63 01 28	1977 à 1981 incl.
1335-6167	SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE COMMERCIAL ET DE RÉPARATION DE MONTRÉAL INC.	5000, Buchan, Montréal	73 07 09	1977 à 1981 incl.
1242-2309	SOUTHERN CALIFORNIA FASHIONS INC.	Montréal	46 04 03	1978 à 1981 incl.
1283-6904	SPORT ET ÉQUIPEMENT SOS LTÉE	Kénogami	71 09 17	1977 à 1981 incl.
1461-6817	SPORTS ET LOISIRS ST-EDMOND ABITIBI INC.	St-Edmond (Abitibi)	75 10 01	1978, 1980 et 1981
1234-4040	STANDARD ASBESTOS MINES LIMITED (No personal liability)	Beauceville-Est (Beauce) ...	47 08 28	1978 à 1981 incl.
1334-7307	STATION-SERVICE G. BÉDARD INC.	Québec	73 03 12	1978 à 1981 incl.
1271-4689	STUCCO LATTE & PLÂTRE (QUÉBEC) INC. *STUCCO LATH & PLASTER (QUÉBEC) INC.*	1059, rue St-Paul, Ancienne-Lorette	58 06 07	1977 à 1981 incl.
1285-4063	SUNCRAFT INC.	153, rue Laviolette, Trois-Rivières	71 09 17	1978 à 1981 incl.
1162-6082	TAPIS ACTON LTÉE ..... *ACTON CARPETS LTD.*	1110, rue Daigneault, Acton-Vale (Bagot)	67 12 13	1977 à 1981 incl.
1334-2258	TAXI GÉLINAS INC. ..... *GÉLINAS TAXI INC.*	Ville de Laval	73 02 26	1977 à 1981 incl.
1474-5632	THÉÂTRE DE PAR CHEZ NOUS INC.	Rouyn (Témiscamingue)	77 02 24	1978 à 1981 incl.
1257-9421	E. THÉRIEN & FILS LIMITÉE ..... *E. THÉRIEN & SON LIMITED*	Montréal	48 07 16	1977 à 1981 incl.
1467-9740	LÉON TOUPIN INC.	1113, route de l'Église, Ste-Foy	76 06 21	1977 à 1981 incl.
1335-9716	LA TOUR DU FLEUVE ST-LAURENT, LTÉE	Longueuil	73 02 01	1977 à 1981 incl.
1348-7111	TRANSPORT ET TAXI BARRAUTE INC.	471, 7e Avenue, Barraute (Abitibi)	73 11 13	1977 à 1981 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution	Rapports non produits
1294-3908	TRÉBOR ÉLECTRIQUE INC.	Métabetchouan (Lac-St-Jean-Est)	59 06 19	1977 à 1981 incl.
1324-4314	ROBERT TURGEON INC.	St-Charles (Bellechasse)	67 07 10	1977 à 1981 incl.
1295-0879	25TH AVE OF ST. MICHEL DEVELOPMENT CORP.	2100, boul. de Maisonneuve ouest, Montréal	64 11 18	1977 à 1981 incl.
1264-5024	TWO G'S INVESTMENTS INC.	4475, 1re Rue ville de Laval	67 08 29	1978 à 1981 incl.
1293-6274	UNGAVA NICKEL MINES LIMITED (No personal Liability)	Québec	57 03 15	1977 à 1981 incl.
1289-6882	UNIVERSAL FASHIONS INC.	Montréal	70 11 19	1978 à 1981 incl.
1292-9592	VALUE IN VOLUME INC.	Montréal	55 02 19	1977 à 1981 incl.
1225-7234	VENTILATION ET CHAUFFAGE RAJOTTE INC.	4, avenue Giroux, ville de Laval	72 05 01	1977 à 1981 incl.
1287-3501	VIC-HOME CONSTRUCTION INC.	8227 de Teck, Montréal	59 12 17	1980 et 1981
1155-3666	VIGNOLE, INC.	745, boul. Hamel, Québec	62 09 12	1977 à 1981 incl.
1287-4392	VILLENEUVE ET ASSOCIÉS INC.	1610, rue de Beauharnois ouest, Montréal	72 03 08	1977 à 1981 incl.
1287-5266	VITAM CO. LTD.	9200, avenue du Parc, Montréal	68 01 24	1977 à 1981 incl.
1287-6009	WALDOR REAL ESTATE CORP.	958, rue St-Dominique, Montréal	58 11 28	1977 à 1981 incl.
1287-6496	WARSHAW INVESTMENTS LTD.	Montréal	60 07 12	1977 à 1981 incl.
1287-7114	WELCO UNITED CORP.	5623, avenue Melling, Côte-St-Luc	70 12 23	1977 à 1981 incl.
1287-7403	WERUTH REALTIES INC.	Montréal	62 06 04	1977 à 1981 incl.
1287-7486	WESTBEC LIMITED	800, place Victoria, bureau 2401, Montréal	64 10 21	1977 à 1981 incl.

19258-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
CLUB RÉCRÉATIF DU LAC MAILLE INC. 1270-4896	82 03 31	Aucune
LES IMMEUBLES LORET LTÉE 1293-3891	82 05 06	Aucune
MARIE MARTHE MORIN INC. 1108-7483	82 04 13	Aucune
RICHELIEU DÉVELOPPEMENTS INC. 1327-8981	82 03 25	La dénomination sociale est changée en celle de: LES AMÉNAGEMENTS GODIN INC.
URANTIA INC. 1466-0633	82 03 08	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

19258-o

Associations coopératives — Loi sur les

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DE CLORIDORME

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé les règlements spéciaux adoptés le 22 mars 1982 de l'association coopérative « ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS CÔTIERS DE LA GASPÉSIE », changeant son nom en celui de « ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DE CLORIDORME », et changeant son siège social de Gaspé à Cloridorme.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19321-o

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DE RIVIÈRE-AU-RENARD

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé les règlements spéciaux adoptés le 23 mars 1982 de l'association coopérative « ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS HAUTURIERS DE LA GASPÉSIE », changeant son nom en celui de « ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DE RIVIÈVE-AU-RENARD », et changeant son siège social de Gaspé à Rivière-au-Renard.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19322-o

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION L'EMBELLIE (MONTRÉAL)

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION L'EMBELLIE (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électrorale de Maisonneuve.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

19277-o

ASSOCIATION COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE MONSEIGNEUR A.M. PARENT
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « ASSOCIATION COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE MONSEIGNEUR A.M. PARENT », dont le siège social était situé à Saint-Hubert, QC, circonscription électorale de Taillon, a été dissoute le 14 décembre 1981, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19323-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

CENTRE COOPÉRATIF DE LOISIRS ET DE SPORTS DE VAL-NEIGETTE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CENTRE COOPÉRATIF DE LOISIRS ET DE SPORTS DE VAL-NEIGETTE », dont le siège social est situé à Sainte-Blandine, QC, circonscription électorale de Rimouski.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19342-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

CO-OP D'HABITATION « ACCÈS » DE RIVIÈRE-DU-LOUP
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CO-OP D'HABITATION « ACCÈS » DE RIVIÈRE-DU-LOUP », dont le siège social est situé à Rivière-du-Loup, QC, circonscription électorale de Rivière-du-Loup.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19343-o JEAN-MARIE BOUCHARD,

COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS OVINS DU CENTRE DU QUÉBEC
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS OVINS DU CENTRE DU QUÉBEC », dont le siège social est situé à Nicolet, QC, circonscription électorale de Nicolet-Yamaska.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19324-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « BAIERIVERAINE » DE VILLE LA BAIE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « BAIERIVERAINE » DE VILLE LA BAIE », dont le siège social est situé à ville La Baie, QC, dans la circonscription électorale de Dubuc.

Le sous-ministre des Institutions financières et coopératives,
19352-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « BON BEC » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « BON BEC » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Hochelaga-Maisonneuve.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19278-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION BONSÉJOUR (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations

coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION BONSÉJOUR (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, circonscription électorale de Sainte-Marie.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19344-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHAMPLAIN-LAFONTAINE » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHAMPLAIN-LAFONTAINE » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19279-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'AMITIÉ (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'AMITIÉ (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, circonscription électorale de Lafontaine.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19345-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DES DÉTERMINÉS DE VERDUN
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DES DÉTERMINÉS DE VERDUN », dont le siège social est situé à Verdun, QC, dans la circonscription électorale de Sainte-Anne.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19280-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DOMAINE DES GRANDS DUCS DE LONGUEUIL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DOMAINE DES GRANDS DUCS DE LONGUEUIL », dont le siège social est situé à Longueuil, QC, circonscription électorale de Taillon.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19325-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DU BORD DU LAC DE LACHINE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DU BORD DU LAC DE LACHINE », dont le siège social est situé à Lachine, QC, dans la circonscription électorale de Jacques-Cartier.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19353-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION FEU VERT DE MONTRÉAL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION FEU VERT DE MONTRÉAL », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Maisonneuve.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19281-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA BONNE AVENTURE » DE L'ESTRIE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA BONNE AVENTURE » DE L'ESTRIE », dont le siège social est situé à Sherbrooke, QC, dans la circonscription électorale de Sherbrooke.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19375-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA COQUILLE » (VALLEYFIELD)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA COQUILLE » (VALLEYFIELD) », dont le siège social est situé à Salaberry-de-Valleyfield, QC, dans la circonscription électorale de Beauharnois.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19282-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ALLIANCE (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ALLIANCE (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Louis.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19283-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION LE CHEZ-SOI (ST-JEAN-CHRYSOSTOME)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LE CHEZ-SOI (ST-JEAN-CHRYSOSTOME) », dont le siège social est situé à Saint-Jean-Chrysostome, QC, dans la circonscription électorale de Beauce-Nord.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19284-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES BONS VIVANTS DE LONGUEUIL »
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES BONS VIVANTS DE LONGUEUIL » », dont le siège social est situé à Longueuil, QC, circonscription électorale de Taillon.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19364-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « MAISON DU RÊVE » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « MAISON DU RÊVE » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre des Institutions financières et coopératives,
19285-o JEAN-MARIE BOUCHARD

COOPÉRATIVE D'HABITATION VANIER DE VILLE-VANIER
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION VANIER DE VILLE-VANIER », dont le siège

social est situé à Ville-Vanier, QC, dans la circonscription électorale de Vanier.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19376-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

MAGASIN CO-OP ETCHEMIN
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « MAGASIN CO-OP ETCHEMIN », dont le siège social était situé à Lac-Etchemin, QC, circonscription électorale de Bellechasse, a été dissoute le 13 mai 1982, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Institions financières et Coopératives,
19326-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

MAGASIN CO-OP ST-PAUL
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé la demande de la société coopérative agricole « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE MONTMINY », dont le siège social est situé à Saint-Paul, circonscription électorale de Montmagny, de cesser d'être régie par la Loi sur les sociétés coopératives agricoles et de devenir une association coopérative régie par la Loi sur les associations coopératives, sous le nom de « MAGASIN CO-OP ST-PAUL ».

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19327-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Commission Scolaire Des Îlets
Rachat d'obligations

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission Scolaire Des Îlets, suite à un tirage au sort, procédera à compter du 82 08 01, au rachat des obligations portant les numéros:
M-208, M-216, M-230, M-231
M-234, M-281, M-283, M-296
ayant une valeur nominale de 1 000,00 $.

Ces obligations font partie d'une émission au montant total de 301 000,00 $ datée du 69 08 01 (municipalité scolaire d'Orsainville).

Charlesbourg, le 25 mai 1982.

Le secrétaire général,
19354-o MARC GIGUÈRE.

Commission scolaire Les Écores
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale du Canada de l'émission désignée: « Commission scolaire de Saint-François-de-Laval, émission de 175 000 $ composée de 87 000 $ d'obligations en série — 7½% — échéant 1969/1978 et 88 000 $ d'obligations à terme 20 ans — 7½% — échéant 1988 de la Commission scolaire Les Écores, ville de Laval, province de Québec, Canada ».

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire Les Écores a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er août 1982, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe M, rachetables le 1er août 1982 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

M-090	M-134
M-093	M-141
M-112	M-164
M-130	M-170

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie légale du Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er août 1982 attachés.

Avis public est, aussi par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er août 1982.

Ville de Laval, le 1er juin 1982.

Le directeur général,
19261-o ACHILLE CORBO.

Communauté Chrétienne de la Rive-Sud

Avis est, par la présente, donné que la Communauté Chrétienne de la Rive-Sud, église locale associée avec la First Christian Reformed Church, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la constitution de certaines Églises (L.R.Q., c. C-63) pour être constituée en corporation.

Les procureurs de la requérante,
CERINI, SALMON, WATSON,
18876-20-4-o SOUAID & HARRIS.

École nationale d'administration publique
Nouveau siège social

Avis est donné, par la présente, que le nouveau siège social de l'École nationale d'administration publique est fixé au 945, rue Wolfe, Sainte-Foy, G1V 3J9, district de Québec.

Québec, le 21 mai 1982.

Le secrétaire général,
19377-o SERGE RAYMOND.

La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles de Limoilou de Québec

Avis est donné que, par déclaration du 5 mai 1982, et conformément à l'article 11 de la Loi sur les fabriques, Louis-Albert Vachon, archevêque catholique romain de Québec, a constitué en corporation pour la paroisse de Saint-Charles de Limoilou de Québec « La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles de Limoilou de Québec ».

Québec, le 5 mai 1982.

L'archevêque de Québec,
19258-o LOUIS-ALBERT VACHON.
1522-2102

Cité de Loretteville

Avis public est, par les présentes, donné que la cité de Loretteville, suite à une résolution de son Conseil adoptée le 17 août 1981, s'adressera au gouvernement afin d'obtenir l'émission de lettres patentes pour changer son nom en celui de « ville de Loretteville » conformément à l'article 3 de la Loi sur les cités et villes.

Loretteville, le 21 mai 1982.

Le greffier,
19355-o PIERRE GARNEAU.

Cité de Saint-Romuald-d'Etchemin

Avis est, par les présentes, donné que la cité de Saint-Romuald-d'Etchemin, suite à une résolution de son Conseil municipal adoptée le 17 mai 1982, s'adressera au Gouvernement du Québec afin d'obtenir l'émission de lettres patentes pour changer son nom en celui de « ville de Saint-Romuald » conformément à l'article 3 de la Loi sur les cités et villes.

Saint-Romuald-d'Etchemin, le 21 mai 1982.

Le greffier,
19356-o JACQUES LEBLOND, *avocat.*

Paroisse de Sennetere

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 1er mars 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 77-82, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Senneterre, le 10 mars 1982.

La secrétaire-trésorière,
19346-o GEORGETTE DUMONT.

Ville de Témiscamingue

Prenez avis que la ville de Témiscamingue a l'intention de présenter une requête au gouvernement pour augmenter le nombre de ses conseillers de 4 à 6, le tout conformément à l'article 18(6) de la Loi sur les cités et villes.

Toute personne peut, dans les trente jours suivant cet avis, transmettre par écrit au ministère son opposition à la requête.

Ville-Marie, le 17 mai 1982.

Le procureur,
19286-o ROGER MARCOTTE, *notaire.*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Claude Christian Aubertin

Par le certificat numéro 82-150 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Claude Christian Lavallière, né le 6 février 1962, en celui de Joseph Claude Christian Aubertin.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Marcel Bernard

Par le certificat numéro 82-140 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Antoni Bernard, né le 23 janvier 1951, en celui de Joseph Marcel Bernard.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Marie Monique Bernatchez

Par le certificat numéro 82-149 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Élisabeth Lavallée, née le 26 septembre 1932, en celui de Marie Monique Bernatchez.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Laurent Deschênes

Par le certificat numéro 82-148 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Laurent Gauthier, né le 5 mai 1961, en celui de Joseph Laurent Deschênes.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Roland Émond

Par le certificat numéro 82-153 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lawrence Pearson, né le 6 octobre 1922, en celui de Joseph Roland Émond.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean Robert Michel Fortier

Par le certificat numéro 82-144 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Robert Michel Cormier, né le 8 mai 1961, en celui de Joseph Jean Robert Michel Fortier.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Elizabeth Lindsay Lobley

Par le certificat numéro 82-155 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Elizabeth Lindsay Ryan, née le 12 octobre 1958, en celui de Elizabeth Lindsay Lobley.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Harutyun Migirdic

Par le certificat numéro 82-151 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Harutyun Migirdicoglu, né le 1er avril 1956, en celui de Harutyun Migirdic.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean Marc Ghislain Moskal

Par le certificat numéro 82-146 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Marc Ghiscelain Coulombe, né le 31

mars 1938, en celui de Joseph Jean Marc Ghislain Moskal.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Marie Denise Moskal

Par le certificat numéro 82-147 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Denise Coulombe dit Moskal, née le 29 septembre 1957, en celui de Marie Denise Moskal.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Marie-Anne Réjeanne Paradis

Par le certificat numéro 82-141 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Anne Jeanne-d'Arc Paradis, née le 18 juillet 1932, en celui de Marie-Anne Réjeanne Paradis.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Marie Picard

Par le certificat numéro 82-142 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Ange Picard, née le 9 septembre 1939, en celui de Marie Picard.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Marie Yvonne Tina Poirier

Par le certificat numéro 82-154 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvonne Tina Poupart, née le 29 octobre 1956, en celui de Marie Yvonne Tina Poirier.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean-Marc Rondeau

Par le certificat numéro 82-156 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean-Marc Mariel Tremblay, né le 23 juin 1955, en celui de Joseph Jean-Marc Rondeau.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Albert Roger Royer

Par le certificat numéro 82-152 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Roger Morin, né le 21 juin 1962, en celui de Joseph Albert Roger Royer.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Ervin Samuel René Toutloff

Par le certificat numéro 82-143 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Irvin Samuel René Toutloff, né le 24 septembre 1919, en celui de Ervin Samuel René Toutloff.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lise Marguerite Vezeau

Par le certificat numéro 82-145 du 6 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lise Marguerite Côté, née le 11 juillet 1960, en celui de Marie Lise Marguerite Vezeau.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Louis Paul Pierre Wintle-Desruisseaux

Par le certificat numéro 82-167 du 13 mai 1982, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louis Paul Pierre DesRuisseaux, né le 28 décembre

1957, en celui de Louis Paul Pierre Wintle-DesRuisseaux.

Sainte-Foy, le 14 mai 1982.

Le sous-registraire du Québec,
19259-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Hamid Ali

Avis est donné que Hamid Ali, spécialiste en soutien technique, domicilié au 195, Berlioz, appartement 1A, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Glenn William Allen.

Montréal, le 14 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19287-23-2-o KATHERINE MACLEOD MONTMINY.

Homaido Rowena Ali

Avis est donné que Homaido Rowena Ali, programmeur, domicilié au 195, Berlioz, appartement 1A, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dixie Rowena Allen.

Montréal, le 14 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19288-23-2-o KATHERINE MACLEOD MONTMINY.

Jean Alper

Avis est, par les présentes, donné que dame Jean Alper, veuve non remariée de feu Percy Cecil Newman, domiciliée et résidant au 6380, avenue Somerled, appartement 304, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeanne Alper.

Montréal, le 3 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
19262-23-2-o MARCUS & FEINER.

Kim Barbour

Prenez avis que Kim Barbour, demeurant au 46, Camille, ville Saint-Pierre, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kim Girard.

Montréal, le 17 mai 1982.

Le procureur,
19290-23-2-o PIERRE DURETTE, *notaire.*

Arlene Terry Clarke

Avis est, par les présentes, donné qu'Arlene Terry Clarke, épouse séparée de biens de Stephen Douglas Pugh, domiciliée et résidant au 1400, avenue des Pins ouest dans la ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui d'Arlene Tara Clarke Douglas.

Montréal, le 13 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
19195-22-2-o SELINGER & LENGVARI.

Marie Louise Diane Ida Sylvie Duchesne

Avis est donné, par les présentes, que Marie Louise Diane Ida Sylvie Duchesne, aide-ménagère, née le 25 février 1962, résidant et domiciliée au 3260, rue Leduc, Saint-Hubert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Louise Diane Ida Sylvie Vallée.

Greenfield-Park, le 17 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
19196-22-2-o JACQUES BISSONNETTE, *avocat.*

Nicole Gilliot

Avis est donné que Nicole Gilliot, fonctionnaire, domiciliée au numéro 165 du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, appartement 808 dans la ville d'Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicole Kerjean.

Montréal, le 6 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
19156-22-2-o ME DANIEL GAUTHIER.

Gregory Jay Goldberg

Avis est, par la présente, donnée que Gregory Jay Goldberg, domicilié au 5032, avenue Victoria, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gregory Jay Respitz.

Montréal, le 19 mai 1982.

Les procureurs du requérant,
19232-22-2-o KAUFMAN, RESPITZ.

Joseph Roland

Avis est, par la présente, donné que Joseph Roland, résidant et domicilié au 2701, chemin du Tremblay, ville de Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Roland Grenier.

Aucune personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Joseph Roland.

Longueuil, le 13 mai 1982.

Les procureurs du requérant,
LAFONTAINE, CHAMBERLAND
19167-22-2-o & PARADIS.

Pauline Marie Antonine Lecomte

Avis est donné que Pauline Marie Antonine Lecomte, recherchiste, domiciliée au 1609, Cartier en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anasha Lecomte.

Montréal, le 30 avril 1982.

Les procureurs de la requérante,
JOFFE, PENNEE, GAGNÉ &
19148-22-2-o SILVERSTONE.

Henri Pawlak

Avis est, par la présente, donné que Henri Pawlak, domicilié au 120, des Pins, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Deauville.

Montréal, le 19 mai 1982.

Le requérant,
19347-23-2-o HENRI PAWLAK.

Linda Élianne Pellerin

Avis est, par les présentes, donné que Linda Élianne Pellerin, présentement domiciliée au numéro 431 de la rue Taschereau est à Rouyn, district de Rouyn-Noranda, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Elyne Pellerin.

Rouyn, le 7 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
19149-22-2-o MES COUTURE & BARRETTE.

Georges-Marie Perron

Avis est donné que Georges-Marie Perron, menuisier, domicilié à Labelle, comté de Labelle, 140 de la rue du Moulin, district de Labelle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Georges-Marie Forestier.

Labelle, le 3 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19263-23-2-o FRANÇOIS AMADEI.

Marie Yvette Ginette Élise Plourde

Avis est donné que Marie Yvette Ginette Élise Plourde, domiciliée et résidant au 811, Hélène-Boulé, appartement 8, Boucherville, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicole St-Amant.

Longueuil, le 10 mai 1982.

Les procureurs de la requérante,
CHIQUETTE, BISSONNETTE,
19168-22-2-o GIRARD & POULIN.

Joseph Alain Paul-Émile Patrick Robert

Avis est donné, par les présentes, que Joseph Alain Paul-Émile Patrick Robert, journalier, domicilié et résidant au 486, boulevard L'Assomption à Repentigny, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Alain Paul-Émile Patrick Robert-Bédard.

Charlemagne, le 6 mai 1982.

Les procureurs du requérant,
19308-23-2-o DUPONT & LANGLOIS, *avocats.*

Hymie Rozansky

Prenez avis que Hymie Rozansky, domicilié au 5105, chemin Côte-Saint-Luc, appartement 437, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Herbert Rozan.

Montréal, le 10 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19106-22-2-o GINETTE PRIMEAU, *avocate.*

Marie Clerinda Monique St-Amant

Avis est, par les présentes, donné que Marie Clerinda Monique St-Amant, ménagère, résidant au 110, Saint-Antoine nord à Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Marie Clérinda Monique St-Amant en celui de Marie Claire Monique St-Amant.

Granby, le 7 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
19264-23-2-o ME RÉJEAN CHOINIÈRE.

Antonio Sarrapuchiello

Avis est donné que Antonio Sarrapuchiello, denturologiste, domicilié au 2610, rue Bilodeau, en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Antoine Sarrapuchiello Bleau.

Montréal, le 4 mai 1982.

Le procureur du requérant,
19192-22-2-o JEAN LOZEAU, *avocat.*

Manon Therrien

Avis est, par les présentes, donné que Manon Therrien, étudiante, domiciliée et demeurant au 8342, 9e Avenue, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominic Therrien.

Montréal, le 11 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
19107-22-2-o ME SUZANNE MOREAU.

Ralph Torchon

Avis est, par les présentes, donné que Ralph Torchon, domicilié au 6480, Pierre-de-Coubertin, appartement 101, Montréal, QC, H1N 1S4, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ralph Pierre.

Montréal, le 17 mai 1982.

Le requérant,
19328-23-2-o RALPH TORCHON.

Zalema Mohammed Ali Willis

Avis est donné que Zalema Mohammed Ali Willis, ménagère, domiciliée au 195, Berlioz, appartement 1A, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Judy Sally Allen.

Montréal, le 14 mai 1982.

Le procureur de la requérante,
19289-23-2-o KATHERINA MACLEOD MONTMINY.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000355-827

GÉRALD GAGNON, demandeur, contre L.M. COSSETTE INC., LES MAISONS NORFAB LTÉE, défenderesses conjointes et solidaires.

Ordonnance

Il est ordonné à la défenderesse, « Les Maisons Norfab Ltée » de comparaître au greffe de cette Cour dans le délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance dans le journal *la Gazette officielle du Québec.*

La partie défenderesse est informée qu'une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour à son intention.

Trois-Rivières, le 13 mai 1982.

Le protonotaire adjoint,
19387-o JEAN-PAUL COSSETTE.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ESTRIE INC.

Prenez avis que la corporation « ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ESTRIE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 18 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
19291-o ME GUY MORIN.

BOILY ET BÉRUBÉ INC.

Prenez avis que la corporation « BOILY ET BÉRUBÉ INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Senneterre, le 19 mai 1982.

Le procureur de la corporation,
19292-o YVES RICHARD, *notaire.*

BOUTIQUE MARLY-LE-ROI INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE MARLY-LE-ROI INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19329-o LAPOINTE, SCHACHTER & CHAMPAGNE.

MARCEL BRUNELLE & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, « MARCEL BRUNELLE & FILS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1982.

Le président,
19293-o JOCELYN BRUNELLE.

LES SERVICES CANDIAC LIMITÉE
CANDIAC SERVICES LIMITED

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies « LES SERVICES CANDIAC LIMITÉE — CANDIAC SERVICES LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 mai 1982.

La vice-présidente,
19300-o FLEURETTE GIBEAU.

CARBONISATION DÉGELIS INC.

Prenez avis que la compagnie « CARBONISATION DÉGELIS INC. », ayant son siège social à ville Dégelis, district de Kamouraska, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-loup, le 20 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19330-o CHASSÉ, LAFOREST & ASSOCIÉS.

LES CHEMINÉES HOULE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES CHEMINÉES HOULE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mars 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19294-o BOUCHER, GARIÉPY ET MOREAULT.

CHEZ TAI-PAK INC.

Prenez avis que la compagnie « CHEZ TAI-PAK INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 11 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
19265-o GILLES PINARD, *notaire.*

COFFREPAN LIMITÉE
COFFREPAN LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que « COFFREPAN LIMITÉE — COFFREPAN LIMITED », corporation constituée selon le Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la cité de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN, LITVACK, ECHENBERG & LIPPER.

19357-o

LA CORPORATION DES FÊTES DU 125e ANNIVERSAIRE DE ST-SAUVEUR DES MONTS

Prenez avis que la compagnie « LA CORPORATION DES FÊTES DU 125e ANNIVERSAIRE DE ST-SAUVEUR DES MONTS » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

St-Sauveur-des-Monts, le 3 mai 1982.

Le procureur,
RAOUL LUPIEN, *notaire.*

19266-o

CORRILETO INC.

Prenez avis que la compagnie « CORRILETO INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 21 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
ME PAUL ROY.

19331-o

DELTA COMPAGNIE D'IMMEUBLES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DELTA COMPAGNIE D'IMMEUBLES LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
GILBERT, MAGNAN, MARCOTTE, SIMARD, TREMBLAY & FORGET.

19309-o

DENISON MINES (QUÉBEC) LIMITED

Prenez avis que la compagnie « DENISON MINES (QUÉBEC) LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
AMYOT, LESAGE, BERNARD, DROLET & ASSOCIÉS.

19295-o

LÉONARD DESGROSEILLERS & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie « LÉONARD DESGROSEILLERS & FILS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachine, le 17 mai 1982.

Le président,
LÉONARD DESGROSEILLIERS.

19310-o

ÉDIFICE F.M. MARCOTTE INC.

Prenez avis que la compagnie « ÉDIFICE F.M. MARCOTTE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1982.

Le secrétaire de la compagnie,
PIERRE DUMONT.

19296-o

FER ORNEMENTAL D.P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que « FER ORNEMENTAL D.P. INC. », ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
ME JACQUES BACHAND.

19297-o

FURMAN (NORD) LTÉE
FURMAN (NORTH) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « FURMAN (NORD) LTÉE — FURMAN (NORTH) LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
19311-o MERCIER & ROBB.

GESTION FORTIN ET LANDRY INC.

Prenez avis que la compagnie « GESTION FORTIN ET LANDRY INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 17 mai 1982.

Le secrétaire de la compagnie,
19332-o MAURICE ST-PIERRE.

HUGO HOLDINGS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que « HUGO HOLDINGS LIMITED », compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
19378-o & BOURQUE.

THE HURSTWOOD CORPORATION

Prenez avis, par la présente, que « THE HURSTWOOD CORPORATION » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mai 1982.

Le secrétaire,
19302-o MURRAY LIPMAN.

IMMEUBLES ATLANTA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « IMMEUBLES ATLANTA INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 mai 1982.

Le directeur,
19267-o RICHARD LUCIANI.

INDUSTRIE J.P. FAUCHER INC.

Prenez avis que la compagnie « INDUSTRIE J.P. FAUCHER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lyster, le 10 mai 1982.

La présidente,
19348-o HÉLÈNE R. FAUCHER.

GILLES LALONDE INC.

Avis est, par les présentes, donné que « GILLES LALONDE INC. », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et son principal bureau dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19312-o BOUDRIAS, FRÉCHETTE, GÉLINAS & ASS.

HORMISDAS LEHOUX INC.

Prenez avis que la compagnie « HORMISDAS LEHOUX INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 mai 1982.

La secrétaire,
19298-o LILIANE MONIER.

N. LEVINE & SON INC.

Prenez avis que la compagnie « N. LEVINE & SON INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1981.

Le secrétaire-trésorier,
19349-o HERBERT LEVINE.

LES SALAISONS MILTON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que « LES SALAISONS MILTON LTÉE », compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Sainte-Cécile-de-Milton, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
GUY, MERCIER, BERTRAND,
19299-o BOURGEOIS & LAURENT.

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la « SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS LTÉE » compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
19379-o & BOURQUE.

WING-ON-REALTY INC.

Prenez avis que la compagnie « WING-ON-REALTY INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 11 mai 1982.

Le procureur de la compagnie,
19268-o GILLES PINARD.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Bernard Boucher

Succession de Boucher, Bernard, en son vivant du 2960, rue de Martigny, Longueuil, décédé le 31 décembre 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z IJ6 19333-o

Succession Biaggio, Giovanni Dattilio

Succession de Dattilio, Biaggio, Giovanni, en son vivant du 4450, boulevard Samson, appartement 3, Chomedey, ville de Laval, décédé le 10 février 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z IJ6 19301-o

Demande(s) à la Législature

Victor Auclair, Paul-Henri Gaudreau, Alfred Warf

Avis est, par la présente donné que MM. Victor Auclair, Paul-Henri Gaudreau et Alfred Warf adresseront à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privé leur permettant d'obtenir d'un juge ou d'un protonotaire l'autorisation de continuer ou d'entreprendre des re-

cours en responsabilité médicale pour des actes posés avant le 1er janvier 1972.

Les procureurs de Victor Auclair,
MES ROSENHEK & MACHLOVITH.

Les procureurs de Paul-Henri Gaudreau et Alfred Warf,
MES SMITH, LUSSIER ET SAINT-MARTIN.

18893-20-4-o

Citicorp Ltée

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « Citicorp Ltée », constituée par lettres patentes en date du 3 avril 1973 délivrées en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, a intérêt à être transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la législation bancaire et que, dans ce but, elle se présentera devant l'Assemblée nationale pour demander sa transformation, sa continuation, sa prorogation et sa constitution en corporation régie par la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 remaniant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

Montréal, le 20 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19334-23-4-o LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

Compagnie de fiducie Citicorp

Avis est, par les présentes, donné que la « Compagnie de fiducie Citicorp », constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommis, a intérêt à être transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la législation bancaire et que, dans ce but, elle se présentera devant l'Assemblée nationale pour demander sa transformation, sa continuation, sa prorogation et sa constitution en corporation régie par la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 remaniant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

Montréal, le 20 mai 1982.

Les procureurs de la compagnie,
19335-23-4-o LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

Ville de Laval

Avis est, par la présente, donné que la ville de Laval présentera au Gouvernement du Québec un projet de loi privée dans le but suivant: que le président du Conseil puisse, à l'occasion, remplacer le maire pour les assemblées d'information de citoyens lors de l'étude d'un Règlement de changement de zonage.

Ville de Laval, le 5 mai 1982.

Le greffier,
18951-20-4-o RONALD BOURCIER.

Ville de Longueuil
(Projet de loi no 220)

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Longueuil s'adressera à l'Assemblée nationale pour soumettre l'adoption d'une loi modifiant sa charte et notamment pour:

1. L'autoriser explicitement à recourir à la location par bail emphytéotique.

2. Permettre la création d'un comité exécutif composé du maire et de quatre (4) conseillers dont un agit comme président et un autre comme vice-président.

3. Établir les rôles respectifs du conseil et du comité exécutif dans le gouvernement général de la ville.

4. Établir le mode d'élection des membres du comité exécutif ainsi que son fonctionnement.

5. Modifier les dispositions de la Loi sur les cités et villes concernant le gérant municipal et plus particulièrement en ce qui concerne son traitement, les conditions et les modalités de son embauchage ainsi que l'exercice de sa fonction, de ses attributions et de ses devoirs.

6. Pour remplacer, modifier ou ajouter plusieurs dispositions du régime électoral municipal concernant entre autres:

i) la confection de la liste électorale;

ii) la nomination d'un préposé à l'information et au maintien de l'ordre ainsi que un ou plusieurs adjoints;

iii) l'établissement du rôle de ce préposé;

iv) le vote d'un électeur dont le nom n'apparaît pas sur la liste électorale révisée;

v) l'exercice du droit de vote par diverses marques sur le bulletin;

vi) le rejet des bulletins de vote pour des raisons techniques;

vii) le décompte des votes par le président d'élection;

viii) la publicité durant la campagne électorale ainsi que le jour du vote.

7. Autoriser la ville à recourir à un journal français quotidien ou hebdomadaire circulant dans la municipalité dans tous les cas où un avis public est requis par la loi.

8. Réglementer ou interdire toute flânerie sur les rues, allées, trottoirs, places publiques et propriétés publiques.

9. Permettre le déplacement de véhicules automobiles en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence déterminé par règlement ainsi que l'émission d'une contravention pour le paiement des coûts du déplacement de ce véhicule.

10. *a)* Modifier les conditions du retrait d'un immeuble vendu pour taxes.

10. *b)* Modifier les conditions d'acquisition et de retention par la ville d'immeubles vendus pour taxes.

11. Permettre au conseil, par résolution, de faire remise de 10% des taxes foncières payées par les propriétaires de maisons unifamiliales qui y résident jusqu'à concurrence de 500,00 $.

12. Permettre à la municipalité moyennant certaines conditions d'être à l'abri de poursuites concernant l'entretien des trottoirs durant la saison hivernale.

13. Valider le Règlement numéro 141 de la ville concernant son fonds de roulement.

14. Modifier les dispositions du fonds de stabilisation des dépenses de déneigement créé par la loi.

15. Modifier les dispositions du fonds de stabilisation pour l'achat et le renouvellement de machinerie et de véhicules créé par la loi.

16. Pour valider la transaction intervenue entre la ville de Longueuil et les Entreprises de Construction de Mackayville Ltée, le 5 mai 1977, devant Me Jean-Pierre Hardy.

17. Permettre l'utilisation par la ville des sommes accumulées dans son fonds industriel pour la promotion des parcs industriels municipaux.

18. Permettre que les droits de mutations immobilières constituent une charge assimilable à la taxe foncière et recouvrable de la même manière.

19. Autoriser la ville à acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble nécessaire pour constituer des réserves foncières ou d'habitation ou pour des travaux connexes à ces fins ou tout immeuble désuet où dont l'occupation est nocive.

20. Pour valider certaines dispositions de certains règlements concernant la taxe d'affaires de la ville.

21. Pour créer un fonds de réserve aux fins de financer le programme d'auto-assurance de la ville.

22. Pour abroger certaines dispositions désuètes de la charte de la ville.

Longueuil, le 13 mai 1982.

Les procureurs de la ville de Longueuil,
VERMETTE, DUNTON, RUSKO, DE WEVER,
19098-21-4-o CARON & RAINVILLE.

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Prenez avis que la ville de Salaberry-de-Valleyfield désire déposer devant l'Assemblée nationale du Québec un projet d'amendement à la Loi concernant la ville de Salaberry-de-Valleyfield (1968, c. 102).

Les principales modifications apportées dans ce projet de loi ont pout but de permettre à la Société du Port de Valleyfield:

1. de s'occuper de promotion industrielle et de développement économique;

2. de pouvoir acquérir et aliéner tout meuble et immeuble pour fins spécifiques de développement industriel;

3. de s'adjoindre un conseil d'administration consultatif.

Salaberry-de-Valleyfield, le 21 mai 1982.

Le maire,
19358-23-4-o MARCELLE B. TRÉPANIER.

Ville de Vaudreuil

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Vaudreuil s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi ayant pour objet de ratifier l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 177654 et auquel la ville de Vaudreuil est partie en ce qui concerne le pouvoir de la ville d'acquérir et de posséder les immeubles désignés dans cet acte et pour permettre la vente de ces immeubles, pour des fins industrielles ou commerciales, à certaines conditions, avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec et pour toutes autres fins.

Montréal, le 18 mai 1982.

Les procureurs de la ville de Vaudreuil,
19201-22-4-o VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS, *avocats,*

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Association coopérative d'habitation de Sainte-Germaine-Boulé
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Association coopérative d'habitation de Sainte-Germaine-Boulé », tenue le 25 mars 1982, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Bernard Jobin soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19303-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Coopérative de production des maraîchers de la Mitis
(Loi sur les associaions coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale des membres de l'association coopérative « Coopérative de production des maraîchers de la Mitis », tenue le 7 mai 1982, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que Mme Claire Dubé soit nommée liquidatrice.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19359-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Le Semoir, coopérative d'aliments naturels de St-Sauveur
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Le Semoir, coopérative d'aliments naturels de St-Sauveur », tenue le 29 avril 1982, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que MM. Michel Goulet, Jimmy Royer et Mme Sylvie Rhéault soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
19313-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastres

Paroisse de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 111-11-1, 111-49-1, 111-50 à 111-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1982.

Cadastre: La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: Pointe-du-Lac

Québec, le 10 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 246791

Canton de Labarre

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 43 rang Saguenay, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: une partie du lot 7B rang Saguenay, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Labarre, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 4 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 244918

Cité de Montréal (quartier Est)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 193 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: les lots 151, 152, 153 et une partie du lot 154 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091935

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 127-186 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Remplacer: les lots 127-173 et 127-174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 11 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091971

Paroisse de Notre-Dame-de L'Assomption-de-Repentigny

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 69-379 à 69-392 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Remplacer: les lots 69-330 à 69-336 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 11 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092245

Cité de Québec (quartier Saint-Pierre)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4574, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Remplacer: les lots 2152, 2154-A, 2154-B, 2154, 2155, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Pierre)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 7 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 246590

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 86-146 et 86-147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1982.

Remplacer: les lots 86-86 et 86-116 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 5 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092011

Paroisse de Saint-Hippolyte

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19A-5, 19A-6 et 19A-8, rang III, canton d'Abercrombie en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1982.

Remplacer: le lot 19A-2 et une partie des lots 19A-3 et 19A-4, rang III, canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1982.

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091674

Paroisse de Saint-Jean

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 242 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 63, 72, 74, 90 à 92 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1982.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 7 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 244112

Village de Saint-Jérôme

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 6-134 et 6-135 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Remplacer: les lots 6-131 et 6-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Jérôme

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091995

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 126-146 à 126-148 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Remplacer: les lots 126-142 à 126-145 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 0-91984

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 113-107 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1982.

Remplacer: le lot 113-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1982.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092234

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 624 à 633 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Remplacer: les lots 114-1-30, 114-1-226 à 114-1-234, 116-593, 116-594 et une partie des lots 114-1, 114 et 116 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1982.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092357

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 114-1-246 à 114-1-249, 116-632 à 116-638 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: les lots 114-1-187, 114-1-188, 116-572 à 116-575 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091963

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1134 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1982.

Remplacer: une partie des lots 658-1, 658, 664A et 665 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1982.

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 7 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 247061

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1880-5 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Remplacer: le lot 1880-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092017

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 113-84 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1982.

Remplacer: une partie du lot 113-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 4 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092089

Village de Sainte-Rose

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Remplacer: les lots 61, 62 et une partie des lots 60-3 et 60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Rose, village de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 4 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091964

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 570-A09, 570-A14 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Ajouter: les lots 570-3, 570-4, 570-A10 à 570-A13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Remplacer: les lots 570-A01 à 570-A04 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1982.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092232

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 250-30 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Remplacer: le lot 250-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092208

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 92-121 et 92-122 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Remplacer: le lot 92-100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1982.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091700

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11-641 et 11-642 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: les lots 11-638 et 11-639 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Lorraine

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092117

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 254-75 et 254-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Remplacer: les lots 254-57 et 254-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092001

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 123-165 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Remplacer: les lots 123-75 à 123-77 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092281

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9-616 et 9-617 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1982.

Remplacer: les lots 9-591 et 9-592 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Lorraine

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091969

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13-194 et 13-195 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Remplacer: les lots 13-136 et 13-137 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Lorraine

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091944

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 471-348 à 471-355 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: les lots 471-312 à 471-314 et 471-322 à 471-324 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 4 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091986

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 471-339 à 471-347 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1982.

Remplacer: les lots 471-301 à 471-310 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1982.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 4 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091985

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 324-69 et 324-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Remplacer: les lots 324-31-1 et 324-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1982.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 4 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 091932

Ville de Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 406-729 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Ajouter: le lot 406-728 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Remplacer: les lots 406-695, 406-700 et la partie restante lots 406-694 et 406-699 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Terrebonne, ville de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 3 mai 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
19276-o 092158

Ville de Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 406-730 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Remplacer: les lots 406-575 et 406-576 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1982.

Cadastre: Terrebonne, ville de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 3 mai 1982

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD A.-G.
091734

19276-o

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

Victoria Hebrew Sick Benefit Association
Liquidation

Prenez avis qu'à l'assemblée générale des membres de « Victoria Hebrew Sick Benefit Association », tenue le 18 avril 1982, il a été décidé de cesser de pratiquer les secours mutuels à compter de 34 h 59, le 30 avril 1982, et de procéder par la suite à la liquidation des affaires.
Le liquidateur nommé à cette assemblée est M. Archie Abramovitch, 1445, Élizabeth, appartement 4, Saint-Laurent, QC, H4L 4L8.
Les intéressés pourront lui transmettre leurs réclamations à l'adresse suivante: Victoria Hebrew Sick Benefit Association, a/s M. Archie Abramovitch, liquidateur, 1445, Élizabeth, appartement 4, Saint-Laurent, QC, H4L 4L8.

Le liquidateur,
M. ARCHIE ABRAMOVITCH.

19314-o

Loisirs, chasse et pêche

Parc Saguenay
Limites — Classification

Conformément à l'article 4 de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), avis est, par les présentes, donné par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Lucien Lessard, de l'intention du Gouvernement du Québec:

1. de créer le parc Saguenay en lui conférant les limites et affectations indiquées sur la carte ci-jointe. Le territoire visé (350 km²) comprend deux bandes de terre de plus ou moins grande largeur situées de part et d'autre de la rivière Saguenay, entre Tadoussac et La Baie;

2. de le classifier comme parc de conservation;

3. de permettre aux intéressés(es) de lui transmettre leur opposition écrite, jusqu'au 27 août 1982, à l'adresse suivante:

Audiences publiques, Service de l'information, bureau régional de Jonquière, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 50, boulevard Harvey, Jonquière, QC, G7X 9Z9;

4. d'entendre les intéressés(es) qui auront transmis leur opposition écrite lors des audiences publiques qui se tiendront à:

— l'auditorium de l'école polyvalente La Baie, 1802, avenue John Kane, ville La Baie, QC, le 10 septembre 1982, de 19h30 à 22h et le 11 septembre 1982, à compter de 9h;

— l'hôtel Tadoussac, 165, rue Bord-de-l'Eau, Tadoussac, le 12 septembre 1982, à compter de 10h.

Québec, le 1er juin 1982.

Le ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche,
LUCIEN LESSARD.

19307-o

Transports

Compagnie de gestion de Matane Inc.
Approbation des modifications
au tarif COGEMA no F. 300

ATTENDU QUE la Compagnie de gestion de Matane Inc. a demandé l'approbation des modifications de son tarif COGEMA no F. 300 (requête no 14);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, c. 105), la Compagnie de gestion de Matane Inc. ne peut réclamer comme rémunération de ses services que les tarifs approuvés par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, c. 105), toutes demandes de modifications de ces tarifs doivent être soumises au ministre et les tarifs proposés publiés à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE ladite publication a été faite à la *Gazette officielle du Québec* le 1er mai 1982 et qu'il n'y a eu aucune opposition ni intervention;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, c. 105), le comité chargé d'étudier la demande a fait rapport au ministre des Transports et recommande l'approbation des modifications au tarif COGEMA no F. 300;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, c. 105), les tarifs et leurs modifications entrent en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date que fixe le ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver lesdites modifications au tarif COGEMA no F. 300 et qu'elles entrent en vigueur le jour de leur approbation;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Transports approuve intégralement les modifications au tarif COGEMA no F. 300 (requête no 14), fixe leur entrée en vigueur à la date de la signature de la présente approbation et s'engage à ce qu'elles fassent l'objet d'une publication ultérieure à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 19 mai 1982.

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR.

19374-o

**Résolution de la « Compagnie de gestion de Matane Inc. »
Adopté le 30 mars 1982, modifiant le tarif de fret COGEMA no F. 300**

1. Le tarif de fret de la Compagnie de gestion de Matane Inc. COGEMA no F. 300 le 1er septembre 1977, approuvé par l'honorable ministre des Transports et publié à la *Gazette officielle du Québec* les 17 et 24 janvier 1978 est modifié par le remplacement de la 13e page 1 révisée par la 14e page 1 révisée.

2. Ledit tarif est modifié par le remplacement de la 11e page 17 révisée par la 12e page 17 révisée ci-annexée.

Le secrétaire,
JEAN LEBEL.

14e page 1 révisée annule 13e page 1 révisée
Tarif COGEMA no F. 300
M.T.Q. no F. 300

Feuille de pointage

Les pages originales et révisées, énumérées ci-dessous, sont en vigueur ou deviendront en vigueur à une date à être déterminée.

	Page	Numéro de révision, à moins d'indication contraire
	Titre	1re
*	1	14e
	2	Originale
	3	1re
	4	Originale
	5	Originale
	6	Originale
	7	1re
	8	Originale
	9	1re
	10	Originale
	11	Originale
	12	Originale
	13	Originale
	14	4e
	15	1re
	16	9e
*	17	12e
	18	1re
	19	3e
	20	1re
	21	Originale
	22	Originale

* Soumis au ministère des Transports de la province de Québec, le 29 mars 1982.

12e page 17 révisée annule 11e page 17 révisée
Tarif COGEMA no F. 300
M.T.Q. no F. 300

Taux de marchandises

Item		Taux en cents par tonne de 2 000 lb
50	Papier journal dont la teneur en fibre est d'au moins 60 % de pâte mécanique (ne devra pas être constitué de papier qui a subi une transformation quelconque après son premier usinage).	
	Pesanteur minimale — 140 000 lb	8,41 $

Exception I:
(R) Lorsque les rouleaux de papier expédiés en wagons complets auront un diamètre de 45 pouces ou plus, la pesanteur réelle s'appliquera mais le minimum ne sera pas moindre que 120 000 livres.

Le taux proportionnel publié à cet item s'applique pour le transport par bateaux-rail depuis Baie-Comeau à Matane et ayant comme origine Q.N.S. Ltée, Baie-Comeau, QC, seulement pour acheminement par rail aux États-Unis.

Les connaissements et directives d'expédition devront porter l'annotation suivante:
« Papier journal dont la teneur en fibre est d'au moins 60 % de pâte mécanique. »

Exception II:
A. Le taux publié dans cet item comprend le retour à Baie-Comeau (Q.N.S.) depuis Harlem River et Oak Point, N. Y. de mandrins pour papier, déjà utilisés, de fer ou d'acier, de papier ou de pulpe comprimé, avec ou sans bouts métalliques.

(R) Réduction.

14e page 1 révisée annule 13e page 1 révisée
Tarif COGEMA no F. 300
M.T.Q. no F. 300

Feuille de pointage

Les pages originales et révisées, énumérées ci-dessous, sont en vigueur ou deviendront en vigueur à une date à être déterminée.

	Page	Numéro de révision, à moins d'indication contraire
	Titre	1re
*	1	14e
	2	Originale
	3	1re
	4	Originale
	5	Originale
	6	Originale
	7	1re
	8	Originale
	9	1re
	10	Originale
	11	Originale
	12	Originale
	13	Originale
	14	4e
	15	1re
	16	9e
*	17	12e
	18	1re
	19	3e
	20	1re
	21	Originale
	22	Originale

* Soumis au ministère des Transports de la province de Québec, le 29 mars 1982.

12e page 17 révisée annule 11e page 17 révisée
Tarif COGEMA no F. 300
M.T.Q. no F. 300

Taux de marchandises

Item		Taux en cents par tonne de 2 000 lb
50	Papier journal dont la teneur en fibre est d'au moins 60% de pâte mécanique (ne devra pas être constitué de papier qui a subi une transformation quelconque après son premier usinage).	
	Pesanteur minimale — 140 000 lb	8,41 $
	Exception I: (R) Lorsque les rouleaux de papier expédiés en wagons complets auront un diamètre de 45 pouces ou plus, la pesanteur réelle s'appliquera mais le minimum ne sera pas moindre que 120 000 livres. Le taux proportionnel publié à cet item s'applique pour le transport par bateaux-rail depuis Baie-Comeau à Matane et ayant comme origine Q.N.S. Ltée, Baie-Comeau, QC, seulement pour acheminement par rail aux États-Unis. Les connaissements et directives d'expédition devront porter l'annotation suivante: « Papier journal dont la teneur en fibre est d'au moins 60% de pâte mécanique. » Exception II: A. Le taux publié dans cet item comprend le retour à Baie-Comeau (Q.N.S.) depuis Harlem River et Oak Point, N. Y. de mandrins pour papier, déjà utilisés, de fer ou	

d'acier, de papier ou de pulpe comprimé, avec ou sans bouts métalliques.

(R) Réduction.

Proclamation(s)

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de L'Assomption au territoire de la paroisse de L'Assomption.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT :

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de L'Assomption sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville L'Assomption, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL :

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 28 avril 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1034-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de la paroisse de L'Assomption a adopté le Règlement numéro 275-81 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de L'Assomption.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de L'Assomption, par son Règlement numéro 187-82, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la paroisse de L'Assomption.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 28 avril 1982.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro : 506
Folio : 112

19259-o

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Matapédia, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION :

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Matapédia à l'endroit des lots 20 et 28 à 35, rang VI, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2 ;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-d'Assise ;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés ;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé ;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil ;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL :

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 5 mai 1982, par le Décret du Gouvernment du Québec numéro 1094-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Matapédia à l'endroit des lots 20 et 28 à 35, rang VI, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer :

1. le 17 mars 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi ;

2. le 25 mars 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi ;

3. le 25 mars 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-d'Assise, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec.*

Québec, le 5 mai 1982.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro : 506
Folio : 113

19305-23-2-o

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie de la municipalité de Shoolbred, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION :

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre de la municipalité de Shoolbred à l'endroit des lots 269 à 281 de la Seigneurie de Shoolbred, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2 ;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escuminac ;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés ;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé ;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil ;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL :

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 5 mai 1982, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1095-82.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre de la municipalité de Shoolbred à l'endroit des lots 269 à 281 de la Seigneurie de Shoolbred, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 22 février 1982, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 1er mars 1982, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 5 mars 1982, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escuminac, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 5 mai 1982.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 114

19306-23-2-o

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Ville de Chandler
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale de la ville de Chandler, de la municipalité régionale de comté de Pabok, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 997-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Fleuriault
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Fleuriault (SD), de la municipalité régionale de comté de La Mitis, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1056-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Lac-des-Aigles
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Lac-des-Aigles (SD), de la municipalité régionale de comté de Témiscouata, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 998-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Lac-Saint-Joseph
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale de la ville de Lac-Saint-Joseph, de la municipalité régionale de comté de La Jacques Cartier, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 999-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés de la MRC de Matane
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole des Territoires non organisés, de la municipalité régionale de comté de Matane a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1066-82. Ce décret entre en

vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Matapédia
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Matapédia, de la municipalité régionale de comté d'Avignon, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1000-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Métis-sur-Mer
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Métis-sur-Mer, de la municipalité régionale de comté de La Mitis, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1001-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Nouvelle
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Nouvelle (SD), de la municipalité régionale de comté d'Avignon, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1002-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Petite-Matane
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Petite-Matane (SD), de la municipalité régionale de comté de Matane, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 995-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Rivière-à-Pierre
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale de Rivière-à-Pierre (SD), de la municipalité régionale de comté de Portneuf, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1057-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Rivière-du-Gouffre
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Rivière-du-Gouffre (SD), de la municipalité régionale de comté de Charlevoix, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1058-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés de la MRC de Rivière-du-Loup
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret

approuvant la zone agricole des Territoires non organisés, de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1067-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Alexis
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Alexis, de la municipalité régionale de comté de Maskinongé, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1003-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Alexis-de-Matapédia, de la municipalité régionale de comté d'Avignon, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1059-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Blandine
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Blandine, comté de Rimouski, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1004-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Élie
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Élie, comté de Saint-Maurice, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1005-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière, comté de Rimouski, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1006-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Firmin
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Firmin (SD), de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1007-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-François-Xavier-des-Hauteurs
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, de la municipalité régionale de comté de La Mitis, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1008-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Gabriel
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Gabriel, de la municipalité régionale de comté de La Mitis, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1010-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Godard-de-Lejeune (SD), de la municipalité régionale de comté de Témiscouata, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 05 05, Décret numéro 1060-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney, de la municipalité régionale de comté de Matapédia, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1061-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, de la municipalité régionale de comté de Matane, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1009-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Marie-de-Sayabec
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Marie-de-Sayabec, de la municipalité régionale de comté de La Matapédia, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 05 05, Décret numéro 1062-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski, comté de Rimouski, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1011-82. Ce décret entre en vigueur au moment

de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Sabine
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Sabine, de la municipalité régionale de comté des Etchemins, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1063-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Siméon
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale du village de Saint-Siméon, de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1064-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Tharcisius
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Tharcisius, de la municipalité régionale de comté de Matapédia, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 996-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Valérien
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Valérien, comté de Rimouski, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 05 05, Décret numéro 1065-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Cantons unis de Stoheham et Tewkesbury
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant la zone agricole du territoire de la corporation municipale des cantons unis de Stoneham et Tewkesbury, de la municipalité régionale de comté de La Jacques Cartier, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1012-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Territoires non organisés de la MRC de Témiscouata
Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole des Territoires non organisés, de la municipalité régionale de comté de Témiscouata, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 82 04 28, Décret numéro 1013-82. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
19260-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Pronovost, Adrien, 2120, Sherbrooke est, app. 606, Montréal, QC, H2K IC3	77 08 28	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
Région de Trois-Rivières		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal QC, H3G 1J9	70 12 01	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal, QC, H1Z 2S2	71 07 30	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal QC, H3G 1L5	70 12 01	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvillers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmount, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Feeney, Neil, 27, avenue Holton, Westmount, QC, H3Y 2E9	74 04 27	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal, QC, H2T 1G9	71 01 29	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal, QC, H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC, H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Thomas, René, 7070, boul. Perras Psychiatrie Montréal, QC, H1E 1A4	82 03 15	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805, avenue Willowdale, Montréal, QC, H3T 1H6	71 05 01	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, 5845, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, H3G 1L5	82 04 22	
Proulx, Maurice, 910, de l'École, C.P. 820, St-Jovite, QC, J0T 2H0	82 04 07	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Vines, Normand M., 5675, ch. Côte-St-Luc, app. 201, Hampstead, QC, H3X 2E5	70 12 01	
Région du Québec		
Martin, Roch, 37, St-Benoit sud, C.P. 310, Amqui, QC, G0J 1B0	82 02 25	82 04 24
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC. H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1Q1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Botosansky, Casimir, 4770, avenue Kent, Montréal, QC, H3W 1H2	78 10 29	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montrél, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Jonhson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dubé, V.A., 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1ES	77 11 13	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Fleury, Alain-Paul, 4475, de Lanaudière, Montréal, QC, H2J 3P3	78 05 20	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1Z6	78 11 15	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Fortin Jean-Marc, 300 boul. de la Concorde, Pont-Viau, Ville de Laval QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y IR5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Gendron, Roland, 900, Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal, QC, H3A 1G3	73 03 07	
Go, Rosalinda, 1040 Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Hale, George K., 465, av. Victoria, app. 131, St-Lambert, (Chambly) QC, J4P 2J2	74 06 29	
Hale, George M., 465, av. Victoria, St-Lambert (Chambly) QC, J4P 2J2	78 05 20	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Ufré, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedy, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Lachapelle, Jean-Paul, 5840, Hochelaga, Montréal, QC, H1N 1W8	78 12 03	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, HJ4 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC. H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefebvre, Pierre I., 1570, boul. Provencher, app. 300, Brossard, QC, J4W 1Z2	71 02 02	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, Université McGill, C.P. 6070, Montréal, QC, H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4479, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	78 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1. Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A. Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Pullinger, Andrew G., 1650 av. Cédar, app. 336, Montréal, QC, H3G 1A4	82 05 21	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Robitaille, Raymond, 1550, Maisonneuve ouest, Montréal, QC	78 10 29	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, Carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, avenue Lake, Dorval, QC, H9S 2J2	78 11 04	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région de Montréal		
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Marvin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly) QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, côte-des-Neiges, app. 517, Montréal (Québec)	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2M4	75 06 06	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Paradis, L.-Philippe, 210, avenue du Lac, Rouyn, QC, J9X 4N7	79 12 28	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull, QC, J8X 2K4	75 02 07	
Fortier, Robert-A, 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul.. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivière		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Prud-homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud, QC, G9P 1N4	74 05 05	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Letendre, Lionel, 328, avenue Manville ouest, Asbestos, QC, J1T 1H2	80 10 08	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Optométriste		
Région de Montréal		
Massicotte-R., Claude, 3423, St-Denis, Montréal, QC, H2X 3L2	80 11 07	82 05 06
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

19351-o

Régie des marchés agricoles du Québec

Association des transporteurs forestiers du Québec Inc.
(Accréditation)

Avis est, par les présentes, donné que, par décision rendue le 13 mai 1982, la Régie des marchés agricoles du Québec a émis l'Ordonnance 3402 qui suit.

Le secrétaire,
Me GILLES LE BLANC.

Ordonnance 3402

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 58 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, la Régie des marchés agricoles du Québec décrète ce qui suit:

1. Pour les fins de la présente ordonnance, les expressions et mots suivants signifient ou désignent:

a) « Association »: L'Association des transporteurs forestiers du Québec Inc., corporation légalement constituée ayant son siège social à Amqui, dans le comté de Matane;

b) « Plan conjoint »: le Plan conjoint des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent publié à la *Gazette officielle du Québec* le 10 novembre 1976.

2. L'Ordonnance 3114 rendue par la Régie le 25 mars 1981 et publiée à la *Gazette officielle du Québec* le 2 mai 1981 est abrogée.

3. La Régie accrédite l'Association pour représenter, aux fins prévues à l'article 58 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, les transporteurs du bois des producteurs visés par le plan conjoint, ce bois étant destiné à une usine de pâtes et papiers.

4. La présente ordonnance entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

19380-o

Soumissions — Demandes de

Municipalité de Chambord
(Roberval)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la municipalité de Chambord » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 500 000 $ d'obligations de la municipalité de Chambord datées du 19 juillet 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 19 janvier et 19 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 23 juin 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 juillet 1982.

Tableau d'amortissement — 1 500 000 $

Année	Capital
19 juillet 1983	53 000 $
19 juillet 1984	62 000
19 juillet 1985	69 000
19 juillet 1985	853 000 (à renouveler)
19 juillet 1987	463 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Chambord s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 juillet 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 81-150 — 1 000 000 $; 81-156 — 500 000 $ aqueduc, égout, voirie, éclairage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représen-

tant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 23 juin 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 23 juin 1982 à 20 h, au bureau municipal, 104, rue Principale, municipalité de Chambord, comté de Roberval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Chambord, comté de Roberval, le 27 mai 1982.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PIERRE TREMBLAY.

Bureau municipal
104, rue Principale
municipalité de Chambord
comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, QC, G0W 1G0
téléphone: 342-6274, code 418 19394-o

Ville de Pierrefonds

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Pierrefonds » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 6 223 000 $ d'obligations de la ville de Pierrefonds datées du 15 juillet 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 15 janvier et 15 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 21 juin 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 juillet 1982.

Tableau d'amortissement — 6 223 000 $

Année	Capital
15 juillet 1983	167 000 $
15 juillet 1984	187 000
15 juillet 1985	209 000
15 juillet 1986	235 000
15 juillet 1987	263 000
15 juillet 1987	5 162 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pierrefonds s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 juillet 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 670 (670-1) — 6 223 000 $ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 21 juin 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 juin 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 11072, boulevard Gouin ouest, ville de Pierrefonds, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pierrefons, le 26 mai 1982.

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT.

Hôtel de ville
11072, boulevard Gouin ouest
ville de Pierrefonds, QC, H8Y 1X5
téléphone: 684-4480, code 514 19388-o

Municipalité de Saint-Agapit
(Lotbinière)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la municipalité de Saint-Agapit » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 226 000 $ d'obligations de la municipalité de Saint-Agapit datées du 19 juillet 1982 remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 19 janvier et 19 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 22 juin 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 juillet 1982.

Tableau d'amortissement — 226 000 $

Année	Capital
19 juillet 1983	11 000 $
19 juillet 1984	13 000
19 juillet 1985	15 000
19 juillet 1986	17 000
19 juillet 1987	19 000
19 juillet 1987	151 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Saint-Agapit s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 juillet 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 16-1981 — 226 000 $ aménagement de puits d'alimentation en eau potable.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 22 juin 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 juin 1982 à 19 h 30, au centre culturel, 1130, rue Centenaire, municipalité de Saint-Agapit, comté de Lotbinière, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Saint-Agapit, comté de Lotbinière, le 26 mai 1982.

Le secrétaire-trésorier,
DENIS PELLETIER.

Bureau municipal
1247, Principale
municipalité de Saint-Agapit
comté de Lotbinière, QC, G0S 1Z0
téléphone: 888-4620, code 418 19389-o

Cité de Saint-Romuald-d'Etchemin
(Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la cité de Saint-Romuald-d'Etchemin » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 246 000 $ d'obligations de la cité de Saint-Romuald-d'Etchemin datées du 19 juillet 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 19 janvier et 19 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 22 juin 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 juillet 1982.

Tableau d'amortissement — 2 246 000 $

Année	Capital
19 juillet 1983	78 000 $
19 juillet 1984	89 000
19 juillet 1985	101 000
19 juillet 1986	115 000
19 juillet 1987	167 000
19 juillet 1987	1 696 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Saint-Romuald-d'Etchemin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 juillet 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 610 000 $; C-538 — 53 300 $ feux de circulation; C-540 — 599 125 $ aq. ég. voirie; C-541 — 186 720 $ ach. d'un autopompe-incendie; C-552 — 44 500 $ réam. de la piscine; C-558 — 19 400 $ ach. d'un autopompe-incendie; C-569 — 118 900 $ aq. ég. voirie; C.-580 — 51 600 $ aq. ég. voirie; C-581 — 100 800 $ ach. de mach. d'utilité, véhicule et équip.; C-582 — 23 700 $ tr. d'inf., pavage etc.; C-583 — 18 700 $ const. de bord., pavage etc.; C-584 — 37 500 $ tr. de voirie; C-593 — 62 400 $ transf. et agrand. de la salle polyvalente à l'aréna; C.596 — 18 600 $ pavage; C-599 — 131 000 $ voirie, ach. de terrains; C-607 — 169 755 $ conf. du rôle d'évaluation.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 22 juin 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 juin 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1245, rue Commerciale, cité de Saint-Romuald-d'Etchemin, comté de Lévis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Saint-Romuald-d'Etchemin, comté de Lévis, le 27 mai 1982.

Le greffier,
JACQUES LEBLOND.

Hôtel de ville
1245, rue Commerciale
cité de Saint-Romuald-d'Etchemin,
comté de Lévis, QC, G6W 5M3
téléphone: 839-4141, code 418 19395-o

Ville de Sept-Îles
(Duplessis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Sept-Îles » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 800 000 $ d'obligations de la ville de Sept-Îles datées du 19 juillet 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15% ni supérieur à 17½% payable semi-annuellement les 19 janvier et 19 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 21 juin 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 juillet 1982.

Tableau d'amortissement — 2 800 000 $

Année	Capital
19 juillet 1983	136 000 $
19 juillet 1984	148 000
19 juillet 1985	161 000
19 juillet 1986	180 000
19 juillet 1987	196 000
19 juillet 1987	1 979 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sept-Îles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 juillet 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 335 — 17 500 $; 336 — 13 000 $; 338 — 709 000 $; 344 — 501 600 $; 345 — 70 900 $; 352 — 68 000 $; 356 — 35 000 $; 357 — 106 500 $; 358— 222 500 $ renouvellements d'emprunt; 80-175 — 21 000 $ aqueduc; 81-748 — 610 000 $ aménag. de rues; 81-750 — 370 000 $ aménag. du parc urbain; 81-756 — 55 000 $ const. station de pompage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 21 juin 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 juin 1982 à 17 h, à l'hôtel de ville, 546, Dequen, ville de Sept-Îles, comté de Duplessis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sept-Îles, comté de Duplessis, le 25 mai 1982.

Le greffier,
GEORGES BÉLANGER.

Hôtel de ville
546, Dequen,
ville de Sept-Îles
comté de Duplessis, QC, G4R 2R4
téléphone: 964-3205, code 418 19390-o

Ville de Thetford-Mines
(Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Thetford-Mines » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 893 000 $ d'obligations de la ville de Thetford-Mines datées du 15 juillet 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 15 % ni supérieur à 17½ % payable semi-annuellement les 15 janvier et 15 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 21 juin 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 juillet 1982.

Tableau d'amortissement — 893 000 $

Année	Capital
15 juillet 1983	122 000 $
15 juillet 1984	132 000
15 juillet 1985	141 000
15 juillet 1986	153 000
15 juillet 1987	166 000
15 juillet 1988	179 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Thetford-Mines s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 juillet 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 827 — 10 600 $; 866 — 882 400 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 21 juin 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 juin 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 144, rue Notre-Dame sud, ville de Thetford-Mines, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Thetford-Mines, comté de Frontenac, le 25 mai 1982.

Le greffier,
YVES LAMOTHE.

Hôtel de ville
144, rue Notre-Dame sud
ville de Thetford-Mines
comté de Frontenac, QC, G6G 5T3
téléphone: 335-2981, code 418 19391-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE LA MAURICIE

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE LA MAURICIE » a été autorisée par le gouvernement en date du 28 avril 1982.

Le siège social du syndicat est situé au 230, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine, district judiciaire de Trois-Rivières.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.
19350-o 1855-0012

SYNDICAT INDÉPENDANT DES EMPLOYÉS DE LA RÔTISSERIE DE JOLIETTE B.S.S. INC.

La formation d'un syndicat sous la dénomination sociale « SYNDICAT INDÉPENDANT DES EMPLOYÉS DE LA RÔTISSERIE DE JOLIETTE B.S.S. INC. » a été autorisée par le gouvernement en date du 11 mars 1982.

Le siège social du syndicat est situé au 7705, boulevard Gouin est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.
19304-o 1855-1275

Vente(s) à la folle enchère

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001324-811

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal pour la province de Québec au 600, boulevard Dorchester ouest, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES ADAM, domicilié et résidant au 10526, boulevard Pie-IX, cité de Montréal-Nord, district de Montréal, et MARCEL BONIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la ville de Montréal, district de Montréal, et PERRAS, FAFARD, GAGNON INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1400, Tour de la Bourse, place Victoria, dans les ville et district de Montréal, ès qualités de syndic à la cession des biens de Georges Adam, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de la partie défenderesse, Perras, Fafard, Gagnon Inc., ès qualités de syndic à la cession des biens de Georges Adam:

Cédule A

Description
Un ensemble immobilier situé à Montréal, composé des immeubles suivants:

a) Un immeuble situé sur la rue Durocher, en ladite ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé de:

1. La partie nord-ouest du lot cinq cent quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire six cent trente-huit (638-ptie N.-O. 590) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant six pieds (6 pi) de largeur sur des profondeurs de quatre-vingt-douze pieds et soixante-neuf centièmes de pied (92,69 pi) dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-douze pieds et soixante-dix centièmes de pied (92,70 pi) dans sa ligne nord-ouest et bornée en avant par la rue Durocher, en arrière par une ruelle (lot 638-593), d'un côté au sud-est par le résidu dudit lot 638-590 et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 638-591, tous dudit cadastre:

2. La partie sud-est du lot cinq cent quatre-vingt-onze de la subdivision du lot originaire six cent trente-huit (638-ptie S.-E. 591) desdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant vingt-deux pieds et sept dixièmes de pied (22,7 pi) de largeur sur des profondeurs de quatre-vingt-douze pieds et soixante-dix centièmes de pied (92,70 pi) dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-douze pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (92,74 pi) dans sa ligne nord-ouest et bornée en avant par la rue Durocher, en arrière par ladite ruelle (lot 638-593), d'un côté au sud-est par le lot 638-590 et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu dudit lot 638-591, tous dudit cadastre, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une maison dessus construite au numéro 7585, rue Durocher, en ladite ville de Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, mais:

1. Avec de plus une servitude de vue permettant de maintenir dans leurs état et situation actuels les deux balcons situés à l'avant de ladite bâtisse, le tout tel qu'il appert de termes d'un acte de servitude reçu devant Max Goldman, notaire, le vingt-sept juillet mil neuf cent cinquante-cinq (1955), dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1155691;

2. Avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de vue contre et en faveur de l'immeuble ci-dessus désigné et l'immeuble adjacent au sud-est, permettant de maintenir une porte et des marches à l'avant de chacun des deux immeubles dans leurs état et situation actuels, le tout tel qu'il appert des termes d'un acte de vente reçu devant W.F.W. Pratt, notaire, le quatorze mars mil neuf cent cinquante-cinq (1955), dont copie fut enregistrée au bureau de ladite division d'enregistrement sous le numéro 1124395;

3. Avec une servitude de vue permettant de maintenir dans l'immeuble toutes ouvertures ou saillies pratiquées ou construites dans l'immeuble ci-dessus désigné et qui pourraient causer des vues illégales sur l'immeuble adjacent au nord-ouest, le tout tel qu'il appert d'un acte de prêt reçu devant I. Kert, notaire, le vingt-huit septembre mil neuf cent cinquante-cinq (1955), dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1161411.

b) Un immeuble situé sur la rue Durocher, en ladite ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé de:

1. Le lot cinq cent quatre-vingt-douze de la subdivision du lot originaire six trente-huit (638-592) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent;

2. La partie nord-ouest du lot cinq cent quatre-vingt-onze de la subdivision du lot originaire six trente-huit (ptie N.-O. 638-591) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant trois pieds et trois dixièmes de pied (3,3 pi) de largeur sur des profondeurs de quatre-vingt-douze pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (92,74 pi) dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-douze pieds et soixante-quinze centièmes de pied (92,75 pi) dans sa ligne nord-ouest et bornée en avant par la rue Durocher, en arrière par une ruelle (lot 638-593), d'un côté au sud-est par le résidu dudit lot 638-591 et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 638-592 ci-dessus désigné, tous dudit cadastre, mesures anglaises etl plus ou moins.

Avec une maison dessus construite au numéro 7587, rue Durocher, en ladite ville de Montréal, dont le mur sud-est est mitoyen, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, mais avec une servitude de vue permettant de maintenir les deux balcons à l'avant et les deux galeries à l'arrière et donnant vue illégale sur l'immeuble adjacent au sud-est, le tout tel qu'il appert d'un acte de prêt reçu devant I. Kert, notaire, le vingt-huit septembre mil neuf cent cinquante-cinq (1955), dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1161412.

Avec de plus, trente (30) réfrigérateurs, trente (30) cuisinières électriques ainsi que tout le mobilier de chaque logement, l'outillage, les accessoires et la machinerie ainsi que tous les autres objets mobiliers y placés par l'emprunteur à perpétuelle demeure pour compléter l'exploitation desdites bâtisses, sauf les droits des tierces personnes, soit huit (8) logements où le mobilier appartient aux locataires.

La mise à prix est fixée à 40 695,38 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires munici-

pales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendus, en bloc, à la folle enchère, au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19373-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000586-82
S. 24-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1161, rue Saint-Jean, Québec, district de Québec, demanderesse, contre GHISLAIN TREMBLAY, domicilié et résidant au 7155 du Centenaire, Charlesbourg, district de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent soixante-neuf A (ptie 369-A) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Dorchester.

Mesurant en front, sur le chemin public, soixante-quinze pieds (75 pi) dans sa ligne sud, soixante-quinze pieds (75 pi) dans sa ligne nord, par cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur. Borné au nord et à l'est par les vendeurs, au sud par le chemin public et à l'ouest par le terrain vendu à Gilles Kérouack.

Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter et notamment une servitude active de passage en faveur du lot présentement vendu, le tout tel que mentionné à l'acte de vente de M. Paul-Henri Gosselin et M. Jean-Pierre Rodrigue à Yves Paquin, devant le notaire Robert Cantin, le vingt juillet mil neuf cent soixante-seize (1976) et enregistré à Dorchester, le vingt-six juillet de la même année, sous le numéro 163957.

La mise à prix est fixée à 2 575 00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 25 mai 1982. 19381-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 500-05-016279-810
760-18-000017-823

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. c. B-1, a. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre DENISE AVON, résidant et domiciliée au 1, rue Park Gault, Salaberry-de-Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement faisant partie du lot numéro huit cent vingt-neuf (ptie no 829) du cadastre de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, et plus particulièrement décrit comme suit: Commençant à un point au coin nord-ouest de la rue Park Gault, et situé à une distance de cent cinquante-cinq pieds et huit dixièmes ouest du coin nord-est de ladite rue Park Gault; de là dans une direction nord et à angle droit pour une distance de soixante-dix pieds; de là à angle droit et dans une

direction est pour une distance de vingt et un pieds et deux dixièmes; de là à angle droit dans une direction sud, pour une partie en suivant le mur mitoyen jusqu'à son intersection avec la limite nord de la rue Park Gault, une distance de soixante-dix pieds; de là dans une direction ouest jusqu'au point de départ une distance de vingt et un pieds et deux dixièmes, mesures anglaises, plus ou moins, avec bâtisses dessus construites et en particulier une maison portant les numéros d'immeuble 1 et 1A de la rue Park Gault à Valleyfield. »

La mise à prix est fixée à 6 785,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 14 mai 1982. 19392-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000520-81
760-18-000022-823

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant, depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C. c. 13-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre DAME LILIANE BERNIER, épouse divorcée d'Yves Roussel, infirmière, domiciliée et résidant au 21, rue Joron, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité du village de Saint-Timothée, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-six (ptie 126-38) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, division d'enregistrement de Beauharnois; mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur; mesures anglaises plus ou moins; et borné au nord par une rue, soit le lot 126-32 dudit cadastre; à l'est par la rue Saint-Joseph (lot 126-45); au sud et à l'ouest par d'autres parties dudit lot 126-38 dudit cadastre.

Sauf et à distraire, la partie cédée au ministère des Transports aux termes d'un acte de quittance cession reçu devant Marcel G. Tremblay, notaire, le 30 juillet 1976, et dont copie fut enregistrée à Beauharnois sous le numéro 158525. »

La mise à prix est fixée à 1 426,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 14 mai 1982. 19393-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-02-000424-81
760-18-000016-825

RIGAUD PROPERTIES LTD, corps politique dûment constitué, ayant sa principale place d'affaires à Hudson, district de Beauharnois, partie demanderesse, et LUIGI IAMMATTEO, domicilié et résidant au 6045, De Bellefeuille à Saint-Léonard, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Un certain emplacement donnant sur la route Deer Hill, Mountain Ranches, dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud, comté de Vaudreuil, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud comme étant le lot numéro trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt (80-39),

ayant une superficie de trente-sept mille cinquante-trois pieds carrés (37 053 pi²).

Toutes les dimensions précitées sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Dans l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

Il existe, au profit de la propriété vendue par les présentes, un droit de passage perpétuel, pouvant être exercé à pied, dans un véhicule ou par tout autre moyen, sur les chemins actuels du vendeur, lesquels chemins permettent de se rendre de l'emplacement vendu par les présentes à la route.

La mise à prix est fixée à 1 675,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche à Vaudreuil, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 11 mai 1982. 19269-o

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000206-818

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, et un bureau au 402, rue Sud à Cowansville, district de Bedford, partie demanderesse, contre MARCEL PLANTE, domicilié et résidant au 89, rue Paré, appartement 12, Granby, district de Bedford, partie défenderesse.

Désignation: un emplacement, sis et situé dans la ville de Lac-Brome, connu et désigné comme étant partie du lot numéro cinq cent quarante-six (ptie no 546) du cadastre officiel du canton de Brome, mesurant (ledit emplacement) deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) dans ses lignes est et ouest sur deux cent trente pieds (230 pi) dans ses lignes nord et sud, et borné (ledit emplacement) comme suit: à l'est par le chemin public, au sud, à l'ouest et au nord par le résidu dudit lot numéro cinq cent quarante-six (ptie no 546). Le coin nord-est de cette partie dudit lot numéro cinq cent quarante-six (ptie no 546) est situé à une distance de mille vingt-neuf pieds (1 029 pi) mesuré dans une direction sud le long du côté ouest du chemin public à partir du coin nord-ouest dudit lot numéro cinq cent quarante-six (no 546), et les lignes nord et sud de cette partie dudit lot numéro cinq cent quarante-six (ptie no 546) sont à angle droit avec le côté ouest du chemin public; le tout mesures anglaises.

Avec maison et toutes autres bâtisses y érigées.

La mise à prix est fixée à 26 655,00 $, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif d'évaluation établi pour ce rôle (1,00), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Brome à Knowlton, province de Québec, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 14 mai 1982. 19270-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 1460

O. COUPAL INC., corps politique et incorporé, ayant un bureau à Henryville, district d'Iberville, province de Québec, partie demanderesse, contre CENTENNIAL CELEBRATION CHILDREN'S VILLAGE INC., corps politique et incorporé, ayant son siège social au 1371, avenue des Pins ouest, ville de Montréal et une succursale à Brome-Ouest, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, mis en cause.

Désignation cadastrale :

a) « Un terrain connu au cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome, comme étant les lots numéros deux, trois et deux cent trente-sept (nos 2, 3 et 237) excepté une partie du lot numéro trois (ptie 3) vendue par acte enregistré sous le numéro 39783, connue et désigné comme suit :

Une parcelle de terrain mesurant un demi-acre, délimitée comme suit : partant du coin nord-est du cimetière qui appartient à l'église méthodiste et fait partie de la moitié est du lot numéro 2 dans le premier rang des lots dans le canton de Brome, et parcourant en direction sud à travers l'extrémité est dudit cimetière une distance de six perches trois pieds jusqu'au coin sud-est dudit cimetière, de là en direction est sur une distance de treize perches parallèlement à la route, de là en direction nord jusqu'à la ligne sud de ladite route sur une distance de six perches trois pieds et de là en direction ouest le long de ladite route jusqu'au point de départ.

b) Un terrain connu au cadastre officiel du canton de Sutton, division d'enregistrement de Brome, comme étant le lot numéro treize cent soixante-huit (no 1368) et partie du lot treize cent soixante-sept (ptie no 1367) bornée vers le nord par le lot no 2 du canton de Brome, vers l'est par les lots nos 1368 et 1371, vers le sud-ouest par un chemin (abandonné), et vers l'ouest par le lot no 1365 du canton de Sutton.

Le tout tel qu'acquis de Petrus A. Van Lierop, par acte devant André F. Meunier, notaire, le 30 décembre 1965, entregistré sous le no 93726. »

La mise à prix est fixée à 110 727,50 $, soit le quart des évaluations municipales, multipliée par le facteur comparatif d'évaluation établi pour ces rôles (1 et 1,06) que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Brome à Knowlton, province de Québec, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 14 mai 1982. 19271-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 700-05-001106-818
455-05-SH-000004-82

MAISONS D'AUTREFOIS DU QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Agathe-des-Monts, chemin d'Ivry, district de Terrebonne, et RENÉ GIRARD, entrepreneur général, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Construction René Girard Enr., domicilié au 1432, rue Empire, Val-Bélair, district de Québec, partie demanderesse, contre BOUDÈS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 4, rue Saint-Maurice, Charlesbourg, district de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, district de Bedford, mis en cause.

Un immeuble situé au 100, rue Dollard ouest à Farnham, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest sous le numéro 145 de la subdivision du lot original no 213 (213-145).

Avec un immeuble dessus érigé.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot no 2 de la resubdivision du lot 103 de la subdivision du lot original no 301 (301-103-2) du cadastre officiel pour le canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, situé au 121, rue Saint-François à Cowansville.

Avec la construction dessus érigée.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot no 1 de la resubdivision du lot 102 de la subdivision du lot original no 301 (301-102-1) du cadastre officiel pour le canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, situé au 121, rue Saint-François à Cowansville.

Avec la construction dessus érigée.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 de la resubdivision du lot 102 de la subdivision du lot original numéro 301 (301-102-2) du cadastre officiel pour le canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, situé au 121, rue Saint-François à Cowansville.

Avec la construction dessus érigée.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 de la resubdivision du lot 145 de la subdivision du lot original numéro 301 (301-145-4) du cadastre officiel pour le canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, situé au 121, rue Saint-François à Cowansville.

Avec la construction dessus érigée.

La mise à prix est fixée à 672,00 $ pour le lot numéro 145 de la subdivision du lot original no 213 (213-145), soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif d'évaluation établi pour ce rôle (0,96), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Ce lot sera vendu séparément des autres lots qui seront vendus en bloc.

La mise à prix est fixé à 860,25 $ pour les lots suivants: lot no 301-103-2, lot 301-102-1, lot 301-102-2, lot 301-145-4 du cadastre officiel pour le canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif d'évaluation établi pour ce rôle (1,11), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi à Bedford, province de Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 11 mai 1982. 19272-o

Bonaventure

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
No 105-05-000084-810

J. EDGAR BABIN & FILS LTÉE, demanderesse, contre 96737 CANADA LTÉE, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la 2e division d'enregistrement de Bonaventure à Carleton, mis en cause.

« Un certain terrain ou emplacement situé à Nouvelle, comté de Bonaventure, rang Est rivière Nouvelle, partie sud-est du canton de Nouvelle, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro six du lot originaire portant la lettre B (ptie B-6) au cadastre officiel pour lesdits rang et canton, mesurant cent trente pieds (130 pi) de largeur, plus ou moins, par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, plus ou moins, et étant borné comme suit: vers le nord par la route 132, vers le sud et l'ouest par une autre partie du lot B-6 appartenant à Pierre Lavoie ou représentants, et vers l'est par le lot 43-C-2 appartenant à Romuald Nadeau ou représentants, avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Un certain terrain ou emplacement situé à Nouvelle, comté de Bonaventure, dans le rang Est rivière Nouvelle, partie sud-est du canton de Nouvelle, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro six du lot originaire portant la lettre B (ptie B-6) au cadastre officiel pour lesdits rang et canton, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur, par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, et étant borné comme suit: vers le nord-est par la route 132, vers le nord-ouest et le sud-ouest par une autre partie du lot B-6 appartenant à Pierre Lavoie ou représentants et vers le sud-est par une autre partie du lot B-6 appartenant à Gérald Boissonneault ou représentants, avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Un certain terrain ou emplacement situé à Nouvelle, comté de Bonaventure, dans le rang Est rivière Nouvelle, partie sud-est du canton de Nouvelle, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro six du lot originaire portant la lettre B (ptie B-6) au cadastre officiel pour lesdits rang et canton, mesurant trois cent trente pieds (330 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, et étant borné comme suit: vers le nord-est par une autre partie du lot B-6 appartenant à Gérald Boissonneault ou représentants, vers le nord-ouest et le sud-ouest par une partie du lot B-6 appartenant à Pierre Lavoie ou représentants, et vers le sud-est par le lot numéro 43-C-2 appartenant à Lilliane Gough-Nadeau ou représentants, avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 50 837,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Carleton, district de Bonaventure, le NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
JEAN LOUIS LANGLOIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 17 mai 1982. 19315-o

Drummond

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Drummond
No 405-02-000665-817

MAURICE LEMIRE, domicilié au 408, rue des Érables, Sainte-Eulalie, QC, demandeur, contre ROBERT LUC BLAQUIÈRE, domicilié au 725, rue Victorin, Saint-Charles, comté de Drummond, QC, défendeur,

« Un immeuble, sis et situé en la municipalité de L'Avenir, connu et désigné comme étant une partie du lot cinq (ptie 5) du cadastre du canton de Durham, division d'enregistrement de Drummond.

Lequel terrain mesure cent pieds (100,0 pi) de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la rivière Saint-François, plus ou moins mesures anglaises, borné en front, au sud-ouest, par le chemin public longeant ladite rivière, d'un côté, au sud-est, par une autre partie dudit lot, propriété de Marie-Ange Morissette ou représentants, de l'autre côté, au nord-ouest, par une partie dudit lot et en profondeur, au nord-est, par ladite rivière Saint-François;

Sujet ledit lot 5 à une servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd. par acte enregistré sous le numéro 129570;

Sujet ledit lot à un bail en faveur de Shell Québec Limitée, par acte enregistré sous le numéro 165533 et suivi d'une cession en faveur de Soquip, par acte enregistré sous le numéro 212266;

Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances;

Ainsi que le tout se trouve sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

La mise à prix est fixée à 384,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI HUITIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Drummondville, le 17 mai 1982. 19316-o

Frontenac

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000254-81
S. 12-82

LA CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1658, rue Saint-Calixte, Plessisville, partie demanderesse, contre MICHEL BOURGOUIN, domicilié à route rurale no 2, Saint-Ferdinand-d'Halifax, comté de Mégantic, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, Inverness, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement de chalet situé sur les abords du lac William, municipalité de la paroisse de Saint-Ferdinand, comté de Mégantic, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur, correspondant à vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (24,38 m) par soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur correspondant à vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86 m), plus ou moins, connu et désigné au cadastre officiel du canton d'Halifax, pour la paroisse de Saint-Ferdinand, comme étant une partie non subdivisée du lot six cent cinquante et un (ptie 651 n.s.), borné comme suit: en avant, au sud-est, au lac William dans ses hautes eaux, en arrière, au nord-ouest, au chemin de chalets, en arrière, au nord-ouest, au chemin de chalets étant une autre partie non subdivisée dudit lot six cent cinquante et un appartenant à Ernest Langlois, d'un côté, au nord-est, à une partie non subdivisée du même lot appartenant à Wellie Timmermans ou représentants, et de l'autre côté, au sud-ouest, à une autre partie du même lot appartenant à Louis Gilles Vigneault ou représentants. Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à cinq mille huit cent cinquante-sept dollars et douze cents (5 857,12 $), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires

municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin à Inverness, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 19 mai 1982. 19336-o

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000004-81

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, et un bureau au 200, promenade du Portage, Hull, QC, partie demanderesse, contre GÉRARD WHISSEL ET LILIANE WHISSEL du 137, du Ruisseau, Angers, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot soixante-quatorze de la resubdivision officielle du lot quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire vingt-trois (23-93-74), rang Un (rg 1), au cadastre officiel du canton de Buckingham, division d'enregistrement de Papineau, comté de Papineau, province de Québec;

Avec la bâtisse y dessus érigée, circonstances et dépendances.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes, pouvant affecter ledit immeuble et plus particulièrement celles enregistrées audit bureau sous les numéros 74939 et 128910. »

Lesdits biens immobiliers étant la propriété des parties défenderesses, Gérard Whissel et Liliane Whissel.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de mille huit cent trente et un dollars et cinquante centins (1 831,50 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 19 mai 1982. 19273-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000092-82

CAISSE POPULAIRE SAINTE-ROSE DE LIMA, ayant son siège social au 106, boulevard Lorrain, Gatineau (Templeton), QC, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL HAMELIN ET MICHELINE ROY, tous deux domiciliés et résidant au 38, rue Dubuc, Gatineau, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision du lot originaire numéro cinq B (5B-22), rant Huit (rg 8), canton de Templeton, contenant une superficie de 53 022 pieds carrés, mesures anglaises plus ou moins. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de huit mille neuf cent trente-neuf dollars et quarante-quatre centins (8 939,44 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 19 mai 1982. 19274-o

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 500-02-015765-816

BANQUE DE MONTRÉAL-MASTER CHARGE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal dit district, partie demanderesse, contre ADALBERT KOWALCZYK, de domicile inconnu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Désignation cadastrale

« 1. Un emplacement situé à Saint-Donat, dans le comté de Montcalm, dans le Deuxième Rang du canton d'Archambault, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton d'Archambault sous le numéro quinze (ptie 15), lequel emplacement est borné à l'est et au sud-est par la route nationale 329; au sud-ouest par la partie du lot seize ci-après décrite en deuxième lieu; au nord-ouest par la ligne séparative des rangs Deux et Trois du canton d'Archambault, et au nord-est partie par le lot neuf, partie par le lot dix et partie par le lot onze, du Deuxième Rang du canton d'Archambault.

2. Un emplacement situé à Saint-Donat, dans le comté de Montcalm, dans le Deuxième Rang du canton d'Archambault, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton d'Archambault sous le numéro seize (ptie 16), borné à l'est et au sud-est par la route nationale 329; au sud-ouest par la partie du lot dix-sept A ci-après décrite en troisième lieu; au nord-ouest par la ligne séparative des rangs deux et trois du canton Archambault, et au nord-est par la partie du lot quinze ci-haut en premier lieu.

3. Un emplacement situé à Saint-Donat, dans le comté de Montcalm, dans le Deuxième Rang du canton d'Archambault, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton d'Archambault sous le numéro dix-sept A (ptie 17A), borné au sud-est par la route nationale 329; au sud-ouest par la ligne de division des lots dix-sept A et dix-sept B; au nord-ouest par la ligne séparative des rangs Deux et Trois du canton d'Archambault, et au nord-est par la partie du lot seize ci-haut décrite en deuxième lieu.

À distraire toutefois de la partie dudit lot dix-sept A ci-haut décrite, les emplacements suivants vendus aux termes des actes ci-après mentionnés, savoir:

a) Vente par Rolland Lavoie à Roméo Lacoste reçue devant Ulysse Hamel, notaire, le dix-huit juillet mil neuf cent cinquante-six, dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 71260 de l'emplacement suivant, savoir:

Un emplacement de forme irrégulière situé à Saint-Donat, dans le Deuxième Rang du canton d'Archambault, du côté nord-ouest de la route, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton d'Archambault sous le numéro dix-sept A (ptie 17 A), mesurant trois cent vingt-huit pieds (328 pi) le long de la route et trois cent soixante-quatre pieds (364 pi) dans sa ligne nord-ouest; cinq cent cinquante pieds (550 pi) dans sa ligne sud-ouest, et trois cent trente-six pieds (336 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises, et borné comme suit: au sud-est par la route; au sud-ouest par une lisière dudit lot dix-sept A de vingt et un pieds de largeur séparant le terrain vendu de la ligne de division des lots 17 A et 17 B, et sur laquelle lisière de terrain l'acquéreur et ses successeurs auront droit de passage à perpétuité pour l'utilité du terrain susdécrit; au nord-est et au nord-ouest par d'autres parties du même lot dix-sept A restant la propriété du vendeur.

b) Vente par Rolland Lavoie à Roméo Lacoste reçue devant le notaire soussigné, le vingt novembre mil neuf cent soixante-douze, dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 139235, des emplacements suivants, savoir:
1. Un emplacement situé à Saint-Donat, dans le Deuxième Rang du canton d'Archambault, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton d'Archambault sous le numéro dix-sept A (ptie 17 A), mesurant vingt et un pieds (21 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur cinq cent cinquante pieds (550 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est et cinq cent soixante-cinq pieds (565 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et borné au sud-est par le chemin public, au sud-ouest par la ligne de division des lots 17 A et 17 B, Deuxième Rang du canton d'Archambault; au nord-ouest par l'emplacement ci-après décrit et au nord-est par l'emplacement qu'a acquis le présent acquéreur du présent vendeur aux termes d'un acte de vente reçu par Ulysse Hamel, notaire, le dix-huit juillet mil neuf cent cinquante-six, dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 71260.

2. Un emplacement de forme irrégulière situé à Saint-Donat, dans le Deuxième Rang du canton d'Archambault, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton d'Archambault sous le numéro dix-sept A (ptie 17 A), mesurant deux cent cinquante pieds (250 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur cinq cent quarante-huit pieds (548 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest et sept cents pieds (700 pi) de

profondeur dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, et borné au sud-est partie par l'emplacement en premier lieu décrit et partie par l'emplacement qu'a acquis l'acquéreur aux termes dudit acte de vente enregistré à Montcalm sous le numéro 71260; au sud-ouest par la ligne de division des lots dix-sept A et dix-sept B, Deuxième Rang dudit canton d'Archambault; au nord-ouest par un ruisseau et au nord-est par une autre partie du lot 17 A appartenant au vendeur. Sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 3 978,50 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 14 mai 1982. 19317-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000-926-819

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAVALTRIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1110, rue Notre-Dame en la municipalité de Lavaltrie, district de Joliette, partie demanderesse, contre WILFRID FORTIN, gentilhomme, domicilié et résidant au 41, 2e Rue, terrasse Charbonneau en la municipalité de Lavaltrie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un certain emplacement situé en la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante-deux (62 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier, de forme irrégulière, mesurant dans sa ligne nord-ouest cent trois pieds (103 pi), dans sa ligne sud-ouest soixante-dix pieds (70 pi), et dans sa ligne sud-est cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et borné de la manière suivante: en front par un chemin public, en arrière, vers le nord-est, par le terrain de M. Alfred Hétu ou successeurs, d'un côté, vers le sud-est, par le terrain de M. Maurice Côté ou successeurs, et de l'autre côté, soit vers le nord-ouest, par un fossé étant une partie du lot 52 appartenant à M. René Charbonneau ou successeurs.

Avec la maison y construite, portant le numéro civique 42, terrasse Charbonneau, 2e Rue, à Lavaltrie, comté de Berthier.

Avec circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve, mais principalement sujet aux servitudes d'utilité publique qui existent ou pourraient exister sur ledit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 5 445,00 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain à Berthierville, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 14 mai 1982. 19318-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-000357-816

JEAN-PAUL ROCHELEAU, partie demanderesse, contre RAYMOND CINQ-MARS du 1023, rue Amour à Mascouche, district de Joliette, partie défenderesse, et

LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Désignation

« Un emplacement situé en la ville de Mascouche, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-six (336-93) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche. Avec la maison susconstruite et notamment celle portant le numéro civique 1023, rue Amour en la ville de Mascouche.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au montant de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 8 880,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval à L'Assomption, le LUNDI DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 21 mai 1982. 19360-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
No 250-02-000152-816

ROLAND MASSE, domicilié et résidant au 225, rue Saint-André, Rivière-du-Loup, partie demanderesse, contre LÉONARD SIROIS et WILLIAM SIROIS, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, mis en cause

« Un terrain contenant cinquante pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, mesures anglaises, borné au nord aux représentants de Polycarpe Ouellet, au sud à Michel Parent, à l'est aux terrains du Gouvernement fédéral et à l'ouest à la rue Saint-Victor, lequel terrain, autrefois connu comme faisant partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-dix (ptie 390), est maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-dix-un (390-1) du cadastre révisé de la ville de Fraserville, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 408,00 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le SIXIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Rivière-du-Loup, le 14 mai 1982. 19275-o

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montmagny
No 300-02-000122-804

MADAME JEAN-BAPTISTE GAGNON, domiciliée et résidant à Sainte-Euphémie, comté de Montmagny, district de Montmagny, demanderesse, contre ARMAND CHABOT, domicilié et résidant à Sainte-Euphémie, comté de Montmagny, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montmagny, Montmagny, district de Montmagny, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Sainte-Euphémie, comté de Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize B (ptie 13B) du Premier Rang sud-est du canton d'Armagh, partie annexée au canton de Montminy, division d'enregistrement de Montmagny, borné vers le nord par le terrain d'Édouard Blais, vers l'est par le terrain de Mme Camille Blais, vers le sud par le chemin public et vers l'ouest par le terrain de Mme Omer Côté mesurant cinquante pieds (50 pi, soit 15,24 m) dans ses lignes nord et sud par cent vingt-cinq pieds (125 pi, soit 38,10 m) dans ses lignes est et ouest. »

La mise à prix est fixée à 2 269,18 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle ; 1,39, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny au 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MARDI SIXIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 21 mai 1982. 19361-o

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005058-811

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre ANTONIO GIACOMODONATO, PARDO GIACOMODONATO, *et al.*, défendeurs, ANGELINA DI LAZZARO, ANGELINA TOZZI, LE RÉGISTRATEUR de Montréal, *et al.*, mis en cause.

Description :

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin est, en la cité de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent douze (112-1) au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet.

Avec la maison y érigée portant le numéro d'immeuble 3276, boulevard Gouin est, Montréal-Nord.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Aussi sujet à une servitude mutuelle et réciproque de passage créée dans un acte enregistré à Montréal sous le no 1969700. »

La mise à prix est fixée à 45 787,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19365-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016035-816

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre ANDRÉ MOREL, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Description

Un emplacement sis à Montréal, dans le quartier Rosemont, à l'angle de la rue Beaubien est et de la Vingt-Quatrième (24e) Avenue, composé comme suit :

1. La subdivision trois cent soixante-quinze du lot numéro cent quatre-vingt-douze (192-375) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation ;

2. La subdivision trois cent soixante-seize dudit lot numéro cent quatre-vingt-douze (192-376) auxdits plan et livre de renvoi officiels, distraction y faite toutefois de cette subdivision de la partie vendue par dame Jacqueline Christ, épouse de Maurice Langelier, à Eugène Goulet, aux termes d'un acte de vente de mitoyenneté de mur reçu devant Me J. Clément Girard, notaire, le cinq juillet mil neuf cent cinquante-quatre (1954), et d'un acte de correction de cet acte de vente de mitoyenneté de mur et de servitude entre les même parties reçu devant le même notaire, le dix-huit août de la même année (1954), et enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous les numéros 107681 et 1088098.

Avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 4250, 4252 et 4254 de ladite rue Beaubien est, et 6487, 6489, 6491, 6493 et 6495 de ladite Vingt-Quatrième (24e) Avenue, et dont le mur nord-est est mitoyen, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de droit de vue sur et en faveur de cet immeuble et sur et en faveur de l'immeuble

voisin au nord-est, telle que créée et plus amplement détaillée dans l'acte de correction et servitude susrelaté et enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1088098, et aux termes de l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 1079681.

La mise à prix est fixée à 65 212,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT et UNIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19366-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000068-823

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre YVES LAROCHELLE, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

Désignation :

« Un emplacement de forme irrégulière connu et désigné comme étant le numéro cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-100) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil.

Avec un immeuble y érigé portant le numéro d'immeuble 1290 de la rue Berthelet en la cité de Longueuil.

Avec et sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec *et al.*, telle qu'enregistrée à Chambly sous le numéro 288782.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 19 471,38 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, boulevard Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19367-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-003399-826

AURÉLIEN BOILY, demandeur, contre LYNE BOILY, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de La Prairie composé des lots suivants, savoir :
a) Lot numéro cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent vingt-deux (lot no 322-142) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie.

b) Lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent vingt-trois (lot no 323-70) aux susdits plan et livre de renvoi, division d'enregistrement de Laprairie.

Avec bâtisse dessus construite (665, boulevard de la Magdeleine, La Prairie) ».

La mise à prix est fixée à 12 264,20 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19368-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018491-819

CAISSE POPULAIRE DE BROSSARD, demanderesse, contre LAURENT GIRARD, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé à Brossard ayant front sur la rue Aline, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent cinquante-deux, deux cent cinquante-trois et une partie du lot deux cent cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-trois (133-252, 253 et partie 254) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie.

Ladite partie de lot 133-254 mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par une profondeur de soixante-quinze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pieds (75,85 pi) dans sa ligne sud-ouest et soixante-seize pieds (76 pi) dans sa ligne nord-est et bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 132-68; vers le nord-est par le lot 133-253; vers le sud-est par la rue Aline; vers le sud-ouest par le résidu du lot 133-254.

Avec une maison dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 5843 de ladite rue Aline, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 8 160,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19369-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012271-811

EATON BAY TRUST COMPANY (ALBERTA), demanderese, contre ELIAS MALKA et Dr ISMAIL PEER, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Annexe

Les immeubles de la partie défenderesse, à savoir:

Une partie du lot situé dans le coin sud-ouest, sur la route 11A, dans la municipalité de la ville de Laval, connu et désigné comme la subdivision vingt-trois du lot originaire quatre cent vingt-quatre (424-23) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin.

Avec bâtisse dessus érigées, et plus particulièrement celle portant le numéro d'immeuble 1920, boulevard Curé-Labelle, ville de Laval.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec tous les droits, servitudes et accessoires, sans exception ou réserve d'aucune sorte de la part de l'emprunteur.

À être déduit de la partie dudit lot situé sur le côté sud-ouest de ladite route 11A, dans ladite municipalité, à la ville de Laval, comté de Laval, connu et désigné comme partie de la subdivision vingt-trois du lot originaire quatre cent vingt-quatre (424, ptie 23) aux plan et livre de renvoi officiels, tel qu'indiqué par les lettres A-B-C-D-E-A sur le plan préparé par André Ladouceur, A.G.Q., daté du 28 juin 1965, mesurant six pieds et un dixième de pied (6,1 pi) dans sa ligne nord-ouest A-B, soixante-neuf pieds et soixante-neuf centièmes de pied (69,69 pi) sur un arc d'un cercle ayant un rayon de mille quatre cent soixante-cinq pieds (1 465 pi) sur sa ligne nord-est B-C, huit pieds et soixante-neuf centièmes de pied (8,69 pi) dans sa ligne C-D, deux pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (2,87) pi) dans sa ligne sud-est D-E, soixante-dix-huit pieds et soixante-neuf centièmes de pied (78,69 pi) sur un arc de cercle ayant un rayon mesurant mille quatre cent quatre-vingt-sept pieds et quatre dixièmes de pied (1 487,4 pi) dans

sa ligne sud-est E-A ; ayant une superficie de trois cent quatre-vingt-deux pieds carrés (382 pi²) et borné comme suit : au nord-est par ladite route no 11A ; à l'est par la route publique ; au sud-est par une partie du lot 424-24 appartenant à Wilfrid Viau ou ses représentants ; au sud-ouest par une partie du lot 424-23 étant la propriété de Les Placements Val Mar Inc. ou ses représentants ; au nord-ouest par une partie du lot 424-25 appartenant à Piscines Val-Mar Inc. ou ses représentants.

La ligne sud-ouest désignée A-E de ladite partie du lot est située à cinquante-cinq (55) pieds au sud-ouest de la ligne centrale d'une route projetée.

Toutes lesdites mesures sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Sujet à la servitude de passage établie dans l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Laval sous le numéro 312351.

La mise à prix est fixée à 69 776,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19370-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014079-774

PAUL RAINVILLE, syndic de faillite, en sa qualité de liquidateur de la compagnie VÉRONA CONSTRUCTION LIMITED, demandeur, contre JEAN-PAUL LÉPINE, et autre, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Propriété de Jean-Paul Lépine, située au 3702, rue Adolphe-Chapleau, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, désignée comme étant le lot numéro un de la subdivision trois cent quarante-six du lot originaire cent cinquante-neuf (159-346-1) du cadastre de la paroisse de Saint-Martin. »

La mise à prix est fixée à 13 380,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19371-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieur — District d'Iberville
No 17808

LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demandeur, contre PRONTO CONSTRUCTION INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Une terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, dans le comté de Chambly, faisant partie du lot numéro trois cent vingt-sept (ptie 327) du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, division d'enregistrement de Chambly ; contenant une superficie de cent douze arpents (112 arp) environ ; mesurant en front, au sud-est, treize cent quarante-cinq pieds (1 345 pi) le long du terrain du canal de Chambly ; en arrière, au nord-ouest, cent quatre-vingt-quatorze pieds (194 pi) d'un côté, soit d'abord vers le nord, trois mille quatre cent quatre-vingt-treize pieds (3 493) ; puis au nord-ouest, mille deux cent soixante-trois pieds et cinq dixièmes (1 263,5 pi) ; puis au nord, trois mille neuf cent pieds (3 900 pi) ; de l'autre côté, deux mille quatre cent quarante-quatre pieds (2 444 pi) ; puis au sud, onze cent trente-cinq pieds (1 135 pi) au sud-est ; et de nouveau au sud, trois mille neuf cent soixante pieds (3 960 pi). Chacune des lignes latérales étant une ligne brisée, et les mesures données en pieds étant anglaises et plus ou moins. Bornée comme suit : en front, au sud-est, par le terrain

du canal de Chambly; en arrière, au nord-ouest, par partie du lot numéro un de la subdivision du lot originaire trois cent un (301 ptie 1); d'un côté, au nord, par partie du lot numéro trois cent vingt-cinq (ptie 325) pour une partie et par partie du lot numéro trois cent vingt-six (ptie 326) pour une autre partie, et au nord-ouest, par une autre partie du lot numéro trois cent vingt-six (ptie 326) pour autre partie; et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie du lot susdit (ptie 327) de Charles O'Reilly; au sud, par deux parties dudit même lot (pties de 327) de Charles O'Reilly; et au sud-est par une autre partie de ce même lot (ptie 327) de Charles O'Reilly.

Un immeuble de forme irrégulière connu et désigné comme une partie du lot numéro trois cent vingt-sept (ptie 327) du cadastre officiel de la paroisse Saint-Joseph-de-Chambly, mesurant quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes de pied (92,5 pi) dans sa ligne ouest « A B », quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (83,6 pi) dans sa ligne nord « B I » et cent trente pieds et cinq dixièmes de pied (130,5 pi) le long d'une courbe dans sa ligne sud-est, le tout mesures anglaises plus ou moins et bornée comme suit: à l'ouest par une partie du lot numéro 327 dudit cadastre restant au vendeur, au nord par une partie du lot numéro 327 dudit cadastre appartenant à C. O'Reilly et au sud-est par une partie du lot numéro 327 dudit cadastre étant la route no 47; le tout sans bâtisse.

Sauf à distraire, un emplacement situé en la ville de Carignan, comté de Verchères; faisant partie du lot originaire numéro trois cent vingt-sept (ptie 327) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, dans la division d'enregistrement de Chambly; mesurant en front, soit à l'est, cent pieds; en arrière, à l'ouest, quatre-vingt-seize pieds et demi; au nord, cent cinq pieds, et au sud, aussi cent cinq pieds, et contenant une superficie de 10 312 pieds carrés, le tout en mesures anglaises; dont la ligne nord fait un angle de quatre-vingt-dix degrés (90°) avec la ligne formée des monuments nos 54 et 56 du gouvernement fédéral (ministère des Transports, Division des canaux), et dont le coin nord-est est situé à une distance de mille deux cent cinquante-trois pieds et sept dixièmes de pied (1 253,7 pi) au sud de la ligne divisoire des lots originaires trois cent vingt-sept et trois cent vingt-cinq (327 et 325), en mesurant le long de la limite ouest du lot originaire numéro trois cent soixante-quatre (364); et borné: à l'est, par le lot no 364, à l'ouest, au nord et au sud, par d'autres parties du lot no trois cent vingt-sept (pties 327) restant à cette compagnie; avec maison de deux étages en bois dessus érigée, circonstances et dépendances;

Sauf à distraire également dudit lot 327 la propriété expropriée par Sa Majesté la Reine aux droits du Canada, en vertu de l'acte enregistré à Chambly le 25 août 1972 sous le numéro 367267, à savoir:

Un certain lopin de terre de figure irrégulière étant une partie du lot numéro trois cent vingt-sept (ptie 327) aux plan et livre de renvoi officiel du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, comté de Chambly, province de Québec, et étant plus particulièrement décrit comme suit:

Commencant à un point à l'intersection de la ligne séparative des lots 325 et 327 avec la limite nord-ouest du lot 364 (canal Chambly) où il y a une vieille borne de pierre.

Dudit point de départ ainsi déterminé, suivant la limite nord-ouest du lot 364 (canal Chambly) dans une direction générale sud-ouest faisant un angle de déflection de 121°04′ vers la droite avec le prolongement de la ligne séparative des lots 325 et 327, une distance de cent quatre-vingt-six pieds et sept dixièmes de pied (186,7 pi) jusqu'à un point où il y a une vieille borne de pierre; de là, suivant la limite nord-ouest du lot 364 (canal Chambly), dans une direction générale sud-ouest faisant un angle de déflection de 17°07′ vers la droite avec la course précédente, une distance de quatre cent soixante-treize pieds et sept dixièmes de pied (473,7 pi) jusqu'à un point où il y a une vieille borne de pierre; de là, suivant la limite nord-ouest du lot 364 (canal Chambly) dans une direction générale sud-ouest faisant un angle de déflection de 10°46′ vers la gauche avec la course précédente, une distance de quatre cent soixante-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (469,5 pi) jusqu'à un point où il y a une vieille borne de pierre; de là, suivant la limite nord-ouest du lot 364 (canal Chambly) dans une direction générale sud-ouest faisant un angle de déflection de 03°45′ vers la gauche avec la course précédente, une distance de cent vingt-six pieds et un dixième de pied (126,1 pi) jusqu'à un point où il y a une borne de fer; de là, suivant une ligne dans une direction générale nord-ouest faisant un angle de déflection de 89°57′ vers la droite avec la course précédente, une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi) jusqu'à un point où il y a une borne de fer; de là, suivant une ligne dans une direction générale nord-est faisant un angle de déflection de 90°23′ vers la droite avec la course précédente, une distance de mille quatre-vingt-treize pieds et six dixièmes de pied (1 093,6 pi) jusqu'à son intersection avec la ligne séparative des lots 325 et 327 où il y a une borne de fer; de là, suivant la dernière ligne séparative mentionnée dans une direction générale est, une distance de deux cent soixante-quatre pieds et un dixième de pied (264,1 pi) jusqu'au point de départ.

Ledit lopin de terre est borné au nord-est par une partie du lot 325, vers le sud-est par une partie du lot 364 (canal Chambly), vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 327.

Ledit lopin de terre ainsi décrit forme une superficie de 160 508 pieds carrés (4,36 arpents) et est montré liséré vert sur le plan ci-joint portant le no M-3646 daté à Montréal, le vingt-trois octobre mil neuf cent soixante-dix (1970) dont une copie dudit plan est demeurée annexée à la minute des présentes, après avoir été reconnue véritable et signée, pour identification par les parties aux présentes avec le notaire soussigné et en sa présence.

Toutes les distances montrées sur ledit plan et mentionnées dans la présente description sont en mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à 19 825,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL SAINT-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19372-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-04-003633-790

DAME RUBY TWEEL, demanderesse, contre JOSEPH RENÉ GILLES DAGENAIS, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« La moitié non divisée d'un terrain donnant sur la rue Jean-Talon, dans le quartier Saint-Michel, dans la ville de Montréal, mesurant vingt-sept pieds et cinq dixièmes de largeur sur quatre-vingt-huit pieds de profondeur, connu et désigné comme étant la subdivision du lot numéro sept cent quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (443-789) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sault-au-Récollet.

Avec tous les bâtiments y construits, en particulier une maison portant les numéros civiques 3630 et 3632, rue Jean-Talon, dont le mur nord-est est mitoyen avec la propriété adjacente.

Le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

En l'état où se trouve actuellement ladite propriété avec tous les droits, circonstances et dépendances y afférents, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 4 821,57 $, soit la moitié de 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 mai 1982. 19396-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003549-784
S. 6580

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ BISSON, domicilié et résidant au 168, boulevard Central nord, Duberger, défendeur.

La subdivision soixante-dix-neuf du lot originaire numéro deux mille quatre cent deux (2402-79) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment la maison portant le numéro d'immeuble 168, boulevard Central nord, Duberger, QC.

La mise à prix est fixée à onze mille sept cent dix-sept dollars et cinquante centimes (11 717,50 $), soit 25 %

de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juin 1982. 19382-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001320-808
S. 6171

A. BRETON CIE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau dans les ville et district de Québec, demanderesse, contre RÉAL SIMARD, domicilé et résidant au 585, rue Royale, Saint-Laurent, île d'Orléans, QC, défendeur.

La subdivision numéro un du lot originaire numéro trente-six (36-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de l'île d'Orléans.

La subdivision numéro deux du lot originaire numéro trente-six (36-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de l'île d'Orléans.

La subdivision numéro six du lot originaire numéro trente-six (36-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de l'île d'Orléans.

La subdivision numéro trente et un du lot originaire numéro trente-six (36-31) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de l'île d'Orléans.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 585, avenue Royale, Saint-Laurent, île d'Orléans.

La mise à prix est fixée à dix neuf mille deux cent douze dollars et cinquante centimes (19 212,50 $), soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de l'île d'Orléans, 1286, Royale, Saint-Laurent, île d'Orléans, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juin 1982. 19383-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004136-813
S. 0163-82

LES INDUSTRIES SUPER MÉTAL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau au 655, boulevard Pierre-Bertrand, Vanier, QC, district de Québec, demanderesse, contre PAVI-BRIC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau au 988, boulevard Rochette, Beauport, district de Québec, défenderesse.

Les lots connus et désignés comme étant la subdivision quatre cent quatre-vingt-six du lot numéro trois cent cinquante-neuf (359-486); la subdivision vingt-huit du lot numéro trois cent soixante-deux (362-28); la subdivision douze du lot numéro trois cent soixante-quatre (364-12); la subdivision quatre du lot numéro trois cent soixante-sept (367-4) et la subdivision quatre du lot numéro trois cent soixante-quatorze (374-4) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-neuf mille soixante-dix-sept dollars et cinquante centimes (89 077,50 $), soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juin 1982. 19384-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002252-828
S. 0149-82

LA VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue des Jardins, ville et district de Québec, demanderesse, contre CAROLE GIGUÈRE, domiciliée au 1150, rue Provencher à Cap-Rouge, défenderesse.

Un emplacement de forme rectangulaire situé en la ville de Québec, formant une partie du lot originaire neuf cent quatre-vingt-six (986 ptie) aux plan et livre de renvoi pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; borné au nord-ouest par une partie du lot 985 ptie, au nord-est par une partie du lot 987 ptie, au sud-ouest par une autre partie non subdivisée du lot 986, ptie appartenant à Raymond Morel ou ses ayants droit, au sud-est par une autre partie non subdivisée du lot 986 ptie, mesurant sur les côtés nord-ouest et sud-est 160 pieds et sur ses côtés nord-est et sud-ouest 384 pieds, ayant une superficie totale de 61 440 pieds carrés, mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à deux cent cinquante dollars et soixante-dix centimes (250,70 $), soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1982 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 juin 1982. 19385-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-SH-000039-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 80, Saint-Germain est à Rimouski, district de Rimouski, demanderesse, contre JEANNE D'ARC BEAULIEU, domiciliée et résidant au rang 3 à Rimouski, district de Rimouski, défenderesse.

Le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot numéro quatre cent trente-sept et le lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot numéro quatre cent trente-huit (437-2 et 438-4) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 12 135,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale, portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, QC, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND GALLANT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 21 mai 1982. 19337-o

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
Nos 200-02-011079-813
410-18-000027-82

ISOLATION DONNACONA INC., corps politique et incorporé, ayant un bureau au 270, rue Leclerc, Donnacona, comté de Portneuf, QC, demanderesse, contre WILFRID FORTIN, 640, rang Sud-Ouest, Saint-Adelphe de Champlain, QC, défendeur.

« Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Adelphe, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros trois cent soixante-dix-neuf et trois cent quatre-vingt (ptie 379 et ptie 380) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas, ayant une largeur moyenne de cinq (5) arpents, plus précisément dans sa ligne sud-ouest neuf cent cinquante-sept pieds et quarante-huit centièmes (957,48 pi), par une profondeur de neuf (9) arpents dans sa ligne nord-ouest, borné comme suit: en front, vers le nord-est par la rivière Batiscan, en profondeur, vers le sud-ouest par d'autres parties desdits lots 379 et 380, d'un côté, vers le nord-ouest par une partie dudit

lot 379 appartenant à M. Réjean Déry et de l'autre côté, vers le sud-est par une partie du lot 381, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 10 862,50 $, ce qui représente l'évaluation municipale 17 380,00 $ x 25% x par le facteur 2,50, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan au 695, rue de la Station, Shawinigan, le SIXIÈME jour du mois de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 18 mai 1982. 19319-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001430-812

ARCADE PILOTE LTÉE., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 10505, boulevard d'Auteuil à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre dame DENISE HUARD RICHER, commerçante, épouse contractuellement séparée de M. Daniel Richer, domiciliée et résidant au 454, rue Melançon à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie défenderesse.

1er emplacement:

Un emplacement vacant situé dans les limites de la municipalité de Prévost, comté de Prévost, sur le côté est de la route 117, faisant partie du lot de terre connu et désigné comme étant le lot trois cent trente-trois (ptie 333) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, division d'enregistrement de Terrebonne.

Ledit immeuble mesure trois cent quatre-vingt-quinze pieds et trente-trois centièmes de pied (395,33 pi), soit cent vingt mètres et cinquante centimètres (120,50 m) en front le long du chemin public et quatre cent vingt pieds et deux centièmes de pied (420,02 pi), soit cent vingt-huit mètres et deux décimètres (128,2 m) en arrière, sur quatre cent trente-six pieds et dix-neuf centièmes de pied (436,19 pi), soit cent trente-deux mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (132,95 m) de profondeur dans sa ligne latérale sud et cinq cent quarante-neuf pieds et vingt centièmes de pied (549,20 pi), soit cent soixante-sept mètres et quarante centimètres (167,40 m) de profondeur dans son autre ligne latérale nord, mesures anglaises, et formant une superficie de cent quatre-vingt-dix-sept mille pieds carrés (197 000 pi²), soit dix-huit mille trois cent dix mètres carrés et cinquante-neuf centièmes de mètre carré (18 310,59 m²), mesures métriques.

Ledit immeuble est borné comme suit: en front vers l'ouest par le chemin public de la route 117 (boulevard Labelle), en arrière, vers l'est, par l'emplacement appartenant au Canadien Pacifique; d'un côté, vers le nord, par le lot 334 du même cadastre et de l'autre côté, vers le sud, par le lot 332 du même cadastre.

Avec la grange dessus érigée.

Tel qu'il appert d'un plan portant le numéro P04354 préparé par monsieur Bernard Brisson, a.g. en date du 18 octobre 1979 et qui demeure annexé à la minute numéro 18550 de Albert Ménard, notaire.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

2e emplacement:

Un immeuble situé dans la cité de Saint-Jérôme, sur le côté nord-ouest du boulevard Melançon, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt trois (283 ptie 61) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme et plus amplement décrit comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front au sud-est et en arrière au nord-ouest sur une profondeur de cent trente pieds et huit dixièmes de pied (130,8 pi) au sud-ouest et cent deux pieds (102 pi) au nord-est, mesures anglaises et plus ou moins.

Borné en front au sud-est par le lot 283-6-1 étant le boulevard Melançon, en arrière au nord-ouest par la voie du chemin de fer au C.P., d'un côté au nord-est par une partie du lot 283 ayant fait l'objet d'une vente à M.A. Robert, enregistrée à Terrebonne sous le no 156578 et de l'autre côté au sud-ouest par une autre partie du lot 283-61 ayant fait l'objet d'une vente à M. Guy Pelletier, enregistrée à Terrebonne sous le numéro 145 419.

Avec une maison dessus érigée portant les numéros civiques 452 et 454, boulevard Melançon, Saint-Jérôme.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 18 637,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT ET UNIÈME jour du mois de JUILLET à DIX heures.

Le greffier adjoint,
MICHEL ROULEAU, *techn. jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 mai 1982.
Le 18 mai 1982. 19338-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001212-814

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre FRANÇOIS LAROCHE, d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Hippolyte, province de Québec, division d'enregistrement de Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt (lot no 20-19) dans le Premier Rang du canton d'Abercrombie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hyppolyte.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, notamment une maison portant le numéro civique 12, 4e Avenue est à Saint-Hippolyte, province de Québec.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le tout sans exception ni réserve de la part de la caution. »

La mise à prix est fixée à 3 391,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour du mois de JUILLET 1982 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 mai 1982. 19339-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003095-818

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-JÉRÔME, corporation scolaire légalement constituée, ayant son siège social au 1010, rue Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ROSS HERR & BETTY JANE, tous deux demeurant et domiciliés au 7937, Wise Avenue, Baltimore, Maryland, 21222, États-Unis, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro deux cent dix-neuf du lot originaire numéro douze (12-219) au Premier Rang, canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble ».

La mise à prix est fixée à 51,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le NEUVIÈME jour du mois de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 13 mai 1982. 19340-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003285-815

LA COMMISSION SCOLAIRE ST-JÉRÔME, corporation scolaire légalement constituée, ayant un bureau au 1010, rue Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre YVONNE PAYETTE-ST-MARTIN, demeurant et domiciliée au 6825, L'Assomption, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

« Des emplacements connus et désignés comme étant les subdivisions officielles numéros quatre-vingt et quatre-vingt-un du lot originaire numéro soixante-quinze (75-80 et 75-81) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Colomban.

Avec toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 104,63 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1982 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 20 mai 1982. 19362-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003103-810

LA COMMISSION SCOLAIRE ST-JÉRÔME, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1010, rue Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre KIKUO H. TAIRA, demeurant et domicilié au 661 F. St., Box 11965, Fresno, Californie, États-Unis, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux cent du lot originaire numéro douze (12-200) dans le Premier Rang, canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 102,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour du mois de JUILLET 1982 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 18 mai 1982. 19341-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-02-018622-816

PLOMBERIE J.L.R. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 2605, rue Bélanger est à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre FRANÇOIS LAROCHE, contracteur, domicilié et résidant au 14630, route 148 à Saint-Augustin, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« La subdivision un de la subdivision cinq du lot originaire dix (10-5-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Augustin;

La subdivision deux de la subdivision cinq du lot originaire dix (10-5-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Augustin;

La subdivision un de la subdivision six du lot originaire dix (10-6-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Augustin;

La subdivision deux de la subdivision six du lot originaire dix (10-6-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Augustin;

La subdivision un de la subdivision deux du lot originaire quatre cent soixante-dix (470-2-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Augustin;

La subdivision deux de la subdivision deux du lot originaire quatre cent soixante-dix (470-2-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Augustin.

Et les bâtisses y dessus érigées ».

La mise à prix est fixée à 11 286,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de JUILLET 1982 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. jud.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 mai 1982. 19363-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, le LUNDI VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du onzième jour de mai 1982, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi sur les cités et villes, article 513

Nom du propriétaire	Cadastre	Subdivisions
Jean Méthot *et al.*	418	661
4175, Mgr-De Laval		662
Trois-Rivières		663
		664

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Cap-de-la-Madeleine, le 17 mai 1982.

Le greffier municipal,
19191-22-2-o MAURICE THELLEND.

Ville de Lac-Brome

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal de la ville de Lac-Brome en date du 10 mai 1982, l'immeuble ci-dessous décrit sera vendu à l'enchère publique à la caserne des pompiers, 27, rue Mont-Écho, le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1982 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales ainsi que les intérêts et frais encourus tel qu'indiqué à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés [illegible] la date de cette vente.

L'immeuble ci-après décrit sera vendu sujet au retrait d'un (1) an.

Il sera vendu avec bâtisse(s) dessus construite(s), circonstance(s) et dépendance(s) s'il y a lieu sujet à toutes servitudes actives et passives apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en argent comptant ou chèque visé.

No de rôle: 720467356030. Nom: Jacques Rousseau.
Taxes: 924,82 $; intérêts et frais: 366,89 $; total: 1 291,71 $.

No de lot: P. 255, canton de Brome; adresse civique: 90, Soles. Décrite et bornée comme suit: « partie du lot numéro deux cent cinquante-cinq (ptie 255) mesurant deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds de front du côté sud du chemin public et à l'arrière, et dans ces lignes sud une profondeur approximative de cinq cent quarante-neuf pieds (549 pi) du rivage nord de la branche sud de la rivière Yamaska.

Bornes: au nord par le chemin public; à l'est: par une autre partie du lot 255; au sud: par la branche sud de la rivière Yamaska; à l'ouest; par une autre partie du lot 255.

Lac-Brome, le 13 mai 1982.

Le greffier,
LUCIE VIAU.

19165-22-2-o

Ville de Lachenaie

Avis public est, par la présente, donné par monsieur Luc Amireault, secrétaire-trésorier de la ville de Lachenaie, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes, au 3355, boulevard Saint-Charles à Lachenaie (hôtel de ville), le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1982 à DIX heures, pour satisfaire aux taxes, redevances municipales, scolaires avec intérêts et frais subséquents encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

Prenez avis que la liste ci-après, contient une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être vendus conformément à une autorisation émise à cet effet par la Commission municipale du Québec.

Prenez, de plus, avis que dans les cas où les immeubles ci-après décrits, contiennent des bâtisses et/ou dépendances dessus construites, la vente de ces immeubles aura lieu avec l'ensemble des bâtisses et dépendances dessus construites.

Paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie

Matricule	Propriétaire	Cadastre	Montant
0363-01-7315	Hins, Roch, 4268, Fafard, Lachenaie	61-157-1	2 143,80 $
9264-64-3123	Rioux, Laurent, 321, côte St-Louis, Blainville	282-164	1 072,84
9462-66-4172	Lagacé, Richer, 801, montée Masson, Lachenaie	256-47-361	2 819,52
9463-21-4601	St-Arneault, Tremblay Huguette, 1396, Curé-Gervais, Lachenaie	257-640	1 638,32
9463-30-8170	Alarie, Jean-Guy et Chantal, 1407, Hall, Lachenaie	257-386	3 357,45
9463-41-7899	Leblanc, Lydia, 1443, Belcourt, Lachenaie	257-695	4 038,43
9761-12-4622	Vaillancourt, Marcel, 240, Soméca, Lachenaie	198-7	1 501,90
9861-67-0365	Gougeon, André, 220, Marc, Lachenaie	190-21	389,17
9861-67-0579	Gougeon, André	190-24	400,17
0463-56-5314	Couture, Marcel, 4781 K, St-Charles, Lachenaie (Note 1)		935,95
0463-55-5319	Clermont, Gilles, 4781 C, St-Charles, Lachenaie (Note 1)		736,91
0463-56-1534	Plante, Paul-Émile, 4773 L, St-Charles, Lachenaie (Note 1)		563,79

Note 1: Tous les immeubles stipulés à cette notation impliquent que le propriétaire cité possède une maison mobile, et n'est nullement propriétaire du terrain sur lequel l'immeuble est situé.

Nouveau matricule: 9264-52-6272
Montant: 3 753,63 $
Propriétaire: monsieur André Chartrand, 4725, boulevard des Mille-Îles, ville de Laval, QC.
Désignation
Un emplacement situé en la ville de Lachenaie et composé comme suit:
a) du lot numéro cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre (284-53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie;
b) D'une partie du lot numéro cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent

quatre-vingt-quatre (284 ptie 52) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie; mesurant trente-cinq pieds (35 pi) de largeur, cent seize pieds (116 pi) dans sa ligne sud et cent dix-sept pieds (117 pi) dans sa ligne nord et bornée ladite partie comme suit: en front, à l'ouest par le chemin des Anglais, en arrière à l'est par le lot numéro 284-98, d'un côté vers le sud par le lot numéro 284-53 ci-avant décrit et de l'autre côté au nord par le résidu dudit lot numéro 284-52 appartenant à monsieur Raymond St-Onge ou représentants, tous du même cadastre.
Toutes les mesures sont de mesures anglaises et plus ou moins.
Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 1279, chemin des Anglais, ville de Lachenaie.
Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve.

Nouveau matricule: 9462-79-5529
Montant: 1 861,56 $
Propriétaire: Michel et Robert Marley, 903, montée Masson, Lachenaie, QC, J6W 2C8
Désignation
Un emplacement ayant front sur le côté sud-est de la montée Masson, en la ville de Lachenaie, composé comme suit:
a) D'une partie du lot numéro quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-ptie 46) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption.
Mesurant ladite partie vingt-cinq pieds et quarante et un centièmes de pied (25,41 pi) dans sa ligne nord-ouest, neuf pieds et soixante-trois centièmes de pied (9,63 pi) dans sa ligne nord-est, cinquante pieds et quarante-quatre centièmes de pieds (50,44 pi) dans sa ligne est, et trente pieds et soixante-cinq centièmes de pied (30,65 pi) dans sa ligne ouest, le tout ayant une superficie de quatre cent quatre-vingt-sept pieds carrés (487 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins.
Bornée ladite partie vers le nord-ouest, le nord-est et vers l'est par une partie du lot 256-46, vers l'ouest par une partie du lot 257-47.
b) D'une partie du lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-ptie 47) du même cadastre.
Mesurant ladite partie cent vingt-quatre pieds (124,0 pi) dans sa ligne nord-est, quatre pieds et cinquante-neuf centièmes de pieds (4,59 pi) dans sa ligne nord-ouest, trente pieds et soixante-cinq centièmes de pieds (30,65 pi) dans sa ligne est, dix-neuf pieds et trente et un centièmes de pieds (19,31 pi) dans sa ligne sud-ouest, vingt-quatre pieds (24,0 pi) dans sa ligne sud-est, trente-quatre pieds et cinquante-deux centièmes de pieds (34,52 pi) dans sa ligne sud, quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) dans l'autre ligne sud-ouest, et cinquante et un pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied (51,90 pi) dans l'autre ligne nord-ouest, ayant une superficie de six mille six cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (6 695 pi^2) mesures anglaises et plus ou moins.
Bornée ladite partie vert le nord-est par une partie du lot 256-47, vers l'est par une partie du lot 256-46, vers le sud-ouest, le sud-est, le sud par une partie du lot 256-47 et vers le nord-ouest par un chemin public (sans désignation cadastrale), et une partie du lot 256-47.
Avec toutes bâtisses y érigées et notamment celle portant les numéros civiques 897 et 903, montée Masson à Lachenaie.
Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve.

Nouveau matricule: 9661-22-1745
Montant: 266,79 $
Propriétaire: mademoiselle Laura Harbec, 4290, Garnier, Montréal, QC, H2J 3R5
Désignation
Une lisière de terrain à démembrer du lot de terre portant le numéro deux cent six (206) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, à prendre à l'extrémité sud-ouest dudit lot et au sud du chemin public, ayant front sur le chemin public, et mesurant quatre cent cinquante pieds (450,0 pi) de largeur sur toute la profondeur qui peut se trouver entre le chemin public et la rivière Jésus; ladite lisière étant bornée en front au nord par le chemin public, au sud par la rivière Jésus, d'un côté à l'autre par le lot numéro 207, et de l'autre côté à l'est par le résidu dudit lot numéro 206.
Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve.

Nouveau matricule: 9662-80-6386
Montant: 992,94 $
Propriétaire: mademoiselle Chantal Rouleau *et al.*, La Chaumière Inc., 191, boulevard Lac-Morency, Saint-Hypolyte, QC
Désignation
Une parcelle de terrain située en la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, composé d'une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant six cent soixante-dix pieds (670 pi) dans ses lignes est et ouest, et cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot numéro 229 audit plan, à l'ouest, au nord, et au sud par autres parties dudit lot numéro 230; la ligne sud dudit emplacement étant située à neuf cent soixante-douze pieds (972 pi) au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement), et à mille onze pieds et six dixièmes de pied (1 011,6 pi) au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).
Le coin nord-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quarante et un

centièmes de pieds (31,41 pi) sur un rayon de vingt pieds (20 pi).
Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro deux cent trente (ptie 230) mesurant neuf cent dix pieds (910 pi) dans ses lignes est et ouest, et cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot numéro 229 audit plan; à l'ouest, au nord et au sud par autres parties dudit lot numéro 230; la ligne sud dudit emplacement étant située à mille sept cent huit pieds (1 708 pi) au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à mille sept cent quarante-sept pieds et six dixièmes de pied (1 747,6 pi) au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplcement).
Le coin sud-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) sur un rayon de vingt pieds (20 pi).
Avec droit de passage à pied et en voiture en faveur des emplacements présentement vendus, en commun avec tous autres y ayant droit, sur une lisière de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 230, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur et conduisant audit chemin public, ladite lisière de terrain étant située à cent pieds (100 pi) à l'ouest de la ligne de division entre les lots numéro 230 et 229 audit plan, et étant parallèle à ladite ligne de division.
Le tout tel que montré sur une copie d'un plan des subdivisions projetées préparée par Gérard Larose, arpenteur-géomètre, en date du deux octobre mil neuf cent soixante-neuf (1969).
Les parcelles de terrain présentement désignées contiennent une superficie de quatre arpents carrés et deux mille huit cent quatre-vingt-six dix-millièmes d'arpent carré (4,2886 arp^2), équivalant cent cinquante-sept mille huit cent vingt-huit pieds (157 828 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins.

Nouveau matricule: 9761-33-6338
Montant: 6 177,60 $
Propriétaire: Écoplan Construction Inc., 4000, de Maisonneuve ouest, Montréal, QC, H3Z 1J9
Désignation
Un emplacement se trouvant dans la ville de Lachenaie et faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 197) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de l'Assomption, mesurant mille quatre cent soixante-quinze pieds et huit dixièmes de pied (1 475,8 pi), cinquante pieds (50 pi) et cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes ouest, quarante pieds (40 pi), six cent quatre-vingt-huit pieds et cinquante-deux centièmes de pied (688,52 pi), deux cents pieds (200 pi), et cent quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (104,83 pi) dans ses lignes sud, cent cinquante pieds (150 pi) et mille quatre-vingt-neuf pieds et quarante-sept centièmes de pied (1 089,47 pi) dans ses lignes est, contenant une superficie d'un million soixante-six mille soixante et onze pieds carrés (1 066 071 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord par la rivière Mascouche, à l'ouest par les lots 198-27, 198-49 étant une rue, 198-28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, une partie du lot originaire numéro 198 et par une partie du lot originaire numéro 197 dudit cadastre, au sud par deux parties du lot numéro 197 et par le boulevard Saint-Charles et à l'est par une autre partie du lot originaire numéro 197 aux susdits plan et livre de renvoi officiels, le tout tel qu'indiqué sur un plan préparé par monsieur Pierre Lacas, arpenteur-géomètre, le vingt septembre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), portant son numéro L-1296 A2-78, équivalant à 28,96 arpents.
Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve.
Nouveau matricule: 9861-77-2018
Montant: 2 229,97 $
Propriétaire: monsieur Guy Frenière, 200, rue Oscar, Lachenaie, QC.
Désignation
Un emplacement se composant comme suit:
1) Le lot numéro soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-61) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de l'Assomption.
2) Une partie du lot numéro soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (ptie 190-60) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant vingt-trois pieds et trente et un centièmes (23,31 pi) dans sa ligne nord-est, cent soixante-neuf pieds et trente et un centièmes de pied (169,31 pi) dans sa ligne est, vingt pieds et quatre centièmes de pied (20,04 pi) dans sa ligne sud et cent quatre-vingts pieds (180,0 pi) dans sa ligne ouest, contenant ladite partie de lot une superficie de trois mille quatre cent quatre-vingt-douze (3 492,0 pi^2), mesures anglaises, borné vers le nord-est par une partie du lot 190 (ruisseau), vers l'est par une partie du lot 190-60, vers le sud par le lot 187-21 (rue Oscar), et vers l'ouest par les lots 190-61 et 190-62, tous du cadastre susdit.
Avec toutes les bâtisses y érigées notamment une maison portant le numéro civique 200 de la rue Oscar, à Lachenaie, ainsi qu'un garage.
Le tout tel que montré sur un plan accompagnant un certificat de localisation préparé par Pierre Lacas, arpenteur-géomètre, le neuf septembre mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) et portant le numéro L-1828-C1-77.
Nouveau matricule: 9861-99-3528
Montant: 1 567,53 $
Propriétaire: monsieur Robert Gilbert, 317, Frontenac, Repentigny, QC, J6A 4B7

Désignation
Un emplacement vacant situé à Lachenaie, faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-six (ptie 186) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant cent soixante-six pieds et vingt et un centièmes de pied (166,21 pi) le long du chemin public (boulevard Saint-Charles) et cent soixante-seize pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (176,89 pi) le long d'une rue portant le numéro 186-37 par cent cinquante pieds et quarante-deux centièmes de pied (150,42 pi) de profondeur dans sa ligne est et contenant en superficie vingt-huit mille cent trente-neuf pieds carrés (28 139 pi²) mesures anglaises et plus ou moins et bornée: en front au nord par le boulevard Saint-Charles; en arrière, au sud, par une rue (lot 186-37); d'un côté à l'ouest par d'autre partie du lot 186; et à l'est par la rue Venne.
Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve.
Nouveau matricule: 9761-02-5623
Montant: 2 075,31 $
Propriétaire: monsieur Gérard Coquelle, Calle Maria Auxiliadora 2, Masbella, province de Malaga, Espagne
Désignation
a) Une partie du lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant sept cent vingt pieds (720 pi) de largeur dans ses lignes est et ouest, sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord et sud; ayant une superficie de soixante-douze mille pieds carrés (72 000 pi²) et bornée de tous les côtés par d'autres parties dudit lot 199.
La ligne sud dudit emplacement est située à une distance de cent pieds (100 pi) de la ligne nord de la route no 29, mesurée le long de la ligne est dudit emplacement; la ligne est dudit emplacement est parallèle et située à une distance de cent cinquante pieds (150 pi) du lot numéro 198 dudit cadastre.
Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.
Tel qu'il appert au plan préparé par G. Larose, arpenteur géomètre, en date du six juin mil neuf cent soixante-huit (1968), demeurant annexé à l'original de l'acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 132 568.
b) Une partie du lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant sept cent vingt pieds (720 pi) dans ses lignes est et ouest sur une profondeur de quatre-vingt-dix-sept (97 pi) dans sa ligne sud et de cent trois pieds (103 pi) dans sa ligne nord, ayant une superficie de soixante-douze mille pieds carrés (72 000 pi²) et bornée de tous les côtés par d'autres parties dudit lot 199.
La ligne ouest dudit emplacement est parallèle et située à une distance de cinquante pieds (50 pi) de la ligne de division entre les lots 200 et 199; la ligne sud dudit emplacement est située à une distance de cent vingt pieds (120 pi) de la ligne nord de la route 29, mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.
Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.
Tel que montrée sur le plan ci-dessus relaté.
Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, dépendances et circonstances, sans exception ni réserve, sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.
Nouveau matricule: 9562-75-8365
Montant: 26 700,36 $
Propriétaire: Elkem Development Corporation, 4770, Kent, local 314, Montréal, QC
Désignation
Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant des parties ci-après décrites du lot numéro deux cent trent-neuf (pties no 239) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, savoir:
a) Première partie: Partant d'un point à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéro 238 et 239 avec les terres de la paroisse de Mascouche, de là dans une direction sud le long de la ligne de division entre les lots numéro 238 et 239 sur une distance de deux mille cent cinquante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (2 154,2 pi), de là dans une direction sud-ouest le long des voies du C.P. sur une distance de six cent trois pieds (603 pi), de là dans une direction nord le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de deux mille sept cent un pieds et huit dixièmes de pied (2 701,8 pi), de là dans une direction est le long des terres de Mascouche sur une distance de trois cent quarante pieds et trois dixièmes de pied (340,3') pour atteindre le point de départ, contenant en superficie huit cent vingt-trois mille quatre-vingt-douze pieds carrés (823,093 pi²) mesures anglaises, ou vingt-deux arpents et trois cent soixante-six millièmes d'arpent (22,366 arpents); bornée comme suit: au nord par paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, à l'est par le lot numéro 238, à l'ouest par le résidu du lot numéro 239, et au sud-est par le lot numéro 247 dudit cadastre.
b) Deuxième partie: Partant d'un point à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéro 238 et 239 sur une distance de six mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (6 784,8 pi), de là dans une direction ouest le long de la partie réservée du lot numéro 239 sur une distance de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (199,6 pi), de là dans une direction sud le long de la partie réservée du lot numéro 239 sur une distance de cent soixante et onze pieds et deux dixièmes de pied (171,2 pi) de là dans une direction ouest le long du chemin public sur une distance de cent douze pieds (112 pi), de là dans une direction nord le long du résidu du lot numéro 239

sur une distance de quatre cent onze pieds et huit dixièmes de pied (411,8 pi), de là dans une direction ouest le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de vingt-cinq pieds (25 pi), de là dans une direction nord le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de six mille quarante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (6 048,5 pi), de là dans une direction nord-est le long du C.P.R. sur une distance de six cent trois pieds (603 pi), pour atteindre le point de départ, contenant en superficie deux millions deux cent vingt-huit mille huit cent six pieds carrés (2 228 806 pi²) mesures anglaises ou soixante arpents et cinq cent soixante-cinq millièmes d'arpent (60,565 arp); borné comme suit: au nord-ouest par le lot numéro 247, à l'est partie par le lot numéro 238 et partie par une partie du lot numéro 239 réserve, au sud partie par chemin public, et partie par une partie du lot numéro 239 réserve, à l'ouest par le résidu du lot numéro 239 dudit cadastre;

c) Troisième partie: Partant d'un point le long du chemin public à cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198,6 pi) de la ligne de division entre les lots numéros 238 et 239, de là dans une direction sud le long de la partie décrite en quatrième lieu, sur une distance de vingt-sept pieds (27 pi), de là dans une direction ouest le long de la rivière des Milles Îles sur une distance de cent douze pieds et un dixième de pied (112,1 pi), de là dans une direction nord le long du résidu du lot numéro 239 sur une distance de trente pieds (30 pi), de là dans une direction est le long du chemin public sur une distance de cent douze pieds (112 pi) pour atteindre le point de départ, contenant en superficie trois mille cent quatre-vingt-douze pieds carrés (3 192 pi²) mesures anglaises ou quatre-vingt-sept millièmes d'arpent (0,087 arp²) bornée comme suit: au nord par le chemin public, au sud par la rivière des Milles Îles, à l'est et à l'ouest par les autres parties du lot numéro 239.

d) Quatrième partie: Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéros 238 et 239 avec la ligne sud du chemin public, de là dans une direction sud le long du lot numéro 238 sur une distance de trente-sept pieds (37 pi), de là dans une direction ouest le long de la rivière des Milles Îles sur une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (198,5 pi) de là dans une direction nord le long de la partie décrite en troisième lieu sur une distance de vingt-sept pieds (27 pi), de là dans une direction est le long du chemin public sur une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198,6 pi) pour atteindre le point de départ, formant une superficie de six mille trois cent cinquante-deux pieds carrés (6 352 pi²), mesures anglaises, ou cent soixante-treize millièmes d'arpent (0,173 arp²). À distraire les parties expropriées par la ville de Lachenaie aux termes des avis enregistrés à L'Assomption, sous les numéros 238347 et 248657 désignées comme suit:

Lot: partie 239: De figure triangulaire

Borné vers le nord par une partie du lot numéro 239 (route 29), vers l'est par une partie du lot numéro 238, vers l'ouest par une partie du lot numéro 239.

Mesurant vingt pieds et soixante-six centièmes de pied (20,66 pi) le long d'un arc de cercle de neuf cent quinze pieds et trente sept centièmes de pied (915,37 pi) de rayon dans sa ligne nord, trois cent trente-cinq pieds et quarante-trois centièmes de pied (335,43 pi) dans sa ligne est, trois cent vingt-neuf pieds et soixante-six centièmes de pied (329,66 pi) dans sa ligne ouest.

Contenant en superficie trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (3 297,0 pi²).

Toutes les dimensions mentionnées ci-haut et sur le plan numéro 5107 sont en mesures anglaises.

Partie du lot 239: De figure irrégulière

Borné vers le nord et nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire numéro 239, vers l'est par une partie non subdivisée du lot originaire numéro 238, vers le sud par une partie non subdivisée du lot originaire numéro 239 (route 29), vers l'ouest et le sud-ouest par une autre partie non subdivisée du lot originaire numéro 239.

Mesurant cent vingt-sept pieds et huit centièmes de pied (127,08 pi) le long d'un arc de cercle de mille deux cent quarante et un pieds et vingt-deux centièmes de pied (1 241,22 pi) de rayon dans sa ligne nord, trois mille sept cent quarante-huit pieds et treize centièmes de pied (3 748,13 pi) dans sa ligne est, soixante-cinq pieds et vingt-trois centièmes de pied (65,23 pi) dans sa ligne sud, trois mille cinq cent quarante-cinq pieds et trente-six centièmes de pied (3 545,36 pi) dans une ligne ouest, cent quatre-vingt-quatorze pieds et soixante-quatre centièmes de pied (194,64 pi) le long d'un arc de cercle de cinq cent vingt-quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (524,83 pi) de rayon dans une autre ligne ouest, soixante-dix-sept pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (77,98 pi) le long d'un arc de cercle de cinquante pieds (50,0 pi) de rayon dans sa ligne sud-ouest et cinquante-deux pieds et dix-neuf centièmes de pied (52,19 pi) le long d'un arc de cercle de six cent quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (604,83 pi) de rayon dans sa ligne nord-est.

Contenant en superficie cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-deux pieds carrés (198 242,0 pi²).

Toutes les dimensions mentionnées ci-haut et sur le plan numéro 1825 sont en mesures anglaises.

Fait et donné à Mascouche, ce vingt-neuvième (29e) jour d'avril mil neuf cent soixante-quinze (1975), et portant le numéro L-602-D21-75 des minutes de l'arpenteur-géomètre Pierre Lacas.

Une partie du lot 239, de figure irrégulière, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption.

Borné vers le nord par une partie du lot 239, vers l'est

par une partie du lot 239 (boulevard projeté), vers le sud-ouest et le sud par une partie du lot 239 propriété de Denis Desjardins.
Mesurant deux cent quatre-vingt-un pieds et soixante et un centièmes de pied (281,61 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-six pieds (86,0 pi) dans sa ligne est, trente et un pieds et quarante-deux centièmes de pied (31,42 pi) le long d'un arc de cercle de vingt pieds (20,0 pi) de rayon dans sa ligne sud-ouest, deux cent soixante et un pieds et quarante et un centièmes de pied (261,41 pi) dans sa ligne sud, soixante-six pieds (66,0 pi) dans sa ligne ouest.
Contenant en superficie dix-huit mille six cent soixante-cinq pieds carrés (18 665 pi²), mesures anglaises.
Nouveau matricule: 9762-29-9010 — 9762-18-4090 — 9762-47-3040
Montant: 60 184,10 $
Propriétaire: Subia Aktiengesellschaft, 4000, de Maisonneuve ouest, local 1709, Montréal, QC, a/s Carlo Alibrandi
Description:
Une partie du lot numéro deux cent ving-trois (ptie 223) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant sept mille sept pieds et trois dixièmes de pied (7 007,3 pi) et cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198 pi) dans ses lignes ouest; six mille huit cent douze pieds et six dixièmes de pied (6 812,6 pi) et cent soixante et onze pieds (171 pi) dans ses lignes est; quatre cent onze pieds et huit dixièmes de pieds dans sa ligne nord; cent cinquante-cinq pieds et six dixièmes de pied dans sa ligne sud-est, étant une courbe; cinquante pieds (50 pi) dans une autre ligne sud-est; deux cent treize pieds (213 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de deux millions huit cent soixante-neuf mille et six cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (2 869 695 pi²) équivalent de soixante-dix-sept arpents et neuf cent soixante-dix-neuf millièmes d'arpent (77,979 arp); étant borné à l'est d'une part par une partie du lot numéro 222 dudit cadastre et d'autre part d'une autre partie dudit lot numéro 223; au nord par l'autoroute 640; au sud-est en partie par une autre partie dudit lot numéro 223 et d'autre part par le chemin de la Petite-Mascouche; au sud par une autre partie dudit lot numéro 223.
Une partie du lot numéro deux cent vingt-deux (ptie 222) dudit cadastre, mesurant six mille neuf cent quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (6 983,6 pi) dans sa ligne ouest; six mille cinq cent soixante et un pieds (6 561 pi) dans sa ligne est; cinq cent quarante-quatre pieds (544 pi) dans sa ligne nord; deux cent soixante pieds et huit dixièmes de pied (260,8 pi) et quatre cent trente-cinq pieds et deux dixièmes de pieds (435,2 pi) dans ses lignes sud-est, étant une ligne non continue; ayant une superficie de trois millions sept cent soixante et un mille quatre-vingt-treize pieds carrés (3 761 093 pi²) équivalent à cent deux arpents et deux cent un millièmes d'arpent (102 201 arp) et étant borné à l'ouest, en partie par la partie du lot numéro 223 ci-dessus décrite et par une autre partie du lot numéro 223; à l'est par une partie du lot numéro 220 dudit cadastre; au nord par l'autoroute 640; et au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche.
Une partie du lot numéro deux cent vingt (ptie 220) dudit cadastre, mesurant six mille cinq cent soixante et un pieds (6 561 pi) et cent trente-six pieds et huit dixièmes de pied (136,8 pi) dans ses lignes ouest; six mille cinquante-quatre pieds et trente centièmes de pied (6 054,30 pi) et deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) dans ses lignes est; quatre cent soixante-deux pieds et treize centièmes de pieds (462,13 pi) dans sa ligne nord; deux cent trente pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (230,94 pi) et deux cent soixante-quatorze pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (274,82 pi) dans ses lignes sud-est, étant des courbes, et cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de deux millions huit cent trente-trois mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés (2 883 475 pi²) équivalant à soixante-seize arpents et neuf cent quatre-vingt-quinze millièmes d'arpent (76 995 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 222 ci-dessus décrite; à l'est d'une part par une partie du lot numéro 220 et d'autre part par une partie dudit lot numéro 219 dudit cadastre; à l'ouest par une partie dudit lot numéro 220; au nord par l'autoroute 640; au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud par une autre partie dudit lot numéro 220.
Une partie du lot numéro deux cent vingt et un (ptie 221) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant mille dix-neuf pieds (1 019 pi) dans sa ligne ouest; mille cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes de pied (1 186,5 pi) dans sa ligne est; deux cent soixante-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (268,85 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de deux cent vingt mille cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (220 194 pi²) équivalant à cinq arpents et neuf cent quatre-vingt-deux millièmes d'arpent (5,982 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 222 dudit cadastre; à l'est par une partie du lot numéro 222 et par le lot numéro 221-1 dudit cadastre; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au nord-est par le lot numéro 221-1.
Une partie du lot numéro deux cent vingt (ptie 220) dudit cadastre, située au sud-est du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant mille cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes de pied (1 186,5 pi) dans sa ligne ouest; cinquante-cinq pieds et six dixièmes de pied (55,6 pi) dans une de ses lignes est; ayant une superficie de quatre cent deux mille six cent trente-sept pieds carrés, équivalent de dix arpents et neuf cent quarante et un millièmes d'arpent; et étant borné aux sud, sud-est, est et nord-est par la rivière Mascouche; à l'ouest par

une partie du lot numéro 221; à l'est par une partie du lot numéro 219; à l'ouest et au nord-ouest par le lot numéro 220-1 dudit cadastre.
Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.
Sujet à une servitude en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec à l'emplacement désigné au plan en accord avec un avis enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 132770 en autant que nulle autre servitude soit existante.
Sujet aux servitudes en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec enregistrées au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous les numéros 183466, 183464 et 183462; sujet à la servitude de non-accès à l'autoroute enregistrée sous le numéro 137500.
Nouveau matricule: 9761-15-1221 — 9761-66-3955
Montants: 30 941,36 $
Propriétaire: Burgena Aktiencesellsckaft, 400, de Maisonneuve ouest, local 1709, Montréal, QC.
Description:
Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 197) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, située au nord de la route numéro 29, mesurant mille cinq cent trente-six pieds et quatre dixièmes de pied (1 536,4 pi) dans sa ligne ouest; cinquante pieds (50 pi) et cent cinquante pieds (150 pi) le long des autres lignes ouest; deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze pieds (2 595 pi) et cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes est; quarante pieds (40 pi), trois cent quarante-six pieds et quatre dixièmes de pied (346,4 pi), trois cent trente-trois pieds et sept dixièmes de pied (333,7 pi), deux cents pieds (200 pi) et cent trente-deux pieds (132 pi) dans ses lignes sud; ayant une superficie de un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (1 594 594 pi²) équivalent de quarante-trois arpents et trente trois centièmes d'un arpent (43,33 arp), et étant borné à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 1 536,4 pieds par le lot numéro 198; et le long desdites lignes mesurant 50 pieds et cent cinquante pieds par une partie du lot 197; à l'est le long de ladite ligne mesurant 2 595 pieds par une partie du lot 196 ci-après décrite et le long de ladite ligne mesurant 150 pieds par une partie dudit lot numéro 197; au sud le long desdites lignes mesurant 346,4 pieds, 333,7 pieds et 132 pieds par la route no 29 (les deux premiers étant une ligne non continue) et le long desdites lignes mesurant 200 pieds et quarante pieds d'une autre partie dudit lot numéro 197; aux nord-est, nord-ouest, ouest et sud-ouest par la rivière Mascouche.
Une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (ptie 196) dudit cadastre situé au nord de la route no 29, mesurant deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze pieds (2 595 pi) dans sa ligne ouest; cent quarante-cinq pieds (145 pi) dans une autre ligne ouest; deux mille trois cent trente-trois pieds et huit dixièmes de pied (2 333,8 pi) dans sa ligne est; deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) dans une autre ligne est; cinq cent quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (586,8 pi) dans sa ligne nord; deux cent vingt-six pieds (226 pi) et deux cent vingt pieds (220 pi) dans ses lignes sud-est; et cent quatre-vingt-seize pieds et huit dixièmes de pied (196,8 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de un million quatre cent vingt-deux mille huit cent vingt-deux pieds carrés (1 422 822 pi²) équivalent de trente-huit arpents et six cent soixante-quatre centièmes d'arpent (38,664 arp); et étant borné à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 2 595 pieds par la partie du lot numéro 197 ci-dessus décrite; à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 145 pieds par une autre partie dudit lot numéro 196; à l'est le long de ladite ligne mesurant 2 333,8 pieds par le lot numéro 195 dudit cadastre; à l'est le long de ladite ligne mesurant 225 pieds par une autre partie dudit lot numéro 196; au nord par la rivière Mascouche; au sud-est par la route no 29; et au sud par une autre partie dudit lot numéro 196.
Toutes les mesures sont des mesures anglaises et plus ou moins.
Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.
À Distraire dudit emplacement la partie vendue à Écoplan Construction Inc. en vertu d'une vente enregistrée à L'Assomption sous le numéro 226489.
Nouveau matricule: 9364-04-4055
Montant: 31 384,06 $
Propriétaire: Twin Holding Ltée, 5858, côte des Neiges, app. 210, Montréal, QC, H3S 1Z1
Description:
Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, province de Québec, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (282), de forme irrégulière, et mesurant six cent sept pieds (607,0 pi), trois cent quatre-vingt-trois pieds (383,0 pi), mille cent quinze pieds et soixante-trois centièmes de pied (1 115,63 pi) dans sa direction ouest, deux cent quarante pieds (240,0 pi), deux cent cinquante-neuf pieds et trois dixièmes de pied (259,3 pi) et mille quatre cent cinquante-trois pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pieds (1 453,96 pi) dans sa direction nord, deux cent quatre-vingt-trois pieds et seize centièmes de pied (286,16 pi) et mille sept cent huit pieds et soixante-deux centièmes de pied (1 708,62) dans sa direction est, mille six cent vingt-neuf pieds et vingt centièmes de pied (1 629,12), six cent soixante-quinze pieds et cinquante-deux centièmes de pied (675,52 pi) et cinquante-neuf pieds et quatre-dixièmes de pied (59,4 pi) dans sa direction sud, une superficie totale de trois millions cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-onze pieds carrés (3 056 391 pi²) ou quatre-vingt-trois arpents

carrés et cinq centièmes d'arpent (83,05 arp²), le tout compris dans un polygone « A B C L M F G H I J K », tel qu'il appert au plan numéro 4456 en date du seizième jour du mois de juin de l'an mil neuf cent cinquante-neuf, préparé par Jean-Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre, et aussi décrit dans la description technique préparée par ledit Jean-Jacques Rondeau en date du seizième jour du mois de juin en l'an mil neuf cent cinquante-neuf, est borné dans sa direction ouest par le lot numéro 261 et par une autre partie du lot numéro 282 (non subdivisé), dans sa direction nord par une autre partie du lot numéro 282 (non subdivisé) et par la limite cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse de St-Henri-de-Mascouche et par une partie du lot numéro 279, dans sa direction est par les lots numéros 281 et 279, et une autre partie du lot numéro 282 (non subdivisé), dans sa direction sud par une partie des lots numéros 272, 261 et 284, tous dudit cadastre officiel.

Sauf et à distraire dudit emplacement une partie dudit lot 282, exproprié par le ministère des Transports de la province de Québec, tel qu'il appert dans l'acte d'expropriation enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 1122430.

Tel que le tout se trouve actuellement avec ses droits, dépendances et circonstances et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes, sans exception ou réserve de quelque nature qu'elle soit.

Nouveau matricule: 9762-78-3859

Montant: 6 414,80 $

Propriétaires: Frank Silvestri, exécutif de la ville de Hamilton, province de l'Ontario, et résidant au 3, Oakcrest Drive;

George Etzel, exécutif de la ville de St. Catharines, province de l'Ontario, et résidant au 24, Oakridge Avenue;

Kusmar Establishment, cité de Schaan, Liechtenstein;

Calit Aktiengesellschaft, cité de Triesen, Liechtenstein;

Lobancesky Holding Aktiengesellschaft, 232, cité de Schaan, Liechtenstein;

Autre adresse au Québec: 4000, boulevard de Maisonneuve ouest, ville de Montréal.

Description

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent-dix-huit (218) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, sauf et à distraire de la présente vente une partie expropriée par le Gouvernement du Québec en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous les numéros d'enregistrement 137499 et 137500. Ladite partie du terrain, ci-incluse dans la vente, est particulièrement décrite comme suit:

1. Une partie du lot numéro deux cent dix-huit (218), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, ledit lot dans sa partie sud est de forme irrégulière et borné comme suit: face au côté nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche (sans désignation cadastrale), mesurant trente-huit pieds et quatre dixièmes de pied (38,4 pi) en largeur, dans sa ligne est par une partie du lot numéro 215 dudit cadastre, dans sa ligne sud par une partie des lots numéros 195 et 196 (ligne médiane de la rivière Mascouche), dans sa ligne ouest par une partie du lot numéro 219 dudit cadastre et mesurant trois cent cinquante-sept pieds et quatre dixièmes de pied (357,4 pi) et quatre cent quatre-vingt-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (494,2 pi) face à sa ligne nord-ouest quatre cent cinquante pieds et six dixièmes de pied (450,6 pi) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-deux pieds (182,0 pi) et cinq quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (586,8 pi) dans sa ligne sud (de ladite ligne médiale de la rivière Mascouche), et cent trente-quatre pieds (134,0 pi) dans sa ligne ouest, contenant une superficie totale de deux cent quarante et un mille pieds carrés (241 000 pi²) ou six arpents et cinquante-cinq centièmes d'arpent (6,55 arp).

2. Une partie du lot numéro deux cent dix-huit (218) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, la majeure partie de la partie nord dudit lot est de forme irrégulière et bornée, face au côté sud-est, par le chemin de la Petite-Mascouche, sans désignation cadastrale, mesurant trente-huit pieds et quatre dixièmes de pied (38,4 pi), à l'ouest par une partie du lot numéro 219 dudit cadastre, au nord-ouest par ladite partie dudit lot numéro 219 dudit cadastre, côté nord-ouest, par une partie du lot numéro 210 dudit cadastre, coté nord-est par le résidu dudit lot numéro 218 dudit cadastre (la partie expropriée pour l'autoroute 640), au nord par une partie du lot numéro 217 dudit cadastre, et à l'est par une partie du lot numéro 217 et le lot numéro 215 dudit cadastre, mesurant quatre cent quatre-vingt-treize pieds et trois cent six pieds et trois dixièmes de pied (493,0 pi) et (360,3 pi) face à sa ligne sud, mille cent quatre-vingt-deux pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (1 182,85 pi) et trois mille quatre cent trente pieds et soixante-seize dixièmes de pied (3 413,76 pi) et cinq cent soixante-deux pieds et quarante-quatre centièmes de pied (562,44 pi) dans sa ligne ouest, trois cent quarante-cinq pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (345,84 pi) dans une de ses lignes nord-ouest, deux cent cinquante-neuf pieds (259,0 pi) dans une autre de ses lignes nord-ouest, cent trois pieds (103,0 pi) dans une de ses lignes nord-est, soixante et onze pieds et trente-deux centièmes de pied (71,32 pi) dans une autre de ses lignes nord-est, quatre-vingt-un pieds (81,0 pi) dans une autre de ses lignes nord-est, trois mille huit cent vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (3 824,5) et cent quarante-six pieds et huit dixièmes de pied (1 046,8 pi) dans sa ligne est, contenant une superficie totale de deux millions deux cent quatre-vingt-seize mille pieds carrés (2 296 000 pi²) ou soixante-deux arpents et trente-neuf centièmes d'arpents (62,39 arp).

Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises plus ou moins.
Sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, tel qu'il appert à l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous les numéros 44335, 44500 et 137090, et sujet à une servitude de non-accès de ladite autoroute no 640, tel qu'il appert à l'acte enregistré au bureau d'enregistrement sous le numéro 137500.
Tel que le tout est désigné par une ligne en rouge au plan préparé par Jean-Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre, en date du vingt-septième jour du mois d'août de l'an mil neuf cent soixante-quinze.
Nouveau matricule: 9762-78-3859 — 9662-79-3020 — 9662-55-5355
Montant: 23 082,99 $
Propriétaire: Frank Silvestri, exécutif de la cité de Hamilton dans la province de l'Ontario et résidant au 3, Oakcerest Drive.
George Etzel, exécutif de la cité de St. Catharines dans la province de l'Ontario et résidant au 23, Oakridge Avenue.
Kusmar Establishment, cité de Schaan, Liechtenstein.
Calit Aktiengesellschaft, cité de Triesen, Liechtenstein.
Lobancesky Holding, Aktiengesellschaft, 232, cité de Schaan, Liechtenstein.
Uromat Establishment, cité de Schaan, Liechtenstein.
Establishment Zagara, 23, cité de Schaan, Liechtenstein.
Adresse au Québec: 4000, boulevard de Maisonneuve ouest, ville de Montréal.
Désignation:
Des emplacements situés en la ville de Lachenaie, ayant une superficie de vingt-six millions neuf cent sept mille deux cent quatre-vingt-dix pieds carrés (26 907 290 pi²) équivalant à sept cent trente et un arpents et mille neuf cent quarante-huit dix millièmes d'un arpent (731,1948 arp) tel qu'il appert au plan préparé par J. J. Rondeau, arpenteur-géomètre, en date du deux mars mil neuf cent soixante-quatorze et amendé le vingt mai mil neuf cent soixante-quinze et le dix août mil neuf cent soixante-quinze.
L'emplacement ci-dessus nommé est particulièrement décrit comme suit:
1. Une partie du lot numéro deux cent trente-deux (ptie 232) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant six mille quatre cent soixante-huit pieds et six dixièmes de pied (6 468,6 pi) dans sa ligne ouest, six mille quatre cent dix pieds et vingt-neuf centièmes de pied (6 410,29 pi) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (182,2 pi) dans sa ligne nord, et deux cent trois pieds et soixante-quinze centièmes de pied (203,75 pi) dans sa ligne sud, suivant une courbe, et ayant une superficie de un million deux cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingts pieds carrés (1 219 480 pi²) équivalent de trente-trois arpents et cent trente-sept millièmes d'un arpent (33,137 arp) et étant borné à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro 232, à l'est par une partie du lot numéro 231 ci-après décrite au paragraphe deux, au nord par une autre partie dudit lot numéro 232, et au sud par le chemin de la Petite-Mascouche; le coin nord-est dudit emplacement est situé à une distance approximative de mille sept cent soixante-dix pieds (1 770,0 pi) vers le sud de l'intersection de la ligne sud de l'autoroute 640 avec la ligne de division entre les lots numéros 231 et 232, tel que mesuré le long de ladite ligne de division;
2. Une partie du lot numéro deux cent trente et un (ptie 231) dudit cadastre, mesurant approximativement huit mille cent quatre-vingts pieds et vingt-neuf centièmes de pied (8 180,29 pi) dans sa ligne ouest, huit mille six pieds (8 006,0 pi) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-sept pieds (187,0 pi) dans sa ligne nord, et deux cent cinquante-huit pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (258,79 pi) dans sa ligne sud-est, étant une courbe ayant une superficie de un million six cent un mille neuf cent six pieds carrés (1 601 906 pi²) équivalent de quarante-trois arpents et cinq cent vingt-neuf millièmes d'arpent (43,529 arp); et étant borné à l'ouest partiellement par une partie dudit lot numéro 232 ci-dessus décrit au paragraphe premier, et d'autre part par une autre partie du lot 232, à l'est par une partie dudit lot numéro 231, au nord par l'autoroute 640, et au sud par le chemin de la Petite-Mascouche;
3. Une partie du lot numéro deux cent trente et un (ptie 231) dudit cadastre mesurant approximativement deux mille quatre-vingt-huit pieds (2 088,0 pi) dans sa ligne ouest, approximativement mille huit cent trente-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (1 834,9 pi) dans une de ses lignes est, trois cent quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes de pied (397,5 pi) dans sa ligne nord, cent quatre-vingt-six pieds et deux centièmes de pied dans sa ligne sud-est, étant une courbe; cent douze pieds et vingt-quatre centièmes de pied (112,24 pi), quarante et un pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (41,79 pi) et vingt-deux pieds trente-sept centièmes de pied (22,37 pi) dans ses autres lignes est, et soixante-huit pieds dix-sept centièmes de pied (68,17 pi), cent vingt-cinq pieds et quatre centièmes de pied (125,04 pi) et cinquante pieds (50,0 pi) dans ses autres lignes sud, ayant une superficie de six cent trente-cinq mille trente-huit pieds carrés (635 038 pi²) équivalent de dix-sept arpents et deux cent cinquante-six millièmes d'arpent (17,256 arp), et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe deux, à l'est partiellement par une partie du lot numéro 230 ci-après décrite au paragraphe cinq et d'autre part par les autres parties du lot numéro 231, au nord par une partie du lot numéro 231, ci-après décrite au paragraphe quatre, et au sud en partie par le chemin de la Petite-Mascouche et d'autre part par une autre partie dudit lot numéro 231;

Sauf et à distraire dudit emplacement :
i) Une partie dudit lot mesurant deux cents pieds (200,0 pi) dans ses lignes est et ouest, et trois cent quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (197,4 pi) dans ses lignes nord et sud ; et étant borné à l'ouest par une partie de ladite partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe deux ; à l'est par une partie du lot originaire numéro 230 ; et au nord et sud par une partie de la partie dudit lot numéro 231 ici décrite ; la ligne nord laquelle est parallèle de et d'une distance de quatre-vingt-onze pieds et sept dixièmes de pied (91,7 pi) du sud de la ligne nord de l'emplacement ci-décrite au paragraphe trois ;
ii) Une partie dudit lot de figure L, mesurant cent soixante-treize pieds et deux dixièmes de pied (173,2 pi) dans sa ligne nord trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) dans ses lignes nord-est et sud-est le long des arcs de cercles ayant un rayon de vingt pieds (20 pi) ; trois cent vingt pieds (320,0 pi) dans sa ligne est ; quatre-vingts pieds et cinq centièmes de pied (80,05 pi) et quatre-vingt-treize pieds et deux dixièmes de pied (93,2 pi) dans ses lignes sud ; et deux cent soixante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (262,5 pi) et cent pieds (100,0 pi) dans ses lignes ouest et étant borné le long de la ligne ouest mesurant 100 pieds par une partie de la partie dudit lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 2 ; aux nord, nord-est, est, sud-est, sud et de l'autre partie ouest par une partie de la partie du lot numéro 231 ci-décrite au paragraphe 3 ; l'intersection de la ligne ouest mesurant 100 pieds et de la ligne sud mesurant 93,2 pieds étant à une distance de mille trois cent quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes de pied (1 396,3 pi) du chemin de la Petite-Mascouche tel que mesuré le long de la ligne de division de l'emplacement décrit au paragraphe 2 et l'emplacement décrit au paragraphe 3 ;
4. Une partie du lot numéro deux cent trente et un (ptie 231) dudit cadastre, mesurant cinq mille neuf cent dix-huit pieds (5 918,0 pi) dans sa ligne ouest, cinq mille neuf cent cinq pieds et un dixième de pied (5 905,1 pi) dans sa ligne est, quatre cent deux pieds et quinze centièmes de pied (402,15 pi) dans sa ligne nord, et trois cent quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes de pied (397,5 pi) dans sa ligne sud, et ayant une superficie de deux millions trois cent cinquante-trois mille sept cent trois pieds carrés (2 353 703 pi²) ; et étant borné à l'ouest par une partie de la partie dudit lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 2 ; à l'est par une partie de la partie dudit lot numéro 230 ci-après décrite au paragraphe 5 ; au nord par l'autoroute 640, et au sud par une partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 3.
5. Une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230), de forme irrégulière, mesurant six mille huit cent soixante et un pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (6 861,77 pi) dans sa ligne ouest ; deux cent cinquante pieds (250,0 pi), soixante-cinq pieds (65,0 pi), approximativement trois mille cinq cent sept pieds (3 507,0 pi) et deux mille neuf cent trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (2 939,3 pi) dans ses lignes est, quatre cent trente et un pieds et cinquante-sept centièmes de pied (431,57 pi) dans sa ligne nord ; et deux cent cinquante et un pieds et deux dixièmes de pied (251,2 pi), cent pieds (100,0 pi), cinquante pieds (50,0 pi) et quarante-quatre pieds et soixante-quinze centièmes de pied (44,75 pi) dans ses lignes sud ; ayant une superficie (après les déductions dans le paragraphe suivant) de un million neuf cent trente-deux mille sept cents pieds carrés (1 932 700 pi²) équivalent de cinquante-deux arpents et cinq cent dix-neuf millièmes d'arpent (52,519 arp) et étant borné à l'ouest, partiellement par une partie de la partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 3 et d'autre part par la partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 4 ; à l'est d'une part par une partie dudit lot numéro 230 et d'autre part par une partie du lot numéro 229 ci-après décrite au paragraphe 6 ; au nord par l'autoroute 640 ; et au sud par des parties dudit lot numéro 230 ;
Sauf et à distraire dudit emplacement, une partie dudit lot mesurant vingt-quatre pieds et deux dixièmes de pied (24,2 pi) dans sa ligne nord, trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) dans ses lignes nord-est et sud-est le long des arcs de cercles ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi) ; cent soixante pieds (160,0 pi) dans sa ligne est, vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (24,8 pi) dans sa ligne sud ; et deux cents pieds (200,0 pi) dans sa ligne ouest ; et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite comme déduction au paragraphe 3*i*) ; et le long des autres lignes par le résidu de l'emplacement ci-décrit au paragraphe 5 ; la ligne sud laquelle est à une distance de six cent soixante-quatre pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (664,97 pi) au nord du coin sud-ouest de l'emplacement ci-décrit.
6. Une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) dudit cadastre mesurant deux mille neuf cent trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (2 939,3 pi) dans sa ligne ouest ; deux mille neuf cent seize pieds et sept dixièmes de pied (2 916,7 pi) dans sa ligne est, soixante-dix-sept pieds et soixante-cinq centièmes de pied (77,65 pi) dans sa ligne nord ; et soixante-quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (74,4 pi) dans sa ligne sud ; ayant une superficie de deux cent trente-deux mille cinq cent vingt pieds carrés (232 520 pi²) équivalant à six arpents et trois cent dix-huit millièmes d'arpent (6,318 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 230 ci-dessus décrite au paragraphe 5 ; à l'est par une partie du lot numéro 228 dudit cadastre ci-après décrite au paragraphe 7 ; au nord par l'autoroute 640 ; au sud par une autre partie dudit lot numéro 229 ;

7. Une partie du lot numéro deux cent vingt-huit (ptie 228) dudit cadastre, mesurant deux mille neuf cent seize pieds et sept dixièmes de pied (2 916,7 pi) dans sa ligne ouest; deux mille neuf cent deux pieds et neuf dixièmes de pied (2 902,9 pi) dans sa ligne est; soixante-dix-sept pieds et soixante-cinq centièmes de pied (77,65 pi) dans sa ligne nord; soixante-quinze pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (75,87 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de deux cent trente-quatre mille trois cent soixante-pieds carrés (234 360 pi²) équivalant à six arpents et trois cent soixante-huit millièmes d'arpent (6,368 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 229 ci-dessus décrite au paragraphe 6; à l'est par une partie de la partie du lot originaire numéro 225; au nord par l'autoroute 640 et au sud par une autre partie dudit lot numéro 228;

8. Une partie du lot numéro 217 (ptie 217) dudit cadastre mesurant trois mille huit cent vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (3 824,5 pi) dans sa ligne ouest; trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept pieds (3 797 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-huit pieds (88,0 pi) dans sa ligne sud, contenant une superficie de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante pieds carrés (297 950 pi²) équivalant à huit arpents et quatre-vingt-seize millièmes d'arpent (8,096 arp); et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 218 dudit cadastre, à l'est par une partie du lot numéro 216 ci-après décrite au paragraphe 9; au nord par l'autoroute 640; et au sud par une partie dudit lot numéro 218;

9. Une partie du lot numéro deux cent seize (ptie 216) dudit cadastre, mesurant trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept pieds (3 797,0 pi) dans sa ligne ouest; trois mille sept cent soixante-huit pieds et cinq centièmes de pied (3 768,5 pi) dans sa ligne est; soixante pieds et cinq dixièmes de pied (60,5 pi) dans sa ligne nord; et cinquante-neuf pieds (59,0 pi) dans sa ligne sud; contenant une superficie de deux cent seize mille huit cent trente-six pieds carrés (216 836 pi²) équivalant à cinq arpents et huit cent quatre-vingt-douze millièmes d'arpent (5,892 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 217 ci-dessus décrite au paragraphe 8; à l'est par une partie du lot numéro 215 ci-après décrite au paragraphe 10; au nord par l'autoroute 640 et au sud par une partie du lot numéro 215 dudit cadastre;

10. Une partie du lot numéro deux cent quinze (ptie 215) dudit cadastre, mesurant mille quarante-six pieds et huit dixièmes de pied (1 046,8 pi) et trois mille sept cent soixante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (3 768,5 pi) dans ses lignes ouest; trois mille cent soixante-quatre pieds et six dixièmes de pied (3 764,6 pi) et neuf cent soixante pieds et un dixième de pied (960,1 pi) dans sa ligne est; cinquante-six pieds (56,0 pi), cinquante-neuf pieds (59,0 pi) et quarante pieds et trois dixièmes de pied (40,3 pi) dans ses lignes nord; et cent quarante-sept pieds (147,0 pi) dans sa ligne sud-est, ayant une superficie de deux cent soixante-dix-sept mille sept cent cinq pieds carrés (277 705 pi²) équivalent de sept arpents et cinq cent quarante-six millièmes d'arpent (7 546 arp); et étant borné à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 3 768,5 pieds par une partie du lot numéro 216 ci-dessus décrite au paragraphe 9, et le long de ladite ligne mesurant 1 046,8 pieds par une partie dudit lot numéro 218; à l'est par une partie du lot numéro 214 ci-après décrite au paragraphe 11; au nord le long de la ligne mesurant 56 pieds par l'autoroute 640, le long de la ligne mesurant 59 pieds par une partie du lot numéro 216 ci-dessus décrite au paragraphe 9 et le long de la ligne mesurant 40,3 pieds par une partie du lot numéro 214 ci-après décrite au paragraphe 11; et au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche;

11. Une partie du lot numéro deux cent quatorze (ptie 214) dudit cadastre, mesurant trois mille sept cent soixante-quatre pieds et six dixièmes de pied (3 764,6 pi) et neuf cent soixante pieds et un dixième de pied (960,1 pi) dans ses lignes ouest; quatre mille six cent soixante-sept pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (4 667,55 pi) dans sa ligne est; cent cinquante-cinq pieds (155,0 pi) dans sa ligne nord; et quarante pieds et trois centièmes de pied (40,03 pi) dans une de ses lignes sud; ayant une superficie de six cent soixante-douze mille pieds carrés (672 000 pi²) équivalant à dix-huit arpents et vingt-six centièmes d'arpent (18,26 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 215 ci-dessus décrite au paragraphe 10; à l'est par une partie du lot numéro 213 ci-après décrite au paragraphe 12; au nord par l'autoroute 640; au sud par une partie du lot numéro 215 ci-dessus décrite au paragraphe 10; au sud-est et à l'est dans ses limites sud par le chemin de la Petite-Mascouche.

12. Une partie du lot numéro deux cent treize (ptie 213) dudit cadastre, mesurant sept cent vingt-trois pieds (723,0 pi), trois mille trois cent quinze pieds (3 315,0 pi), deux cent cinquante pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (250,97 pi), quatre-vingt-sept (87,0 pi) et cent cinquante-huit pieds (158,0 pi) formant une ligne non continue dans sa ligne est; quatre-vingt-quinze pieds (95,0 pi) dans sa ligne nord; vingt-deux pieds et un dixième de pied (22,1 pi) dans sa ligne sud; quatre mille six cent soixante-sept pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (4 667,55 pi) dans sa ligne ouest; ayant une superficie de cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante-quatre pieds carrés (596 944 pi²) équivalent de seize arpents et vingt-deux centièmes d'arpent (16,22 arp); et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 214 ci-dessus décrite au paragraphe 11; à l'est le long de ladite ligne mesurant 723 pieds par une partie du lot 212 ci-après décrite au paragraphe 13; au nord par l'autoroute 640; et au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche;

13. Une partie du lot numéro deux cent douze (ptie 212) dudit cadastre, mesurant sept cent vingt-trois pieds (723,0 pi) dans sa ligne ouest et vingt-deux pieds et un

dixième de pied (22,1 pi) dans sa ligne nord, ayant une superficie de dix-huit mille deux cents pieds carrés (18 200 pi²) équivalent de quatre cent quatre-vingt-quatorze millièmes d'arpent (0,494 arp); et étant borné à l'ouest et au nord par une partie de ladite partie du lot numéro 213 ci-dessus décrite au paragraphe 12 et à l'est et au sud-est par le chemin de la Petite-Mascouche;

14. Une partie du lot numéro deux cent trente et un (ptie 231) dudit cadastre, étant situé au nord de la rivière Mascouche, mesurant quatre cent quarante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (444,2 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent deux pieds et cinq dixièmes de pied (102,5 pi) dans sa ligne est; et ayant une superficie de cinquante-trois mille cent quatre-vingts pieds carrés (53 180 pi²) équivalant à un arpent et quarante-cinq centièmes d'arpent (1,45 arp); et étant borné au sud et sud-est par la rivière Mascouche; à l'ouest par une partie dudit lot numéro 231; à l'est par une partie du lot numéro 230 dudit cadastre; et au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche;

15. Une partie du lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant cinquante-cinq pieds et six dixièmes de pied (55,6 pi) dans sa ligne ouest et cent trente-quatre pieds et un dixième de pied (134,1 pi) dans sa ligne est, et trois cent soixante-quatorze pieds et six dixièmes de pied (374,6 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de vingt-cinq mille cinquante-six pieds carrés (25 056 pi²) équivalant à soixante-huit centièmes d'argent (0,68 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 220, à l'est par une partie dudit lot numéro 218, au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche, et au sud-est par la rivière Mascouche;

16. Une partie du lot numéro deux cent quinze (ptie 215) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant quatre cent cinquante pieds et six dixièmes de pied (450,6 pi) dans sa ligne ouest; quatre cent quatre-vingt-six pieds et un dixième de pied (486,1 pi) dans sa ligne est, cent quarante-sept pieds (147,0 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent trente-sept pieds (137,0 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de soixante-trois mille quatre cent soixante-quatre pieds carrés (63 464 pi²) équivalant à un arpent et soixante-treize centièmes de un arpent (1,73 arp) et étant borné au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; à l'est par une partie du lot numéro 214 ci-après décrite au paragraphe 17; au sud-est par la rivière Mascouche; et à l'ouest par une partie du lot numéro 218;

17. Une partie du lot numéro deux cent quatorze (ptie 214) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant quatre cent quatre-vingt-six pieds et un dixième de pied (486,1 pi) dans sa ligne ouest; cinq cent seize pieds et six dixièmes de pied (516,6 pi) dans sa ligne est; cent vingt-quatre pieds (124,0 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent quinze pieds et six dixièmes de pied (115,6 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de cinquante sept mille douze pieds carrés (57 012 pi²), équivalant à (1,549 arp); et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 215 ci-dessus décrite au paragraphe 16; à l'est par une partie du lot numéro 213 ci-après décrite au paragraphe 18; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud par la rivière Mascouche;

18. Une partie du lot numéro deux cent treize (ptie 213) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche; mesurant cinq cent seize pieds et six dixièmes de pied (516,6 pi) dans sa ligne ouest; cinq cent quarante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (544,5 pi) dans sa ligne est; cent treize pieds (113,0 pi) dans sa ligne nord-ouest; et cent quatre pieds et un dixième de pied (104,1 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre pieds carrés (54,454 pi²) équivalant à un arpent et quatre cent soixante-dix-neuf millièmes d'arpent (1 479 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 214 ci-dessus décrite au paragraphe 17; à l'est par une partie du lot numéro 212 ci-après décrite au paragraphe 19; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud par la rivière Mascouche;

19. Une partie du lot numéro deux cent douze (ptie 212) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche mesurant cinq cent quarante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (544,5 pi) dans sa ligne ouest, cinq cent soixante-sept pieds et deux dixièmes de pied (567,2 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-treize pieds et deux dixièmes de pied (93,2 pi) dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (86,8 pi) dans sa ligne sud; ayant une superficie de quarante-sept mille six cent quatre-vingt-deux pieds carrés (47 682 pi²) équivalent de un arpent et trois dixièmes d'arpent (1,3 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 213 ci-dessus décrite au paragraphe 18, à l'est par une partie du lot numéro 211 dudit cadastre, au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud par la rivière Mascouche;

20. Une partie du lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) dudit cadastre; mesurant six mille cinquante-quatre pieds et trente centièmes de pied (6 054,30 pi) et soixante-seize pieds et six dixièmes de pied (76,6 pi) dans ses lignes ouest; trois mille quatre cent treize pieds et soixante-seize centièmes de pied (3 413,76 pi), cinq cent soixante-deux pieds et quarante-quatre centièmes de pied (562,44 pi) et quatre cent vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied (425,2 pi) dans ses lignes est; cinq cent trente-cinq pieds (535,0 pi) dans sa ligne nord; cent vingt-six pieds et dix-huit centièmes de pied (126,18 pi) et quatre-vingt-quinze pieds et deux dixièmes de pied (95,2 pi) et trois cent quinze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (315,84 pi) dans ses lignes sud-est; et cent pieds (100,0 pi) dans sa ligne

sud; ayant une superficie de trois millions cent soixante et un mille quatre-vingt-quinze pieds carrés (3 161 095 pi²) équivalant à quatre-vingt-cinq arpents et huit cent quatre-vingt-dix-sept millièmes d'arpent (85,897 arp); et étant borné à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 6 054,30 pieds par la partie du lot numéro 220, à l'ouest le long de ladite ligne mesurant 76,6 pieds par une partie du lot numéro 219 dudit cadastre; à l'est en partie du lot numéro 218 dudit cadastre et d'autre part par une autre partie dudit lot numéro 219; au sud-est en partie par le chemin de la Petite-Mascouche et d'autre part par une partie du lot numéro 218 dudit cadastre; au nord par l'autoroute 640; au sud par une partie du lot numéro 219;

21. Une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche, mesurant cent deux pieds et cinq centièmes de pied (102,5 pi) dans sa ligne ouest; soixante-seize pieds et un centième de pied (76,01 pi) dans sa ligne est; quatre cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (484,8 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de quarante-sept mille soixante et onze pieds carrés (47 071 pi²) équivalant à un arpent et trois cent cinq millièmes d'arpent (1,305 arp) et étant borné à l'ouest par une partie du lot numéro 231 ci-dessus décrite au paragraphe 14; à l'est par une partie du lot numéro 229 ci-après décrite au paragraphe 22; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; au sud par la rivière Mascouche;

22. Une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche, mesurant soixante-seize pieds (76,0 pi) dans sa ligne ouest; vingt-huit pieds (28,0 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-deux pieds et quarante-cinq centièmes de pied (82,45 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de trois mille douze pieds carrés (3 012 pi²) équivalant à huit cent dix-huit-millièmes d'arpent (0,818 arp); et étant borné à l'ouest par une partie du lot 230 ci-dessus décrite au paragraphe 21; à l'est par une partie du lot 227 ci-après décrite au paragraphe 23; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; au sud-est par la rivière Mascouche;

23. Une partie du lot numéro deux cent vingt-sept (ptie 227) dudit cadastre, située au sud du chemin de la Petite-Mascouche, mesurant vingt-huit pieds (28,0 pi) dans sa ligne ouest; dix pieds (10,0 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-deux pieds et quarante-cinq centièmes de pied (82,45 pi) dans sa ligne nord-ouest; ayant une superficie de mille quatre cent douze pieds carrés (1 412 pi²) équivalant à trente-huit millièmes d'arpent (0,038 arp) et étant borné à l'ouest par une partie dudit lot numéro 229 ci-dessus décrite au paragraphe 22; à l'est par une partie du lot numéro 225 dudit cadastre; au nord-ouest par le chemin de la Petite-Mascouche; et au sud-est par la rivière Mascouche.

Toutes les mesures ci-dessus sont mesures anglaises et plus ou moins.

Sujet à une servitude en faveur de la Commission hydro-électrique du Québec, sur l'emplacement désigné audit plan, et tel qu'il appert à l'avis enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 132770, en autant que nulle autre servitude soit existante.

Tel que le tout se trouve actuellement avec tous ses droits, dépendances et circonstances sans exception ou réserve de quelque nature qu'elle soit.

Nouveau matricule: 9264-42-6448

Montant: 3 692,57 $

Propriétaire: M. Gilles Cholette, 385, chemin Gascon, Lachenaie, QC, J6W 3T8

Désignation:

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant une partie du lot trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre (ptie 284-34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, mesurant ladite partie de lot, cinquante pieds (50 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, cent treize pieds et trente-cinq centièmes de pied (113,35 pi) au nord-ouest et cent treize pieds et trois dixièmes de pied (113,3 pi) au sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée ladite partie de lot en front, au sud-ouest par l'autre partie du lot 284-34, au nord-ouest par une partie du lot 284-33, au nord-est par les lots 384-30 et 284-40 et au sud-est par une partie du lot 284-35; contenant en superficie cinq mille six cent soixante-six pieds carrés (5 666 pi²);

Avec les bâtisses y érigées, portant le numéro 385, chemin Gascon Lachenaie, circonstances et dépendances;

Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve.

Lachenaie, le 19 mai 1982.

Le secrétaire-trésorier,
LUC AMIREAULT.

19320-23-2-o

Ville de Trois-Rivières

Avis est, par les présentes, donné que le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1982 à DIX heures en la salle du Conseil, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique, pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente au soussigné, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières.

Permission a été accordée à la ville de Trois-Rivières d'énumérer en abrégé les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés.

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Arthur Bilodeau	28-31				
	28-32				
	28-33	St-Étienne		28,03 $	28,03 $
Raymond Thelland	7-49	St-Étienne	7,35 $	0,96	8,31
Jean-Marie Poitras	227-10	P.T.-R.	598,58	68,55	667,13
Jean-Claude Désilets	218-66	Par. T.-R.	6,14	2,24	8,38
Fontac Inc.	227-8	Par. T.-R.	3 982,76	45,97	4 028,73
La Société d'imprégnation de Bois	226-14	Par. T.-R.			
de la Mauricie Inc.	227-14	Par. T.-R.			
	228-4	Par. T.-R.	2 417,27	292,98	2 710,25
Roger Morris	205-10	Par. T.-R.	772,68	90,33	863,01
Succ. Moïse Pierre Beaumier	249-47	Par. T.-R.	24,37	3,20	27,57
Langevin & Desjardins Inc.	198-88	Par. T.-R.	1 008,04	13,79	1 021,83
	198-87	Par. T.-R.	1 015,16	14,26	1 029,42
	199-139	Par. T.-R.			
	196-64	Par. T.-R.	956,01	13,39	969,40
	196-65	Par. T.-R.	976,83	13,51	990,34
Claude Boivin	196-42				
	198-65	Par. T.-R.		2,94	2,94
La Caisse d'Entraide	193-148	Par. T.-R.	1 140,62	10,63	1 151,25
Économique de T.R.	193-147	Par. T.-R.	1 067,07	12,72	1 079,79
	193-164	Par. T.-R.	777,67	9,06	786,73
	193-165	Par. T.-R.	855,90	8,97	864,87
Habitations Val-Mauricie Inc.	170-168	Par. T.-R.	597,31	71,16	668,47
	170-262	Par. T.-R.			
	171-263	Par. T.-R.	621,96	74,10	696,06
	171-264	Par. T.-R.	603,67	71,92	675,59
	172-470	Par. T.-R.			
	172-469	Par. T.-R.	564,92	67,31	632,23
	171-266	Par. T.R.			
Réal St-Arnaud Inc.	171-261	Par. T.-R.	595,19	70,91	666,10
	170-167	Par. T.-R.			
	171-268	Par. T.-R.	581,41	69,27	650,68
	172-467	Par. T.-R.			
Georges Felber	183-7	Par. T.-R.	504,60	52,54	557,14
Hien Vohoang	181-16	Par. T.-R.	520,00	166,57	686,57
Marcel Bellemare	181-20	Par. T.-R.	830,21	203,73	1 033,94
Marc Guévin	1119-8	C.T.R.	865,65	70,79	936,44
Les Const. Jacques Dufresne Inc.	179-47	Par. T.-R.	6,43	0,79	7,22
	179-48	Par. T.-R.			
Georges Ferron *et al.*	1364-47	C.T.R.	585,20	53,81	639,01
	1364-46	C.T.R.	617,00	57,66	674,66
	1364-44	C.T.R.	606,40	56,38	662,78
Léo Vincent	2339	C.T.R.	0,05	0,02	0,07
Marcel Blanchet	1120-136	C.T.R.	1 102,50	277,89	1 380,39
Fernand Lefèbvre	341-1	C.T.R.	313,55	10,70	324,25
88585 Canada Inc.					

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
a/s Jean Gaston Milot	817-7	C.T.R.		67,25 $	67,25 $
Fernand Lefèbvre	413-2	C.T.R.	533,30 $	39,08	572,38
Namerow Investments Ltd	761-6	C.T.R.			
	761-1	C.T.R.			
	761-2	C.T.R.			
	759-2	C.T.R.	3 503,74	1 135,32	4 636,06
Georges Labrèche	1555-3	C.T.R.	778,20	60,23	838,43
Rosaire Asselin	1643	C.T.R.	133,60	7,69	141,29
Michel Ferron	1515-1	C.T.R.	135,15	16,33	151,48
	1710-2	C.T.R.			
	1711-1	C.T.R.	585,20	53,81	639,01
	1755-227	C.T.R.	578,35	44,52	622,87
	1878	C.T.R.	1 037,90	91,62	1 129,52
	1808	C.T.R.	1 191,15	93,22	1 284,37
Pacifique Massicotte	1935-2	C.T.R.	385,49	31,71	417,20
Gilles Dubé					
Clément Dubé	322 (ptie)	St-Étienne	51,87	6,73	58,60
De figure régulière, bornée vers le nord-est par le boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 322, vers le nord-ouest par le lot 321 ; mesurant 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 91,44 mètres vers le sud-est et le nord-ouest ; contenant en superficie 2 787,09 mètres carrés.					
Gilles Dubé	218-98	Par. T.-R.	12,58	2,24	14,82
Gilles Dubé	290 (ptie)	Par. T.-R.	210,79	18,26	229,05
De figure régulière, bornée vers le nord-est par le boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par le lot 289, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 290 ; mesurant 83,82 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 42,85 mètres vers le sud-est et le nord-ouest ; contenant en superficie 3 591,69 mètres carrés.					
Louis-Marie Leboeuf	7 (ptie)	St-Étienne	9,86	2,44	12,30
De figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 7 ; mesurant 25,91 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 32,00 mètres vers le sud-est et le nord-ouest ; contenant en superficie 829,16 mètres carrés. Note : la limite sud-ouest est située à 64,01 mètres du coin nord-est du lot 7-101.					
Thérèse Juneau-Michaud	336 (ptie)	Par. T.-R.	11,12	2,43	13,55
De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 33 (aéroport), vers le sud-est par le lot 337, vers le sud-ouest par la ligne séparative de cadastre de la paroisse de Trois-Rivières et de La Visitation de la Pointe-du-Lac, vers le nord-ouest par le lot 335 ; mesurant 32,07 mètres vers le nord-est, 440,22 mètres vers le sud-est ; 31,18 mètres vers le sud-ouest, 1 432,73 mètres vers le nord-ouest ; contenant en superficie 44 796,04 mètres carrés.					
Roger St-Louis	234 (ptie)	Par. T.-R.	28,65	3,71	32,36
De figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 234 (autoroute 55), vers le sud-est par une partie du lot 335, vers le sud-ouest par le boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 234 ; mesurant 22,86 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 41,15 mètres vers le sud-est et le nord-ouest ; contenant en superficie 940,69 mètres carrés.					
Chrs. Édouard DeRouin	251 (ptie)	Par. T.-R.	1,00	0,32	1,32
De figure régulière, bornée vers le nord-est, sud-est, sud-ouest, par une partie du lot 251, vers le nord-ouest par le lot 251-842 rue (chemin du dépotoir) ; mesurant 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 18,29 mètres vers le sud-est et le nord-ouest ; contenant en superficie 557,42 mètres carrés. Note : la limite nord, nord-est est située à 705,92 mètres le long du chemin du dépotoir jusqu'à la limite sud-ouest de l'autoroute 55.					
Roland Jacques	207-21	Par. T.-R.			
	207 (ptie)	Par. T.-R.		103,78	103,78
De figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 207, vers le nord-ouest par le lot 207-21 ; mesurant 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 22,86 mètres vers le sud-est et le nord-ouest, contenant en superficie 696,77 mètres carrés.					
Gaston Dallaire	193 (ptie)	Par. T.-R.	4,00	1.29	5,29
De figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par des parties du lot 193 ; mesurant 30,48 mètres vers le nord-ouest et le sud-ouest, 15,24 mètres vers le sud-est et le nord-ouest ; contenant en superficie 464,52 mètres carrés. Note : la limite sud-sud-est est située à 89,00 mètres de l'emprise nord-est du boulevard du Rochon et à 71,02 mètres de la ligne de division des lots 193 et 194.					

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Huguette Dallaire-Lamontagne	193 (ptie)	Par. T.-R.		1,29 $	1,29 $

De figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par des parties du lot 193; mesurant 30,48 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 15,24 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 464,52 mètres carrés.
Note: la limite sud-sud-est est située à 104,24 mètres de l'emprise nord-est du boulevard du Rochon et à 71,02 mètres de la ligne de division des lots 193 et 194.

Gestion Beltour Inc.	176-15-3	Par. T.-R.			
a/s Confédération	176-34	Par. T.-R.			
Ass.-Vie	176 (ptie)	Par. T.-R.			
	176-15 (ptie)	Par. T.-R.	18 645,40	5 209,74	23 355,14

176 (ptie) de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 176-32, vers le nord-est par le lot 176-32, vers le sud-est par une partie du lot 176-15, vers le sud-ouest par le lot 176-34, vers le nord-ouest par le lot 176-28-1 rue (Léo-Pidgeon) et une partie du lot 176-28; mesurant 60,96 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 31,73 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superfie 1 934,24 mètres carrés.
176-15 (ptie) de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 176-15-1, vers le sud-est par le lot 176-14 rue (6e), vers le sud-ouest par le lot 176-15-3, vers le nord-ouest par une partie du lot 176; mesurant 2,70 mètres vers le nord-est, 31,73 mètres vers le sud-est et le nord-ouest, 3,34 mètres vers le sud-ouest; contenant en superficie 95,90 mètres carrés.

Entreprises Hertel Inc.	180 (ptie)	Par. T.-R.	11,53	140,16	151,69

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 180-309 rue (Le Corbusier), vers le sud-est par une partie du lot 179, vers le sud-ouest par les lots 180-308 et 180-307-1 et une partie du lot 180-307, vers le nord-ouest par une partie du lot 180; mesurant 19,50 mètres le long d'une courbe de 45,72 mètres de rayon, 58,52 mètres vers le nord-est, 21,33 mètres vers le sud-est, 65,22 mètres vers le sud-ouest, 36,50 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 1 802,97 mètres carrés.

Denise Trahan-Duhaime	289-2 (ptie)	C.T.R.	158,12	26,91	185,03

De figure régulière, bornée vers le nord-est par le lot 2432 rue (St-Roch), vers le sud-est par les lots 290-3 et 290-2, vers le sud-ouest par une partie du lot 289-2, vers le nord-ouest par le lot 288-1; mesurant 16,24 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 25,91 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 420,82 mètres carrés.

Achille Leblanc	1239 (ptie)	C.T.R.		4,62	4,62
	1240 (ptie)	C.T.R.			

1239 (ptie) de figure régulière, bornée vers le nord-est par la rue Denoue (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par une partie du lot 1240, vers le sud-ouest par une partie du lot 1239, vers le nord-ouest par une partie du lot 1239 (rue Milot), mesurant 6,62 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 18,29 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 121,13 mètres carrés.
1240 (ptie) de figure régulière, bornée vers le nord-est par la rue Denoue (sans désignation cadastrale), vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 1240, vers le nord-ouest par une partie du lot 1239; mesurant 5,57 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 18,29 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 101,84 mètres carrés.

Yolande Michel-Vadeboncoeur	1164-79B (ptie)	C.T.R.	689,65	57,98	747,63
	1164-80B (ptie)	C.T.R.			

1164-79B (ptie) de figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1164-79B, vers le sud-est par une partie du lot 1164 rue (Cooke), vers le sud-ouest par le lot 1164-79A, vers le nord-ouest par une partie du lot 1164-80B; mesurant 12,19 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 8,01 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 98,94 mètres carrés.
1164-80B (ptie) de figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1164-80B, vers le sud-est par une partie du lot 1164-79B, vers le sud-ouest par le lot 1164-80A, vers le nord-ouest par le lot 1164-81; mesurant 12,19 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 8,01 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 98,94 mètres carrés.

Jules St-Onge	1130-2 (ptie)	C.T.R.	1 009,85	79,76	1 089,61

De figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1130-2, vers le sud-est par le lot 1130-1 rue (Cooke), vers le sud-ouest par le boulevard Laviolette (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par le lot 1130-3; mesurant 12,19 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 15,54 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 189,52 mètres carrés.

Jules St-Onge	2185-2	C.T.R.	1 800,65	166,89	1 967,54
	2185-1	C.T.R.	90,90	10,99	101,89
	870-1	C.T.R.	1 313,05	107,95	1 421,00
Trobec Ltée	1125 (ptie)	C.T.R.	31,89	3,48	35,37

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par la rivière St-Maurice, vers le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 1125, vers le sud-ouest par le lot 1125-262; mesurant 14,02 mètres vers le sud-est, 37,30 mètres vers le sud-ouest, 14,32 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 558,06 mètres carrés.

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Trobec Ltée	1125-251	C.T.R.	85,07 $	10,13 $	95,20 $
	1125-253	C.T.R.	8586	10,23	96,09
	1125-254	C.T.R.	85,86	10,23	96,09
	1125-258	C.T.R.	45,56	5,91	55,47
	1125-256	C.T.R.	51,14	6,09	57,23
Réal St-Arnaud Inc.	1125-259	C.T.R.	51,68	6,16	57,84

Trois-Rivières, le 26 mai 1982.

Le greffier de la ville,
JEAN LAMY, *avocat.*

19386-23-2-o

Erratum

SYNDICAT DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU SCOLAIRE DU QUÉBEC (CEQ)

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale de « ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS NON-ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (C.E.Q.) », paru le 82 01 16, à la page 409 du numéro 3 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire ainsi: **SYNDICAT DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU SCOLAIRE DU QUÉBEC (CEQ).**

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

19258-o

1296-5521

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DE CLORIDORME (*Changement de nom et de siège social*) 5279
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DE RIVIÈRE-AU-RENARD (*Changement de nom et de siège social*) 5279
ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION L'EMBELLIE (MONTRÉAL) (*Formation*) 5279
ASSOCIATION COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE MONSEIGNEUR A.M. PARENT (*Dissolution*) 5280
CENTRE COOPÉRATIF DE LOISIRS ET DE SPORTS DE VAL-NEIGETTE (*Formation*) 5280
CO-OP D'HABITATION « ACCÈS » DE RIVIÈRE-DU-LOUP (*Formation*) 5280
COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS OVINS DU CENTRE DU QUÉBEC (*Formation*) 5280
COOPÉRATIVE D'HABITATION « BAIERIVERAINE » DE VILLE LA BAIE (*Formation*) 5280
COOPÉRATIVE D'HABITATION « BON BEC » (MONTRÉAL) (*Formation*) 5280
COOPÉRATIVE D'HABITATION BONSÉJOUR (MONTRÉAL) (*Formation*) 5280
COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHAMPLAIN-LAFONTAINE (MONTRÉAL) (*Formation*) 5281
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'AMITIÉ (MONTRÉAL) (*Formation*) 5281
COOPÉRATIVE D'HABITATION DES DÉTERMINÉS DE VERDUN (*Formation*) 5281
COOPÉRATIVE D'HABITATION DOMAINE DES GRANDS DUCS DE LONGUEUIL (*Formation*) 5281
COOPÉRATIVE D'HABITATION DU BORD DU LAC DE LACHINE (LA) (*Formation*) 5281
COOPÉRATIVE D'HABITATION FEU VERT DE MONTRÉAL (*Formation*) 5281
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA BONNE AVENTURE » DE L'ESTRIE (*Formation*) 5282
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA COQUILLE » (VALLEYFIELD) (*Formation*) 5282
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ALLIANCE (MONTRÉAL) (LA) (*Formation*) 5282
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE CHEZ-SOI (ST-JEAN-CHRYSOSTOME) (*Formation*) 5282
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES BONS VIVANTS DE LONGUEUIL » (*Formation*) 5282
COOPÉRATIVE D'HABITATION « MAISON DU RÊVE » (MONTRÉAL) (*Formation*) 5282
COOPÉRATIVE D'HABITATION VANIER DE VILLE-VANIER (*Formation*) 5282
MAGASIN CO-OP ETCHEMIN (*Dissolution*) 5283
MAGASIN CO-OP ST-PAUL (*Changement de statut légal*) 5283

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLETS (*Rachat d'obligations*) 5283
COMMISSION SCOLAIRE LES ÉCORES (*Rachat d'obligations*) 5283
COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE LA RIVE-SUD (*Requête*) 5284
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (*Siège social*) 5284
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES DE LIMOILOU DE QUÉBEC (LA) (*Constitution*) 5284
LORETTEVILLE, CITÉ (*Requête*) 5284
SAINT-ROMUALD-D'ETCHEMIN, CITÉ (*Requête*) 5284
SENNETERRE, PAROISSE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 5284
TÉMISCAMINGUE, VILLE (*Requête*) 5284

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

AUBERTIN, JOSEPH CLAUDE CHRISTIAN 5285
BERNARD, JOSEPH MARCEL 5285
BERNATCHEZ, MARIE MONIQUE 5285
DESCHÊNES, JOSEPH LAURENT 5285
ÉMOND, JOSEPH ROLAND 5285
FORTIER, JOSEPH JEAN ROBERT MICHEL 5285
LOBLEY, ELIZABETH LINDSAY 5285
MIGIRDIC, HARUTYUN 5285
MOSKAL, JOSEPH JEAN MARC GHISLAIN 5285
MOSKAL, MARIE DENISE 5286
PARADIS, MARIE-ANNE RÉJEANNE 5286
PICARD, MARIE 5286
POIRIER, MARIE YVONNE TINA 5286
RONDEAU, JOSEPH JEAN-MARC 5286
ROYER, JOSEPH ALBERT ROGER 5286

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

Page

ACCORDÉS — *suite*

TOUTLOFF, ERVIN SAMUEL RENÉ 5286
VEZEAU, MARIE LISE MARGUERITE 5286
WINTLE-DESRUISSEAUX, LOUIS PAUL PIERRE 5286

DEMANDES

ALI, HAMID 5287
ALI, HOMAIDO ROWENA 5287
ALPER, JEAN 5287
BARBOUR, KIM 5287
CLARKE, ARLENE TERRY 5287
DUCHESNE, MARIE LOUISE DIANE IDA SYLVIE 5287
GILLIOT, NICOLE 5287
GOLDBERG, GREGORY JAY 5288
JOSEPH ROLAND 5288
LECOMTE, PAULINE MARIE ANTONINE 5288
PAWLAK, HENRI 5288
PELLERIN, LINDA ÉLIANNE 5288
PERRON, GEORGES-MARIE 5288
PLOURDE, MARIE YVETTE GINETTE ÉLISE 5288
ROBERT, JOSEPH ALAIN PAUL-ÉMILE PATRICK 5288
ROZANSKY, HYMIE 5289
ST-AMANT, MARIE CLERINDA MONIQUE 5289
SARRAPUCHIELLO, ANTONIO 5289
THERRIEN, MANON 5289
TORCHON, RALPH 5289
WILLIS, ZALEMA MOHAMMED ALI 5289

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

GAGNON (GÉRALD) c. L.M. COSSETTE INC. *ET AL.* 5289

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

LOCATION PORT-JOLI INC. 5241
SERVICE COMMUNAUTAIRE DE MEUBLES DE LA RIVE-SUD 5241

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

CONSEIL DES MÉDIA COMMUNAUTAIRES DE LAVAL, INC. (LE) 5241
GARDERIE LE CAMÉLIA 5241
IMMEUBLES MULTIPLE LTÉE (LES) 5241
OLYMPIQUES DE ROSEMONT INC. (LES) 5241
RICHELIEU-VAUDREUIL FARMS, INC. 5241
THÉÂTRE DE LA RALLONGE INC. 0541

DEMANDES DE DISSOLUTION

ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ESTRIE INC. 5290
BOILY ET BÉRUBÉ INC. 5290
BOUTIQUE MARLY-LE-ROI INC. 5290
BRUNELLE (MARCEL) & FILS INC. 5290
CANDIAC SERVICES LIMITED 5290
CARBONISATION DÉGELIS INC. 5290
CHEMINÉES HOULE INC. (LES) 5290
CHEZ TAI-PAK INC. 5290
COFFREPAN LIMITED 5291
COFFREPAN LIMITÉE 5291
CORPORATION DES FÊTES DU 125e ANNIVERSAIRE DE ST-SAUVEUR DES MONTS (LA) 5291
CORRILETO INC. 5291

COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

DEMANDES DE DISSOLUTION — *suite*

DELTA COMPAGNIE D'IMEUBLES LTÉE 5291
DENISON MINES (QUÉBEC) LIMITED 5291
DESGROSEILLERS (LÉONARD) & FILS INC. 5291
ÉDIFICE F.M. MARCOTTE INC. 5291
FER ORNEMENTAL D.P. INC. 5291
FURMAN (NORD) LTÉE 5292
FURMAN (NORTH) LTD. 5292
GESTION FORTIN ET LANDRY INC. 5292
HUGO HOLDINGS LIMITED 5292
HURSTWOOD CORPORATION (THE) 5292
IMMEUBLES ATLANTA INC. 5292
INDUSTRIE J.P. FAUCHER INC. 5292
LALONDE (GILLES) INC. 5292
LEHOUX (HORMISDAS) INC. 5292
LEVINE (N.) & SON INC. 5293
SALAISONS MILTON LTÉE (LES) 5293
SERVICES CANDIAC LIMITÉE (LES) 5290
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS LTÉE 5293
WING-ON-REALTY INC. 5293

DISSOLUTION (Article 28)

ASSOCIATION DE LOISIRS DE L'ÎLE-AUX-GRUES INC. 5242
AUBERGE S.L.L.L. INC. 5242
BEAUTY MANUFACTURING CORPORATION 5242
INVESTISSEMENTS CINET INC. (LES) 5242
LAGACÉ, PAQUIN, DESROSIERS INC. 5242
MAISON DE CONVALESCENCE ST-FERDINAND LTÉE 5242
MENDELSOHN (I. CHARLES) CO. (THE) 5242
MILLER (A.) INC. 5242
RUTH INVESTMENT CORP. 5242
SICOMEC INC. 5242
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA 5242
SOUDEURS P.B. INC. 5242

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

CONSTRUCTION ROMIR INC. 5243
CONSTRUCTION ROMIR INC. 5243
DAMES DE CHARITÉ DE LA PAROISSE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION À MONTRÉAL (LES) 5243
RICHELIEU-VAUDREUIL FARMS, INC. 5243

LETTRES PATENTES

FRUITS ET LÉGUMES LAUZON INC. 5243

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

CENTRE DE FRACTIONNEMENT SANGUIN ARMAND-FRAPPIER 5243
CLUB DAWSON POUR GARÇONS ET FILLES (LE) 5244
CLUB DE CROQUET DE ST-ISIDORE INC. (LE) 5244
FONDATION DE LA BANQUE D'YEUX DU QUÉBEC INC. 5244
FONDATION DU LABORATOIRE DE RECHERCHE DE LA BANQUE D'YEUX DU QUÉBEC, INC. 5244
FONDATION MERCURE 5244
OEUVRE DES TERRANS DE JEUX DE STE-LUCIE DE DONCASTER 5244
PRODUCTIONS DE LA PETITE-NATION, ARTS ET SPECTACLES (LES) 5244
QUÉBEC EYE BANK FONDATION INC. 5244
SOCIÉTÉ DES ARTS DE LA PETITE-NATION (LA) 5244
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE POINTE BLEUE 5244
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE STANSTEAD 5244
SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DES HAUTES-RIVIÈRES (S.S.J.B.) INCORPORÉE 5244
STANSTEAD HISTORICAL SOCIETY 5244

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

ATTRIBUTION D'OFFICE D'UNE DÉNOMINATION SOCIALE

CRÉATIONS F.L. LAFLAMME INC. 5245
GROUPE LAFLAMME INC. 5245

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

ALIMENTS ÉPIBEC INC. (LES) 5245
AMEUBLEMENT AU VIEUX ROUET INC. 5245
AMUSEMENTS RIVE-SUD INC. 5245
ATELIER RUSTIQUE INC. 5245
AUTO BIONIQUE INC. 5245
BATKO (J.) INC. 5245
CARROSSERIE CHARRON INC. 5245
CENTRE D'ACCUEIL DES DRAVEURS LTÉE 5245
CHAMPLAIN TROPHIES INC. 5251
CHAUSSURES J.J. INC. 5245
CLUB LE ROCHU INC. 5245
COMBUSTION J.-P. CYR INC. 5246
CONSTRUCTIONS GUIVAL INC. (LES) 5246
CORBEIL & BOUDREAU INC. 5246
CULTINOR INC. 5246
CYR (J.-P.) COMBUSTION INC. 5246
D'ANJOU (GUY) INC. 5246
DÉBOSSELAGE SAGUENAY LTÉE 5246
DÉPANNEUR DE LA POINTE ST-CHARLES INC. 5246
DESCHÊNES (MAURICE) INC. 5246
DISTRIBUTION YVES MILLER INC. 5246
DUNG NA RESTAURANT INC. 5250
DURAND (JEAN-PAUL) PAYSAGISTE DIVISION AMÉNAGEMENT INC. 5246
ÉCOLE DE COUTURE JOUBERT & LEMOINE INC. 5246
ENG PO INC. 5246
ENTREPRISES COMMERCIALES COOPER INC. (LES) 5246
ENTREPRISES DE GESTION DORIC INC. (LES) 5246
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ OHMEGA INC. (LES) 5246
ENTRETIEN CHEVALIER (RÉGION DE L'OUTAOUAIS) LTÉE (L') 5246
EPIBEC FOODS INC. 5245
ÉRABLIÈRE AU PAIN DE SUCRE INC. 5246
ERRIX INC. 5246
EXPORTATIONS SIMON YOYOTTE (QUÉBEC) INC. 5246
FATIMA STATION-SERVICE INC. 5247
FERME DU CHASSEUR INC. 5247
FERME VANA INC. (LA) 5247
FRANCHISES M.M. HUBERDEAU INC. (LES) 5247
FRUITS & LÉGUMES LES JARDINS RONIC INC. 5247
GAGNON FRÈRES (IMMEUBLES) INC. 5247
GAGNON FRÈRES (MEUBLES) INC. 5247
GARAGE D.G.G. INC. 5247
GARAGE M. & R. BEAULIEU INC. 5247
GARAGE MAURICE LEBLANC INC. 5247
GARAGE RIVA INC. 5247
GEMME (R.) & FILS LTÉE 5247
GESTION B. & T. INC. 5247
GESTION C.P.C. INC. 5247
GESTION CAMILLE CAUCHON INC. 5247
GESTION DE. VO. INC. 5247
GESTION PANET INC. 5247
GESTION ROLORD INC. 5247
GESTIONS F. CYR INC. (LES) 5247
GIRARD (GASTON ET JEAN-ROCK) INC. 5248
GUIDON D'OR INC. (LE) 5248

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

HUBERDEAU (A.D.) MEUBLES INC. 5248
IMMEUBLES BOSWELL INC. (LES) 5248
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LUC GONTHIER INC. (LES) 5248
INTER-SÉLECT INC. 5248
INTERSTICE INC. 5248
INVESTISSEMENTS ROBERT INC. (LES) 5248
ISOLATION CARRIER INC. 5248
J. D. SPORTS INC. 5248
JACADI LES TERRASSES INC. 5248
JEAN SPORTS INC. 5248
JIMA MANAGEMENT SOCIETY INC. 5251
JYDOMA INC. 5248
LACHAINE (GILLES) RÉFRIGÉRATION INC. 5248
LÉVESQUE (DAMASE) INC. 5248
M.I.A. LA MAISON INTERNATIONALE DE L'ART INC. 5248
MAISON TOFU INC. 5248
MANUFACTURE LE ROI DES HABITS POINTE AUX TREMBLES (1982) INC. 5248
MANUFACTURE LE ROI DES HABITS REPENTIGNY (1982) INC. 5248
MARCELLE (J.P.) INC. 5249
MARCHÉ DESBIENS INC. 5249
MARCHÉ M. GAUDET INC. 5249
MESSAGERIE PONEY EXPRESS INC. 5249
1857-1190 QUÉBEC INC. 5249
1857-5084 QUÉBEC INC. 5249
1857-5142 QUÉBEC INC. 5249
1857-6926 QUÉBEC INC. 5249
1857-8641 QUÉBEC INC. 5249
1857-8880 QUÉBEC INC. 5249
1858-0035 QUÉBEC INC. 5249
1858-0126 QUÉBEC INC. 5249
1858-0134 QUÉBEC INC. 5249
1858-0183 QUÉBEC INC. 5249
1858-0191 QUÉBEC INC. 5249
1858-0332 QUÉBEC INC. 5249
MOTEL & RESTAURANT DU GOLF INC. 5249
OPTIQUE LAPCO INC. 5249
PAVAGES L.R.S. INC. (LES) 5249
PÊCHERIES E.L. DUNN INC. 5250
PELLETIER & BOURGAULT INC. 5250
PELLETIER (JEAN-MARIE) ET FILS INC. 5250
PIANO BAR CHEZ PIERRE INC. 5250
PIÈCES D'AUTOS DEBO INC. 5250
PLACEMENTS JOCELYN VÉZINA INC. (LES) 5250
PLACEMENTS TAS-DE-SOUS INC. (LES) 5250
PLACEMENTS VAL BOURG INC. (LES) 5250
PRODUCTIONS PAUL HÉBERT INC. (LES) 5250
PRODUCTIONS QUINZE INC. 5250
RE/MAX TMS INC. 5250
RÉNOVATIONS VILLE-MARIE LTÉE (LES) 5250
RESTAURANT AGADIR INC. 5250
RESTAURANT DUNG NA INC. 5250
RESTAURANT I.P.A. INC. (LE) 5250
SALON FERNAND TELLIER INC. 5250
SANI-J.O.H.N. INC. 5250
SERRES ST-FRANÇOIS INC. (LES) 5250
SERVICE DE RÉPARATIONS D'APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS BRUNO INC. 5251
SERVI-CENTRE BAIE-COMEAU INC. 5251
SOCIÉTÉ DE GESTION JIMA INC. 5251
SOCIÉTÉ DE TOURISME DE L'ÎLE D'ANTICOSTI INC. 5251

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

SPORT RANCHERO INC. 5251
STATION DE SERVICE J. GABRIEL INC. 5251
STUDIO DU VIEUX PORT INC. 5251
SYSTÈMES TÉLÉVIDÉO DU CANADA INC. (LES) 5251
TARDIF (MARCEL) & FILS INC. 5251
TELEVIDEO SYSTEMS OF CANADA INC. 5251
TERRAINS MON PAYS INC. (LES) 5251
TEXTI-DÉCOR INC. 5251
TRANSMISSION L'ARCHEVÊQUE INC. 5251
TRANSPORT MALIAR INC. 5251
TRANSPORTS DENIS DUMAS INC. (LES) 5251
TRANSPORTS J.F.R. INC. (LES) 5251
TROPHÉES CHAMPLAIN INC. 5251
UNICYCLE (1982) INC. 5251
VÊTEMENTS DIMITRIS INC. (LES) 5251
VIANDES BOVITENDRES INC. (LES) 5252
VIEUX MANOIR DE PINCOURT INC. (LE) 5252

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

ABATTOIR VIAU INC. 5252
ALLYN ENTERPRISES LTD. 5252
ALUMINIUM ROYAL TREMBLAY INC. 5252
ARTISANAT G. & G. INC. 5252
ASSURANCES POTVIN & ASSOCIÉS INC. 5252
BÉLIVEAU (JEAN PAUL) INC. 5252
BIBEAU EQUIPMENT INC. 5253
BRASSERIE DU CENTRE SPORTIF DE MONTRÉAL INC. 5252
CASSEBEC INC. 5252
CEMI INC. 5252
CENTRE MÉDICAL SALABERRY INC. 5252
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION CRIS (QUÉBEC) LTÉE (LA) 5252
COMPAGNIE SONNY TIRE INC. (LA) 5252
COMPAGNIE ZIMMCOR (LA) 5252
COMPTOIR CLAUDE LEMONDE INC. 5253
CONSTRUCTIONS DUMAIS & GRAVEL LTÉE 5253
EGAN (H.A.) & FILS INC. 5253
ENTREPRISES ALLYN LTÉE (LES) 5252
ENTREPRISES ATFA INC. (LES) 5253
ENTREPRISES DE GESTION S.J. INC. (LES) 5255
ENTREPRISES EN ÉLECTRICITÉ GAVIN INC. (LES) 5253
ENTREPRISES PAUL BOUCHARD INC. (LES) 5253
ENTREPRISES RONALD GILBERT INC. 5253
ÉQUIPEMENT BIBEAU INC. 5253
FERME DUCHARME & BARIL INC. 5253
FERME GERMAIN DUCHARME INC. 5253
FILLION (A. ET L.) INC. 5253
FLEXIFIL INC. 5254
FORTIN & FRÈRES CONTRUCTION LTÉE 5253
FRENIÈRE & FILS INC. 5253
FRUITS ET LÉGUMES TASCHEREAU INC. 5253
GARAGE LANGLAIS ET DESFORGES INC. 5253
GARAGE PIERRE-PAUL DESFORGES INC. 5253
GASCON ET TÉTREAULT INC. 5253
GAVIN ELECTRIC INC. 5253
GAVIN REALTY CORP. INC. 5254
GESTION R. & L. LECLAIR INC. 5254
GESTION SIAC INC. 5253
GIRARD (JACQUES) INC. 5253
HÔTEL DU ROND POINT LTÉE 5253

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

HUOT (LUCIEN), INCORPORÉE 5254
IMMEUBLES GAVIN INC. (LES) 5254
IMMEUBLES I. & C. EKLOVE LTÉE 5254
INDUSTRIES AMISCO LTÉE (LES) 5254
KERRIN, EGAN, FREEMAN, INC. 5254
LAPLANTE (GILLES) ET FILS INC. 5254
LAROUCHE & ANGERS INC. 5254
MACHINES À COUDRE G.R. INC. (LES) 5254
MAILHOT HYDRAULIQUE INC. 5254
MATELAS LION D'OR (1978) INC. 5254
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LABELLE LTÉE 5254
MINES D'AMIANTE UNITED INC. 5255
MOQUETTES INTERNATIONALES J.P.D. INC. 5253
MOTEL JACQUES-CARTIER (1974) INC. 5254
PANOREX INC. 5254
PÉPINIÈRE DESROSIERS LTÉE 5254
PLACEMENTS SCROOGE INC. (LES) 5254
PLACEMENTS YVAN MILLETTE INC. (LES) 5254
PRODUITS MANUFACTURÉS LION D'OR INC. (LES) 5254
PRODUITS NORMEC INC. 5255
PYRO-AIR LTÉE 5255
RENOVEX INC. 5255
RESTAUTANT ALMAR (CENTRE D'ACHATS) INC. 5255
RESTAURANT ALMAR INC. 5255
ST-ANDRÉ (YVON) INC. 5255
SARMA INC. 5255
SERVICE D'ADMINISTRATION RONIC INC. 5255
SERVICE D'ENTRETIEN DESROSIERS INC. 5254
SERVICE D'ENTRETIEN MICHEL LALIBERTÉ INC. 5255
SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUES S.T.I. INC. 5255
SOCIÉTÉ DE GESTION B.J.P. INC. (LA) 5255
SOCIÉTÉ DE GESTION GERMAIN INC. 5255
STRUCTURES FORTAU INC. 5255
UNITED ASBESTOS INC. 5255
VÊTEMENTS NORDIQUES QUÉBEC INC. (LES) 5255
YANAR (O.) LTÉE 5255

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

INVESTISSEMENTS NAKIS INC. (LES) 5256
NAKIS HOLDINGS INC. 5256
STANMONT INC. 5256

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

AGENCES B.F.R. INC. (LES) 5256
ASSURANCES GEROGES LAVOIE & ASSOCIÉS INC. 5258
AUTOMOBILES DENIS MICHEL INC. 5258
BLOUIN (ALEX) INC. 5257
BON GARS DU FREIN INC. (LE) 5256
CASSEBEC INC. 5256
COMPAGNIE PANELFOLD DU CANADA INC. (LA) 5256
COMPRESSEURS QUÉBEC LIMITÉE 5256
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE C.G.I. INC. 5256
CONVERSION AU PROPANE DE BEAUCE INC. 5257
CYCLOMOTEURS DE MONTRÉAL INC. (LES) 5256
DESRIAULT INC. 5256
DESSAU GROUP LTD. 5257
DROUIN, PAINCHAUD ET ASSOCIÉS INC. 5257
DROUIN, PAINCHAUD, LONGCHAMPS ET ASSOCIÉS INC. 5257
ÉCONO-PNEUS INC. 5256

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

ENTREPRISES DE PRODUCTIONS L V INC. (LES) 5256
ÉQUIPEMENTS MANUTECH (MONTRÉAL) INC. (LES) 5257
FERME E.M.G. INC. 5257
FERME FRANÇOIS MONTPETIT INC. (LA) 5257
FERME J.R.D. INC. 5257
FERME R.D.J. INC. 5257
GESTION G.F. INC. 5257
GESTION ST-GILLES INC. 5258
GESTION SAMUCO INC. 5257
GESTION PAULE INC. 5258
GIBOYEUSE INC. (LA) 5257
GROUPE DESSAU LTÉE 5257
HÉLICOPTÈRES BELOEIL INC. (LES) 5257
HERBICIDE NATIONAL INC. 5257
IMMEUBLES ALEX BLOUIN INC. (LES) 5257
IMMEUBLES AQUITAINE INC. (LES) 5257
LONGCHAMPS (GARY) INC. 5257
LUMIPOLE INC. 5257
1122-1041 QUÉBEC INC. 5256
1161-4039 QUÉBEC INC. 5257
1847-8289 QUÉBEC INC. 5257
1852-5071 QUÉBEC INC. 5258
1853-1285 QUÉBEC INC. 5258
1856-5853 QUÉBEC INC. 5258
1857-0549 QUÉBEC INC. 5258
1857-0663 QUÉBEC INC. 5258
NEMROTOUR INC. 5258
PLASTIQUES M. & R. INC. 5258
PRESTIGE 2000 LTÉE 5258
RENAULT CANARDIÈRE INC. 5258
RÉSIDENCES BERGAMIN INC. (LES) 5258
RODECO INC. 5258
ROLL RESTAURANT INC. 5258
SERVICARTE INC. 5258
SIDFOR INC. 5258
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT 143 INC. (LA) 5258
VÉLO SPORT (1982) INC. 5256
VIDÉO CRAFT INC. 5258

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

ASSURANCES GEORGES LAVOIE & ASSOCIÉS INC. 5259
PLACEMENTS LÉONARD VEILLEUX INC. 5259

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

AMIS DU BASEBALL DE BEAUPORT INC. (LES) 5259
AMIS DU LIVRE DE LA PAIX (SECTION QUÉBEC) INC. (LES) 5259
ASSOCIATION ALPHA-LAURENTIDES 5259
ASSOCIATION CULTURELLE BELLUNESI (FAMIGLIA) 5259
ASSOCIATION D'AIDE AUX RÉFUGIÉS ÉRYTHRÉENS DU QUÉBEC (L') 5259
ASSOCIATION DE CURLING BORD DU LAC INC. 5259
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DU HAUT-RICHELIEU 5259
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DU SUD-OUEST (5 ÉTOILES) 5259
ASSOCIATION DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE BROME MISSISQUOI 5260
ASSOCIATION DE SKI NORDIQUE DES LAURENTIDES (L') 5260
ASSOCIATION DE VAN VANJOU INC. 5260
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE LOISIRS, RÉGION CÔTE-NORD 5260

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES — *suite*

ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CHARCUTERIE DU QUÉBEC 5260
ASSOCIATION DES POMPIERS DE KUUJJUAQ 5260
ASSOCIATION DES RETRAITÉS MUNICIPAUX DE SAINT-LAURENT 5260
ASSOCIATION MOTO-TOURISME RÉGION DE TERREBONNE 5260
ASSOCIATION OUTAOUAISE DE CURLING INC. 5260
ASSOCIATION POUR LA REVALORISATION DE LA PERSONNE ÂGÉE DU HAUT-RICHELIEU (L') 5260
ASSOCIATION QUÉBEC OUTRE-FRONTIÈRES 5260
ASSOCIATION RÉGIONALE DES ÉDUCATEURS PHYSIQUES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (A.R.E.P.A.T.) 5260
BABILLART 5260
CENTRE COMMUNAUTAIRE STE-CLOTILDE INC. 5260
CENTRE DE DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE DES CITOYENS ÂGÉS DE MONTRÉAL 5260
CENTRE DES FEMMES DE L'ESTRIE LTÉE 5161
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉFLEXION SUR HAÏTI 5261
CENTRE RÉCRÉATIF DE THORNE INC. 5261
CLUB À TOUT FAIRE INC. (LE) 5261
CLUB DE CONDITIONNEMENT MUSCULAIRE LOUIS CYR (LACHINE) 5261
CLUB DE RAQUETTEURS L'OLYMPIQUE DE HULL INC. (LE) 5261
CLUB DE TENNIS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD INC. 5261
CLUB DES COUREURS SUR ROUTE DE LONGUEUIL (LE) 5261
CLUB 1360 INC. 5261
CLUB OPTIMISTE DES ST-LÉON-LE-GRAND INC. 5261
CLUB OPTIMISTE DE YAMACHICHE INC. (LE) 5261
CLUB SPORTIF DE SOCCER ÉTINCELLE 5261
CLUB DE VOYAGES VACANCES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. 5261
COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE NOTRE-DAME DE LA PAIX 5261
COMITÉ CULTUREL DU CENTRE NORD DE MONTRÉAL INC. 5261
COMITÉ DE HOCKEY MINEUR DU SECTEUR LAURENDEAU 5261
COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE AU TÉMISCAMINGUE (LE) 5261
COMITÉ DE LOCATAIRES DU QUARTIER DÉSORMEAUX INC. 5262
COMITÉ DES PÊCHEURS DE LA TABATIÈRE 5262
COMITÉ DES LOISIRS STE-CLAIRE DE CHICOUTIMI 5262
COMITÉ ÉDUCATION POPULAIRE DE BELLETERRE 5262
COMITÉ SURVIE DE PRICE INC. 5262
CONFRATERNITÉ SPIRITUELLE DES FILS DE DIEU SUR LA PLANÈTE DE LA CROIX (C.S.F.D.) LTÉE 5262
CONSEIL DES PRODUCTEURS VACHE-VEAU DU QUÉBEC INC. (LE) 5262
CORPORATION DE LA SALLE EXPO-THÉÂTRE (LA) 5262
CORPORATION DE L'ÎLE DES MOULINS 5262
CORPORATION DES FÊTES DE AN-BOURG INC. 5262
DANSE ACTUELLE MARTINE ÉPOQUE 5262
10 KILOMÈTRES DE QUÉBÉCOIS INC. (LE) 5262
ENTRAIDE CHARLESBOURG 5262
ÉQUIPE DE BALLE MOLLE JUNIOR DU LAC ST-CHARLES 5262
ESPOIR 200 5262
FESTIVAL DE LA BOULE D'ESTCOURT (LE) 5262
FONDATION « BONNE CHANCE SIDNEY » 5262
FONDATION DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC (LA) 5262
FONDATION DES JEUNES DU PLATEAU MONT-ROYAL 5262
FONDS D'AIDE À L'ATHLÈTE MATANAIS 5262
GALA SPORTIF DE TOURAINE INC. 5262
GREEK ORTHODOX LADIES PHILOPTOCHOS SOCIETY OF LAVAL « ST-NICHOLAS » 5264
GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION SUR LES FEMMES ET LEUR SANTÉ (GRAFS) 5262
GROUPEMENT POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DE TROIS-RIVIÈRES ET TROIS-RIVIÈRES OUEST INC. 5262
HABITATION POPULAIRE DE LA TUQUE 5262
JEUNESSE ACTION NOTRE-DAME DE SOREL INC. 5262
KUUJJUAQ FIREFIGHTERS ASSOCIATION 5260
LIGUE DE HOCKEY 4 ÉTOILES (1982) INC. 5262
LIGUE DES CITOYENS DE ST-SÉVERIN DE PROULXVILLE 5262

COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

Page

LETTRES PATENTES — *suite*

LIGUE RÉGIONALE DE BALLE RAPIDE MANICOUAGAN INC. 5262
PRODUCTIONS BÉTHANIE (LES) 5262
PUBLICATINS LOISIRS-PRESSE INC. (LES) 5262
QUE-MAU 5262
RADIO-COMMUNAUTAIRE DE MATAGAMI INC. 5262
REGROUPEMENT DES INTERDITS DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC INC. 5262
RESPECTABLE LOGE: LE MONT SINAÏ (LA) 5262
SENIOR CITIZENS AUDIO-VISUAL DOCUMENTATION CENTRE OF MONTRÉAL 5260
SERVICE DE CONTRÔLE ET DE SECOURS AUX ANIMAUX (QUÉBEC) 5264
SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES FEMMES ORTHODOXES GRECQUES DE LAVAL « ST-NICHOLAS » (LA) 5264
SPORTIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES INC. (LES) 5264

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

NOUVEAU PERMIS

CIT TOURS INC. 5264

PERMIS

PKB. SCANIA SOCIÉTÉ DE SURVEILLANCE LTÉE 5264

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

BOUCHER, BERNARD 5293
DATTILIO, BIAGGIO, GIOVANNI 5293

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

AUCLAIR, VICTOR, PAUL-HENRI GAUDREAU, ALFRED WARF 5293
CITICORP LTÉE 5294
COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP 5294
LAVAL, VILLE 5294
LONGUEUIL, VILLE 5294
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, VILLE 5295
VAUDREUIL, VILLE 5295

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION DE SAINTE-GERMAINE-BOULÉ 5296
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION DES MARAÎCHERS DE LA MITIS 5296
LE SEMOIR, COOPÉRATIVE D'ALIMENTS NATURELS DE ST-SAUVEUR 5296

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

LA VISITATION-DE-LA-POINTE-DU-LAC, PAROISSE 5296
LABARRE, CANTON 5296
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER EST) 5296
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5297
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5297
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER SAINT-PIERRE) 5297
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 5297
SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE 5298
SAINT-JEAN, PAROISSE 5298
SAINT-JÉRÔME, VILLAGE 5298
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 5298

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES — suite

SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 5298
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 5298
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 5299
SAINTE-MARIE, PAROISSE 5299
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE 5299
SAINTE-ROSE, PAROISSE 5299
SAINTE-ROSE, VILLAGE 5300
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 5300
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 5300
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 5300
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5301
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5301
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5301
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5301
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 5301
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 5302
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 5302
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 5302
TERREBONNE, VILLE 5302
TERREBONNE, VILLE 5302

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

ASSURANCES — LOI SUR LES

VICTORIA HEBREW SICK BENEFIT ASSOCIATION (*Liquidation*) 5303

LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE

PARC SAGUENAY (*Limites — classification*) 5303

TRANSPORTS

COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. (*Approbation des modifications au tarif COGEMA no F.300*) 5303

PROCLAMATION(S)

Extention de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *L'Assomption* au territoire de la paroisse de L'Assomption 5306
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Matapédia*, district électoral de Bonaventure 5306
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de *Shoolbred*, district électoral de Bonaventure 5307

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

CHANDLER, VILLE 5308
FLEURIAULT, MUNICIPALITÉ 5308
LAC-DES-AIGLES, MUNICIPALITÉ 5308
LAC-SAINT-JOSEPH, VILLE 5308
MATANE, TERRITOIRES NON ORGANISÉS 5308
MATAPÉDIA, PAROISSE 5309
MÉTIS-SUR-MER, VILLAGE 5309
NOUVELLE, MUNICIPALITÉ 5309
PETITE-MATANE, MUNICIPALITÉ 5309
RIVIÈRE-À-PIERRE, MUNICIPALITÉ 5309
RIVIÈRE-DU-GOUFFRE, MUNICIPALITÉ 5309
RIVIÈRE-DU-LOUP, TERRITORES NON ORGANISÉS 5309
SAINT-ALEXIS, PAROISSE 5310
SAINT-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA, PAROISSE 5310

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA — *suite*

Page

SAINTE-BLANDINE, PAROISSE ... 5310
SAINT-ÉLIE, PAROISSE ... 5310
SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE, PAROISSE ... 5310
SAINT-FIRMIN, MUNICIPALITÉ ... 5310
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DES-HAUTEURS, PAROISSE ... 5311
SAINT-GABRIEL, PAROISSE ... 5311
SAINT-GODARD-DE-LEJEUNE, MUNICIPALITÉ ... 5311
SAINT-JEAN-BAPTISTE-VIANNEY, PAROISSE ... 5311
SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE, PAROISSE ... 5311
SAINTE-MARIE-DE-SAYABEC, PAROISSE ... 5311
SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI, PAROISSE ... 5311
SAINTE-SABINE, PAROISSE ... 5312
SAINT-SIMÉON, VILLAGE ... 5312
SAINT-THARCISIUS, PAROISSE ... 5312
SAINT-VALÉRIEN, PAROISSE ... 5312
STONEHAM ET TEWKESBURY, CANTONS UNIS ... 5312
TÉMISCOUATA, TERRITOIRES NON ORGANISÉS ... 5312

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS ... 5313

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC INC. (*Accréditation*) ... 5320

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS

ACTON CARPETS LTD. ... 5277
ADMAIN (DIVISION PLOMBERIE) INC. ... 5265
AGENCE DE GESTION EN TECHNIQUES DE L'EAU (A.G.T.E.) LTÉE ... 5265
AGENCE DE VOYAGE SOL-AIR INC. ... 5265
AGENCE D'ÉVALUATION SALABERRY INC. ... 5265
AGENCE JEAN CARDA INC. ... 5265
AGENCES ROBERT MASSE & FILS INC. (LES) ... 5265
AGENCES WERTHEIMER LTÉE (LES) ... 5265
ALGION INC. ... 5265
ALIGNEMENTS LAVOIE LTÉE (LES) ... 5265
ALIMENTATION CENTRALE LIMITÉE ... 5265
ALLIANCE PETROLEUM LTD. ... 5265
AMBULANCE A. GODBOUT INC. ... 5265
AMÉNAGEMENT GARDIEN INC. ... 5265
AMUSEMENTS ROBY INC. (LES) ... 5265
ANSWEL DISTRIBUTIONS INC. ... 5265
APPLIED COMMUNICATIONS CORPORATION (SOCAP), LIMITED ... 5277
ARCO LTD. ... 5265
ASBESTOS FINANCE INC. ... 5266
ASGAUVA INC. ... 5266
ASSOCIATION DES SPORTIFS DU SAGUENAY INC. ... 5266
ASSOCIATION MUNICIPALE DE WESTMOUNT ... 5266
ATELIER DE DÉBOSSELAGE RÉAL MARCOUX LIMITÉE ... 5266
ATELIER LAMBTON INC. ... 5266
ATELIERS MORISSETTE INC. (LES) ... 5266
AUBERGE DE LA COLLINE INC. ... 5266
AUTOBUS BÉRUBÉ INC. ... 5266
AUTOMOBILES DE LA RIVIÈRE ST-CHARLES INC. (LES) ... 5266
B & O PLASTIC INDUSTRIES LTD. ... 5273
BAR-O-LAY INC. ... 5266

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

BAR-SALON LE SORCIER INC. 5266
BEAULIEU (RENÉ) INC. 5266
BERNARD JACQUES & ASSOCIÉS INC. 5266
BOURBEAU LAKE MINES LIMITED (*N.P.L.*) 5266
BOUTIQUE LA DOUCHE INC. 5266
BOUTIQUE LA GIROUETTE LTÉE 5266
BOUTIQUE L'ÎLOT INC. 5266
BOUTIQUE MARCELLE DION INC. 5266
BOUTIQUE MASKOUTAINE DU SPORT INC. 5266
BOWLING METEOR LIMITÉE 5267
BRAININ (J.) INSURANCE BROKERAGE LTD. 5267
BRASSERIE DES CANTONS DE L'EST INC. 5267
BRASSERIE ESTAD INC. 5267
BRENTRAY INVESTMENT INC. 5267
BRISSON (J. J.) & FILS INC. 5267
BRUBEC LTD. 5267
BRUBEC LTÉE 5267
BUANDERIE TRANS-GASPÉSIENNE INC. 5267
BUDGET TRANSFER & STORAGE LTD. 5267
CALAIS DEVELOPMENT INC. 5267
CANNONBALL TRUCK RENTALS & LEASING (QUÉBEC) LTD. 5273
CANSE & FRÈRE LIMITED 5267
CANSE & FRÈRE LIMITÉE 5267
CANTIN (ALEX) CIE LTÉE 5267
CANTIN & FRÈRES LIMITÉE 5267
CAPRI INVESTMENTS INC. 5275
CARRIÈRE ST-EDWIDGE INC. 5267
CASTILE INC. 5267
CEDI CONSTRUCTION INC. 5267
CENTRAL FOOD PRODUCTS LIMITED 5265
CENTRE D'INFORMATIQUE LAVAL LTÉE 5267
CENTRE DU MOTEUR CHIBOUGAMAU INC. 5267
CENTRE PROFESSIONNEL DE MODERNISATION MÉCANIQUE INC. 5267
CENTRE TENUE DE LIVRES C.T.L. INC. 5267
CHAMPLAIN CREDIT CORPORATION 5268
CHÂSSIS J.P.D. INC. (LES) 5268
CHATEAU GAY HOTEL (CHIBOUGAMAU) INCORPORATED 5272
CHAUSSURES PATOCHE LTÉE 5268
CHEPTEL RIVE-SUD INC. 5268
CHERRIER HOLDING CO. LTD. 5268
CIMENT D.L.L. INC. 5268
CINECAP INVESTMENTS LTD. 5275
CLUB AUTO-NEIGE LES SABRES INC. 5268
CLUB DE MOTOS-NEIGE ST-BONAVENTURE (YAMASKA) INC. 5268
CLUB DES TOURELLES ENRG. 5268
CLUB INDIANAPOLIS DE CHIBOUGAMAU, INC. 5268
CLUB RICHELIEU AMOS INC. 5268
CLUB SOCIAL HELLÉNIQUE DU QUÉBEC INC. (LE) 5268
CLUB SPORTIF LA GOÉLETTE INC. 5268
CODAK CONSTRUCTION CO. LTD. 5268
COLMAR INVESTMENT CORP. 5268
COMPAGNIE DE COMMERCE TRIOMPHE LTÉE 5268
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS RÉGENCE ÉCOSSAISE LTÉE (LA) 5268
CONSEILLERS EN CONSTRUCTION CHAMPLAIN LTÉE (LES) 5268
CONSTRUCTION DEPLOUR INC. 5268
CONSTRUCTION DOUGLAS TAYLOR INC. 5268
CONSTRUCTION DURAB INC. 5269
CONSTRUCTION PILIER (QUÉBEC) LIMITÉE 5269

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

CONTREPLAQUÉS POPULAIRES LIMITÉE 5269
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT FIDES (LA) 5269
CORPORATION DE VALEURS AFNA INC. 5269
CORPORATION UNIDEL (LA) 5269
CÔTÉ (ÉMILE) INC. 5269
COUTURIER (ALBERT) INC. 5269
CRÉATIONS MYLENE INC. 5269
CRÊPERIE RUPELLA INC. 5269
D.L.L. CEMENT INC. 5268
DÉCOR LE NID LTÉE 5269
DEGAR ENTERPRISES INCORPORATED 5269
DELAND MEUBLES LTÉE 5269
DÉVELOPPEMENTS GIFFARD LTÉE. (LES) 5269
DISTRIBUTIONS DU DISQUE SAGUENAY INC. (LES) 5269
DISTRIBUTIONS TANIA INC. (LES) 5269
DOMINION RESTAURANT INC. 5269
DORCHESTER WOOLLENS LTD. 5269
DORION DEVELOPMENT LTD. 5269
DRAINO LTÉE 5270
DRUMBEC INC. 5270
DUBOIS (R.) & FILS INC. 5270
DU-FORT EXCAVATION INC. 5270
DURAB CONSTRUCTION INC. 5269
ÉDITIONS DU SON C.D. INC. (LES) 5270
EMBELLISSEMENT SAGUENÉEN LTÉE 5270
ENTREPRISES ANDRÉ PATENAUDE LTÉE (LES) 5270
ENTREPRISES ARABEC LTÉE (LES) 5270
ENTREPRISES AUBERT & FRÈRES INC. (LES) 5270
ENTREPRISES B. C. L. INC. (LES) 5270
ENTREPRISES B.J.D. INC. (LES) 5270
ENTREPRISES BLANCHE INC. (LES) 5270
ENTREPRISES CIMACO INC. (LES) 5270
ENTREPRISES DE GESTION AZIMUT INC. (LES) 5270
ENTREPRISES FERLAND ET CORMIER INC. (LES) 5270
ENTREPRISES FRANÇOIS TREMBLAY INC. (LES) 5270
ENTREPRISES GISÈLE FRÉCHETTE TESSIER INC. (LES) 5270
ENTREPRISES GUAYVAL INC. 5270
ENTREPRISES GUY THÉROUX INC. (LES) 5270
ENTREPRISES IONA INC (LES) 5270
ENTREPRISES J. ET P. BERNIER INC. (LES) 5270
ENTREPRISES JACQUES & GILBERT INC. (LES) 5271
ENTREPRISES L.F. INC. 5271
ENTREPRISES R.C.S. INC. (LES) 5271
ENTREPRISES RONREG LTÉE (LES) 5271
ENTREPRISES TELAR INC. (LES) 5271
ENTREPRISES THIBEAULT & TREMBLAY INC. (LES) 5271
ENTRETIEN D'ÉDIFICES FLOORBRITE (1973) INC. 5271
ÉPICERIE L. TREMBLAY & FRÈRES LIMITÉE 5271
ÉQUIPEMENT Q.B.C. INC. 5271
EXCAVATION ST-PIERRE ET FRÈRES INC. 5271
FÉDÉRATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUÉBEC INC. 5271
FERME SAGBEC INC. (LA) 5271
FIDES DEVELOPMENT CORPORATION 5269
FLEX INVESTMENTS LTD. 5275
FLOORBRITE BUILDING MAINTENANCE (1973) INC. 5271
FONDATION MONDIALE DES PROFESSIONNELS 5271
FONDS WRIGHT LTÉE (LE) 5271
FORAGES DES MONTS INC. (LES) 5271
FORTIN & RONDEAU INC. 5271

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

Page

FOUR MAGIQUE INC. (AU) 5271
FOYERS DE L'ESTRIE INC. 5271
GADGETERIA INC. 5271
GALERIE DU CADEAU E. CÔTÉ INC. (LA) 5272
GARNEAU & ASSOCIATES INC. 5272
GARNEAU & ASSOCIÉS INC. 5272
GÉLINAS TAXI INC. 5277
GESTION JAMAR INC. 5272
GIGUÈRE (CHARLES A.) INC. 5272
GINGRAS (MARC) INC. 5272
GIROFILM INC. 5272
GOLDBERG (S.) REALTIES INC. 5272
GORMAC CONTACT LENSES LABORATORIES INC. 5273
GRAVIERS ST-COLOMBAN INC. (LES) 5272
GUARDIAN DEVELOPMENT INC. 5265
HÔTEL CENTRAL SEPT-ÎLES INC. 5272
HÔTEL CHÂTEAU GAI (CHIBOUGAMAU) INCORPORÉ 5272
HÔTEL DALHOUSIE UNION INC. 5272
HÔTEL LE FENIL INC. 5272
HÔTEL NEW MAGOG (1971) INC. 5272
HOULE (MAURICE) & ASSOCIATES INC. 5272
HOULE (MAURICE) & ASSOCIÉS INC. 5272
IMMEUBLES BOURGNEUF INC. (LES) 5272
IMMEUBLES DELORIMIER INC. (LES) 5272
IMMEUBLES GUY LESPÉRANCE INC. (LES) 5272
IMMEUBLES HACO INC. 5272
IMMOBILIÈRE MISSISQUOI INC. (L') 5272
IMPORTATIONS ANDRÉ-JÉRÔME INC. 5272
IMPRIMERIE DU NOUVEAU-QUÉBEC INC. 5272
INDUSTRIES DE ST-ANDRÉ LTÉE (LES) 5273
INDUSTRIES DU PLASTIQUE B & O LTÉE (LES) 5273
INDUSTRIES SIMCOE INC. 5273
INDUSTRIES SONBAR LTÉE (LES) 5273
INSTALLATIONS DE TAPIS DE SHERBROOKE INC. (LES) 5273
INVESTIGATION & SÉCURITÉ MANIK INC. 5273
IONA ENTERPRISES INC. 5270
JAMAR HOLDINGS INC. 5272
JULIEN DETECTIVE SERVICE INC. 5273
KEYSTONE MORTGAGE CONSULTANTS LTD. 5273
LABORATOIRES DE LENTILLES CORNÉENNES GORMAC INC. (LES) 5273
LACOUVEE REAL ESTATE LTD. 5273
LAFRANCE & GAUDREAU INC. 5273
L'ALLIER (J.E.) & FILS LTÉE 5273
LANGELIER (J. DONAT) CIE INC. 5273
LANGELIER (J. DONAT) CO. INC. 5273
LATOUR (GONTRAN) & FILS INC. 5273
LAVOIE (YVES) INC. 5273
LAYNES WORK AND SERVICE INC. 5276
LIBRAIRIE JEMMO INC. 5273
LOCATIONS DE CAMIONS CANNONBALL (QUÉBEC) LTÉE 5273
LOREL AMUSEMENTS INC. 5273
LOULEN ENTERPRISES LTD. 5273
LUCERO MINES LTD. (*N.P.L.*) 5274
LUMINAIRE HAUTERIVE INC. 5274
MAÇONNERIE LYRY INC. 5274
MAÇONNERIE TESSIER INC. 5274
MALLETTE (G.) INC. 5274
MARCHÉ LE BOUVILLON INC. 5274
MARCHÉ MISTASSINI LTÉE (LE) 5274

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

Page

MARCOUX (RÉAL) BODY SHOP LIMITED 5266
MARILI LTÉE 5274
MARINA DE LA RIVE LTÉE 5274
MARTINEAU & GENOIS LTÉE 5274
MATÉRIAUX JEAN MOREAU INC. (LES) 5274
MATICO INC. 5274
MECHANICAL MODERNIZATION PROFESSIONAL CENTER INC. 5267
MENUISERIE RENÉ PELLETIER INC. 5274
MERCERIE TALBOT INC. 5274
MEUNERIE ABENAQUIS INC. 5274
MINES LUCERO LTÉE (*L.R.P.*) 5274
MINES QUEMEX LIMITÉE (LES) (*L.R.P.*) 5274
MISSISQUOI ESTATES INC. (THE) 5272
MOC INC. 5274
MONET ART GALLERY INC. 5274
MONTRÉAL DENTA INC. 5274
MOTELS MODULAIRES CANADIANA INC. (LES) 5275
MOTO KOMETIK INC. 5275
NÉOPHYTES DU NECTAR ET DE L'AMBROISIE INC. (LES) 5275
OXFORD MORTGAGE BROKERS INC. 5275
PAQUETTE (JEAN-MARIE) ET ASSOCIÉS INC. 5275
PARK-CREST HOUSING CORP. 5275
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE TRANS-CONTINENTAL INC. 5275
PILLAR CONSTRUCTION (QUÉBEC) LIMITED 5269
PLACEMENTS CAPRI INC. (LES) 5275
PLACEMENTS CINECAP LTÉE (LES) 5275
PLACEMENTS FLEX LTÉE (LES) 5275
PLACEMENTS G ET L INC. (LES) 5275
PLACEMENTS P.A.L. LTÉE 5275
PLACEMENTS VINGT-CINQ INC. (LES) 5275
PLACIMAD INC. 5275
PLANI-CLINIQUE INC. 5275
PLÂTRAGES DE L'ESTRIE INC. (LES) 5275
POLYSPEC INC. 5275
PORTEFEUILLES ASSOCIÉS DE MONTRÉAL INC. (LES) 5275
PRISMO (CANADA) LTD. 5275
PRISMO (CANADA) LTÉE 5275
PRODUCTIONS CINÉPAMA INC. (LES) 5275
PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBEC INC. 5276
PROJETS PAPYREX INC. 5276
PROMOTIONS SANVEL INC. 5276
QUÉBEC FOOD PRODUCTS INC. 5276
QUÉBEC HELLENIC SOCIAL CLUB INC. 5268
QUELON INC. 5276
QUEMEX MINES LIMITED (*N.P.L.*) 5274
R.C.S. ENTERPRISES INC. 5271
RAWDON HEIGHTS GOLF & COUNTRY CLUB INC. 5276
RESTAURANT LA GASTONNIÈRE INC. 5276
RESTAURANT MODERNE INC. 5276
RESTAUREX INC. 5276
REVUE L'ÉCHO DU SOURD INC. 5276
RICHARD (HERVÉ) INC. 5276
RIVER DRIVE HOUSING & LAND CORP. 5276
RIVERSIDE PLAZA INC. 5276
ROBY AMUSEMENT INC. 5265
RONREG ENTERPRISES LTD. 5271
ROUSSEL & FILS LTÉE 5276
SACCONO CONSTRUCTION LTD. 5276

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

Page

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — *suite*

ST-GUILLAUME SPEEDWAY INC. 5276
ST-PIERRE & CARRIÈRE LTÉE 5276
SCOTTISH REGENCY HOLDINGS LTD. 5268
SECUROTEK INC. 5276
SELEGAL INC. 5276
SERVICE ET ENTRETIEN LAYNES INC. 5276
SIMCOE INDUSTRIES INC. 5273
SNOWDON, SAUVÉ LTD. 5276
SOCIÉTÉ AGRICOLE DU RICHELIEU INC. (LA) 5277
SOCIÉTÉ DE COMMUNICATIONS APPLIQUÉES (SOCAP), LIMITÉE 5277
SOCIÉTÉ DE GESTION MONTCALM INC. (LA) 5277
SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE COMMERCIAL ET DE RÉPARATION DE MONTRÉAL INC. 5277
SONBAR INDUSTRIES LTD. 5273
SOUTH SHORE LIVESTOCK INC. 5268
SOUTHERN CALIFORNIA FASHIONS INC. 5277
SPORT ET ÉQUIPEMENT SOS LTÉE 5277
SPORTS ET LOISIRS ST-EDMOND ABITIBI INC. 5277
STANDARD ASBESTOS MINES LIMITED (*N.P.L.*) 5277
STATION-SERVICE G. BÉDARD INC. 5277
STUCCO LATH & PLASTER (QUÉBEC) INC. 5277
STUCCO LATTE & PLÂTRE (QUÉBEC) INC. 5277
SUNCRAFT INC. 5277
TANIA DISTRIBUTIONS INC. 5269
TAPIS ACTON LTÉE 5277
TAXI GÉLINAS INC. 5277
TAYLOR (DOUGLAS) CONSTRUCTION INC. 5268
THÉÂTRE DE PAR CHEZ NOUS INC. 5277
THÉRIEN (E.) & SON LIMITED 5277
THÉRIEN (E.) & FILS LIMITÉE 5277
TOUPIN (LÉON) INC. 5277
TOUR DU FLEUVE ST-LAURENT, LTÉE (LA) 5277
TRANS-CONTINENTAL AIR PHOTO INC. 5275
TRANSPORT ET TAXI BARRAUTE INC. 5277
TRÉBOR ÉLECTRIQUE INC. 5278
TRIUMPH TRADING CO. LTD. 5268
TURGEON (ROBERT) INC. 5278
25TH AVE OF ST. MICHEL DEVELOPMENT CORP. 5278
TWO G'S INVESTMENTS INC. 5278
UNGAVA NICKEL MINES LIMITED (*N.P.L.*) 5278
UNIDEL CORPORATION 5269
UNIVERSAL FASHIONS INC. 5278
VALUE IN VOLUME INC. 5278
VENTILATION ET CHAUFFAGE RAJOTTE INC. 5278
VIC-HOME CONSTRUCTION INC. 5278
VIGNOLE, INC. 5278
VILLENEUVE ET ASSOCIÉS INC. 5278
VITAM CO. LTD. 5278
WALDOR REAL ESTATE CORP. 5278
WARSHAW INVESTMENTS LTD. 5278
WELCO UNITED CORP. 5278
WERTHEIMER AGENCIES LTD. 5265
WERUTH REALTIES INC. 5278
WESTBEC LIMITED 5278
WESTMOUNT MUNICIPAL ASSOCIATION 5266
WORLDWIDE FOUNDATION FOR PROFESSIONALS 5271
WRIGHT FUND LTD. 5271

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES — *suite*

Page

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

AMÉNAGEMENTS GODIN INC. (LES) 5279
CLUB RÉCRÉATIF DU LAC MAILLE INC. 5279
IMMEUBLES LORET LTÉE (LES) 5279
MORIN (MARIE MARTHE) INC. 5279
RICHELIEU DÉVELOPPEMENTS INC. 5279
URANTIA INC. 5279

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CHAMBORD, MUNICIPALITÉ 5320
PIERREFONDS, VILLE 5321
SAINT-AGAPIT, MUNICIPALITÉ 5322
SAINT-ROMUALD-D'ETCHEMIN, CITÉ 5322
SEPT-ÎLES, VILLE 5323
THETFORD-MINES, VILLE 5324

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DE LA RÉGION DE LA MAURICIE (*Constitution*) 5325
SYNDICAT DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU SCOLAIRE DU QUÉBEC (CEQ) (*Changement de nom*) (*Erratum*) 5365
SYNDICAT INDÉPENDANT DES EMPLOYÉS DE LA RÔTISSERIE DE JOLIETTE B.S.S. INC. (*Constitution*) 5325

VENTE(S) À LA FOLLE ENCHÈRE

COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (LA) c. ADAM *ET AL.* 5325

VENTE(S) PAR SHÉRIF

BEAUCE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TREMBLAY 5327

BEAUHARNOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. AVON 5327
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERNIER 5328
RIGAUD PROPERTIES LTD c. IAMMATTEO 5328

BEDFORD

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PLANTE 5329
COUPAL (O.) INC. c. CENTENNIAL CELEBRATION CHILDREN'S VILLAGE INC. 5329
MAISONS D'AUTREFOIS DU QUÉBEC INC. *ET AL.* c. BOUDÈS INC. 5330

BONAVENTURE

BABIN (J. EDGAR) & FILS LTÉE c. 96737 CANADA LTÉE 5331

DRUMMOND

LEMIRE c. BLAQUIÈRE 5332

FRONTENAC

CAISSE POPULAIRE DE PLESSISVILLE (LA) c. BOURGOUIN 5332

HULL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. WHISSEL *ET AL.* 5333
CAISSE POPULAIRE STE-ROSE DE LIMA c. HAMELIN *ET AL.* 5333

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

JOLIETTE

BANQUE DE MONTRÉAL - MASTER CHARGE c. KOWALCZYK 5334
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAVALTRIE c. FORTIN 5335
ROCHELEAU C. CINQ-MARS 5335

KAMOURASKA

MASSE c. SIROIS *ET AL.* 5336

MONTMAGNY

GAGNON c. CHABOT 5336

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. GIACOMODONATO *ET AL.* 5337
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. MOREL 5337
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAROCHELLE 5338
BOILY c. BOILY 5338
CAISSE POPULAIRE DE BROSSARD c. GIRARD 5339
EATON BAY TRUST COMPANY (ALBERTA) c. MALKA *ET AL.* 5339
RAINVILLE ès qualités à la faillite de VERONA CONSTRUCTION LIMITED c. LÉPINE *ET AL.* 5340
SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (LE) c. PRONTO CONSTRUCTION INC. 5340
TWEEL c. DAGENAIS 5342

QUÉBEC

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. BISSON 5342
BRETON (A.) CIE LTÉE c. SIMARD 5343
INDUSTRIES SUPER MÉTAL INC. (LES) c. PAVI-BRIC INC. 5343
QUÉBEC, VILLE c. GIGUÈRE 5344

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BEAULIEU 5344

SAINT-MAURICE

ISOLATION DONNACONA INC. c. FORTIN 5344

TERREBONNE

ARCADE PILOTE LTÉE c. HUARD RICHER 5345
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAROCHE 5346
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-JÉRÔME (LA) c. HERR *ET AL.* 5346
COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JÉRÔME (LA) c. PAYETTE-ST-MARTIN 5347
COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JÉRÔME (LA) c. TAIRA 5347
PLOMBERIE J.L.R. INC. c. LAROCHE 5347

VENTE(S) POUR TAXES

CAP-DE-LA-MADELEINE, VILLE 5348
LAC-BROME, VILLE 5348
LACHENAIE, VILLE 5349
TROIS-RIVIÈRES, VILLE 5362